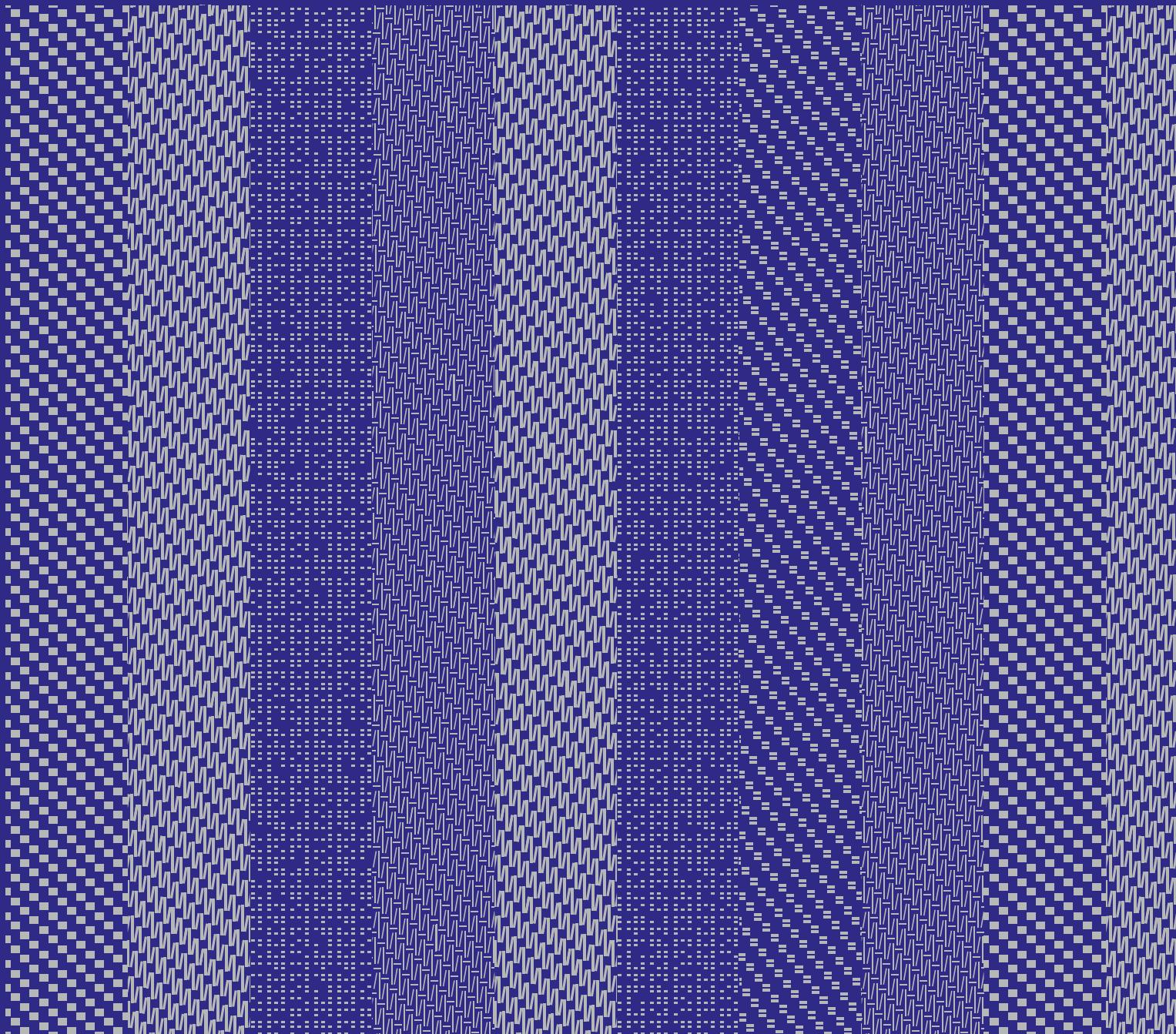


MANUEL TECHNIQUE

NEVA®

STORES TOILES

V.01 – 2025



CONTENU

TOILES

Sergé 3%	10
Sergé Xinix 0%	14
Soltis Perform 92	18
Orientation des toiles	21

ZIP110/ZIP150

ZIP110	24
ZIP150	38

ZIP100/ZIP135

ZIP100	54
ZIP135	68

INFORMATIONS TECHNIQUES

Mesurage des stores toiles standard	84
Raccordement du moteur	85
Motorisation solaire	86
Soudures des toiles	87
Caractéristiques et propriétés des stores toiles	88
Instructions d'installation, d'utilisation et de maintenance	98

DOCUMENTS COMMERCIAUX

Déclaration de performance et déclaration de conformité	108
Conditions générales de vente	114
Procédure du traitement des réclamations	119
Conditions générales de transport et de manutention des marchandises	126

NOUS EXPORTONS NOS STORES EXTÉRIEURS VERS PLUS DE 40 PAYS



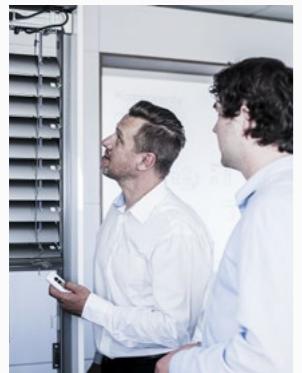
Actifs depuis 1990, nous sommes un fabricant majeur de stores basé en République tchèque. Chaque année, nous fournissons plus de 100 000 stores extérieurs et stores toiles sortis de nos lignes, à des clients du monde entier pour installation dans des maisons individuelles et des appartements, des immeubles de bureaux, des vérandas, des pergolas et des chantiers publics. NEVA, ce ne sont pas uniquement des produits de qualité, c'est aussi une ambiance familiale et une approche personnelle

Les valeurs familiales ne sont donc pas de simples mots, mais bien une réalité que nous vivons au quotidien. Elles reflètent les relations au sein de l'entreprise, mais aussi la vision que nous avons de notre collaboration avec nos partenaires commerciaux. Nous prêtons une grande importance à l'approche personnelle et à la loyauté : nous respectons toujours ce qui a été dit et convenu. Notre histoire et nos valeurs constituent des bases solides pour le développement et l'innovation future de l'entreprise.



DES PRODUITS DE QUALITÉ ACCOMPAGNÉS D'UN SERVICE DE QUALITÉ

UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS TECHNIQUES



Notre large portefeuille de solutions techniques comprend divers systèmes autoportants pour une installation et un ancrage faciles des stores, y compris les systèmes de façade, les systèmes encastrés, les solutions d'angle et d'autres composants pour une réalisation réussie.

COMMUNICATION RAPIDE



Nous accordons la même importance à la qualité de service qu'à la qualité du produit lui-même. Dans chaque région, une équipe de vente dédiée est en mesure de répondre rapidement à vos demandes et de s'assurer que vous obtenez toujours sans attendre les informations dont vous avez besoin.

DES MATERIAUX DE QUALITÉ ET UNE FINITION SOIGNÉE



Nous produisons nos stores toiles à partir de matériaux haut de gamme provenant de fournisseurs européens, conçus pour durer des décennies. La solidité et le design épuré de nos produits sont garantis par des toiles modernes fabriquées à partir de matériaux durables, des détails soigneusement élaborés ou un système sans vis apparentes.

DES MACHINES MODERNES



De la toile aux caissons en passant par les coulisses et les barres de chute, chaque composant de nos stores est fabriqué en portant une attention extrême aux détails et à la qualité. Grâce à des machines à la pointe de la technologie, nous atteignons la plus haute précision dans chaque détail. Le résultat : des stores qui se distinguent par leur finition de qualité et durent de nombreuses années.

ATELIER DE PEINTURE EN POUDRE



Tous les composants en aluminium sont peints dans notre propre atelier de peinture en poudre avec des peintures de façade offrant une stabilité aux UV selon les normes GSB et Qualicoat. En standard, nous peignons dans des couleurs RAL, mais nous pouvons peindre sur demande dans des couleurs spéciales.

EMBALLAGE FLEXIBLE



Nous adaptons le mode de conditionnement au mode de transport afin de protéger le produit pendant le transport, de minimiser la pénibilité du déballage et de réduire la quantité de déchets sur le chantier. Vous pouvez trouver des emballages à bulles, des boîtes consignées ou des caisses pour le transport entre les continents.

PROJET DE SURCYCLAGE

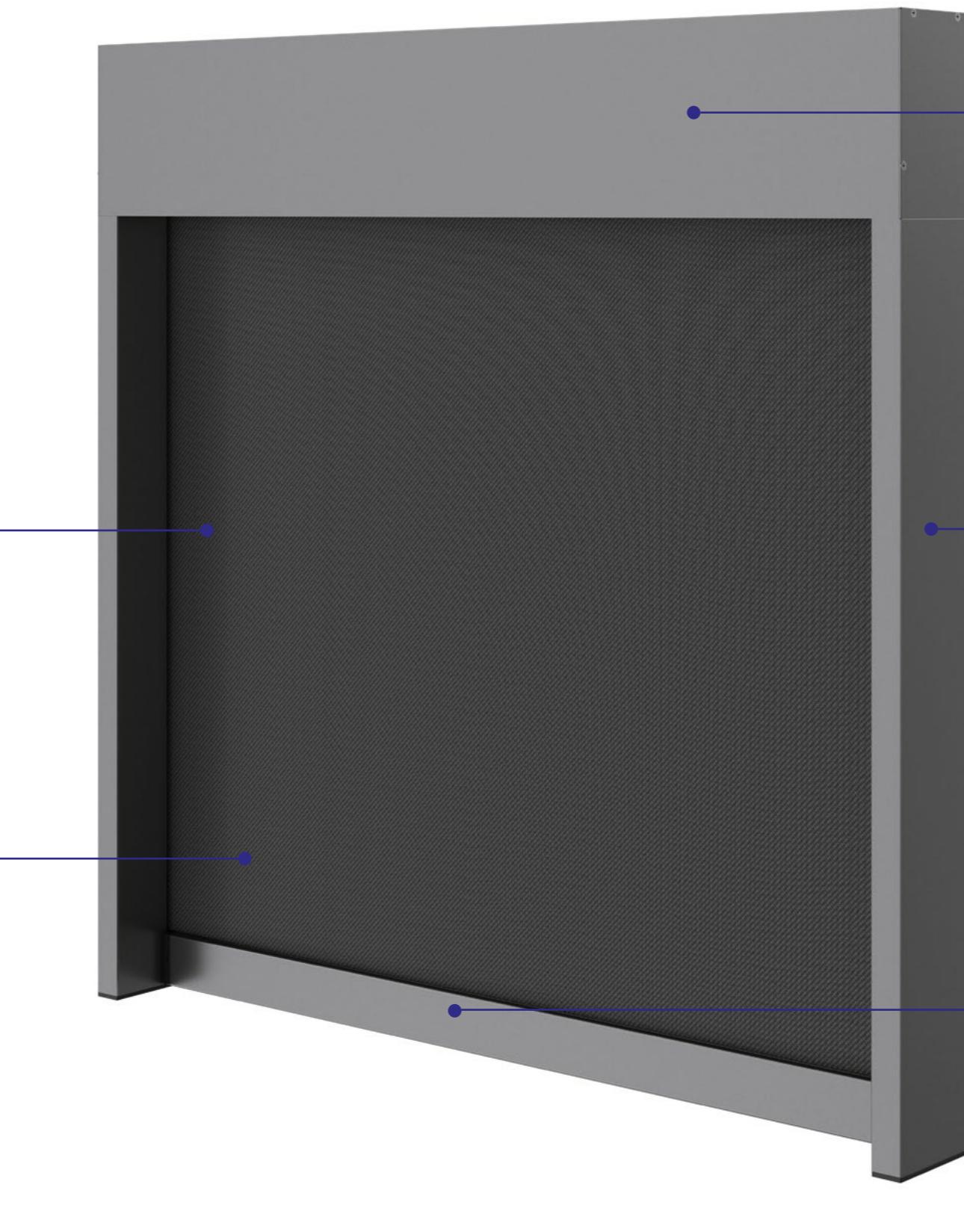


Les matières résiduelles créées lors de la production de stores sont utilisées dans d'autres productions. Au lieu de les jeter, nous avons mis au point un moyen de les transformer en articles pratiques tels que des sets de table, des sacs et des accessoires. Cela rend nos stores toiles encore plus respectueux de l'environnement.



Nous nous efforçons de fabriquer des produits durables, et nous adaptons nos processus de production à cette fin. Nous obtenons une partie de notre électricité de nos propres ressources, utilisons des matériaux recyclés et minimisons la quantité de déchets générés. Chaque étape est orientée vers un objectif de respect de la nature.

TOUS LES STORES TOILES NE SONT PAS LES MÊMES



DESIGN ÉPURÉ

Les stores toiles associent un aspect minimaliste à une conception bien pensée. Grâce aux coulisses et aux caissons sans vis apparentes, ils créent une ligne épurée qui complète parfaitement chaque extérieur. Le système est conçu pour un montage rapide et un entretien facile avec un outillage minimal, ce qui permet de gagner du temps et de réduire les coûts.

TOILES

Fournies par des fabricants européens, les toiles sont produites à l'aide de technologies modernes et offrent un design élégant. Vous pouvez choisir entre des toiles en fibre de verre recouvertes d'une couche de PVC ou en fibre de polyester revêtue de PVC. Toutes les toiles sont très résistantes aux intempéries et aux rayons UV, ce qui garantit leur longue durée de vie. Une large gamme de couleurs et de perméabilité à la lumière est disponible, allant de la translucidité à l'occultation totale.

CAISSONS

Les caissons de stores toiles sont produits en quatre tailles différentes avec la possibilité de peinture dans n'importe quelle couleur. Certaines variantes permettant une installation dissimulée, vous pouvez cacher les stores sous la façade pour obtenir un aspect élégant, discret et épuré.

COULISSES

Pour les stores ZIP110 et ZIP150, nous proposons trois types de coulisses différents que nous avons adaptés à vos besoins, que vous préfériez une installation visible ou dissimulée. Toutes les coulisses ont été conçues pour assurer une tension parfaite de la toile tout en offrant une résistance élevée aux intempéries de l'ensemble du système.

BARRE DE CHUTE

La barre de chute est une partie importante de chaque store, dont elle assure le bon fonctionnement et l'apparence élégante. La barre de chute des stores ZIP110 et ZIP150 glisse parfaitement dans le caisson lorsque le store est monté. Elle dissimule la soudure de la toile et, grâce à des embouts spécialement conçus, elle assure une tension parfaite de la toile.

TOILES

Toiles

ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Documents commerciaux

Documents commerciaux

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Toiles

ZIP110/ZIP150

Toiles

SERGÉ 3%

Toiles

ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Documents commerciaux

Toiles

ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Documents commerciaux

Spécifications techniques	Valeurs moyennes	Standard
Facteur d'ouverture	3%	
Grammage	544 g/m ²	ISO 3801 (1977)
Épaisseur	0,80 mm	ISO/DIS 5084.2 (1996)
Composition	fibre de verre 41,5%, PVC 58,5%	
Caractéristiques physiques		
Résistance à la traction (chaîne/trame)	chaîne 310 daN, trame 230 daN	ISO 13934-1 (1999)
Résistance à la déchirure (chaîne/trame)	chaîne 10 daN, trame 13 daN	ISO 4674 Partie 1 Méthode A (2003)
Résistance au feu		
Résistance au feu	C-s3, d0	EN 13501-1 (2010)

Toutes les spécifications énumérées ne sont qu'indicatives et ne peuvent être considérées comme contraignantes.
D'autres spécifications peuvent être trouvées sur le site Internet du fabricant de la toile.

108101 GREY-WHITE A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	4,4	27,2	68,4	4,4	1,8	2,6	3,0	3,5
B	4,4	38,9	56,7	4,4	1,8	2,6	3,0	3,5

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	3	2	1
B	-	2	3	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,18	0,14	0,09	0,08
Classe A	2	3	4	4
Valeur B	0,16	0,12	0,08	0,07
Classe B	2	3	4	4

108112 GREY-SAND A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	4,4	21,6	74	4,2	1,0	3,2	3,6	3,3
B	4,4	27,2	68,4	4,2	1,0	3,2	3,6	3,3

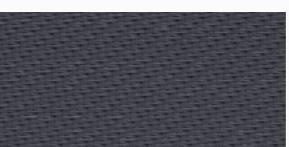
Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	1	2	1
B	-	2	1	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,2	0,15	0,09	0,08
Classe A	2	2	4	4
Valeur B	0,18	0,14	0,09	0,08
Classe B	2	3	4	4

108108 GREY



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	5,1	14,2	80,7	4,9	0,5	4,4	4,8	3,7

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	1	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,22	0,17	0,10	0,09
Classe A	2	2	3	4

108118 GREY-BLACK A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	3,7	12,7	83,6	3,7	0,4	3,2	3,6	2,7
B	3,7	9,6	86,7	3,7	0,4	3,2	3,6	2,7

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	1	2	1
B	-	2	1	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,21	0,16	0,10	0,09
Classe A	2	2	3	4
Valeur B	0,22	0,17	0,10	0,08
Classe B	2	2	3	4

112101 SAND-WHITE A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	12,2	44,8	43,0	10,6	6,0	4,6	5,1	8,7
B	12,2	50,6	37,2	10,6	6,0	4,6	5,1	8,7

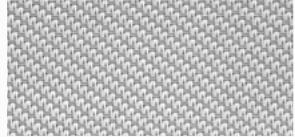
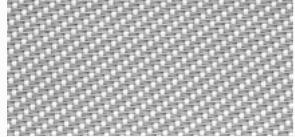
Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	1	1	1
B	-	2	1	1	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,2	0,17	0,12	0,09
Classe A	2	2	3	4
Valeur B	0,19	0,16	0,11	0,08
Classe B	2	2	3	4

117101 PEARL-WHITE A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	7,2	46,9	45,9	5,8	3,3	2,4	2,8	4,7
B	7,2	53,5	39,3	5,8	3,3	2,4	2,8	4,7

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	2	2	1
B	-	2	2	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,16	0,13	0,09	0,07
Classe A	2	3	4	4
Valeur B	0,15	0,12	0,08	0,06
Classe B	3	3	4	4

112113 SAND-BRONZE A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	4,2	28,5	67,3	3,7	1,3	2,4	2,7	3,0
B	4,2	20,3	75,5	3,7	1,3	2,4	2,7	3,0

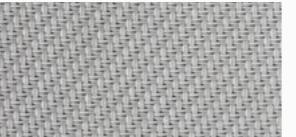
Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	3	2	1
B	-	2	3	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,18	0,14	0,09	0,07
Classe A	2	3	4	4
Valeur B	0,20	0,15	0,09	0,08
Classe B	2	2	4	4

117117 PEARL



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	7,7	39,7	52,6	6,0	2,6	3,4	3,8	4,8

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	1	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,18	0,15	0,10	0,08
Classe A	2	3	4	4

118113 BLACK-BRONZE A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	6,0	5,8	88,2	5,8	0,5	5,3	5,8	4,4
B	6,0	6,2	87,9	5,8	0,5	5,3	5,8	4,4

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	1	0	3	1
B	-	1	0	3	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,24	0,19	0,12	0,10
Classe A	2	2	3	3
Valeur B	0,24	0,19	0,12	0,10
Classe B	2	2	3	3

Propriétés lumineuses

SERGÉ XINIX 0%

Toiles

Spécifications techniques	Valeurs moyennes	Standard
Facteur d'ouverture	0%	
Grammage	613 g/m ²	ISO 3801 (1977)
Épaisseur	0,60 mm	ISO/DIS 5084.2 (1996)
Composition	fibre de verre 41,5%, PVC 58,5%	
Caractéristiques physiques		
Résistance à la traction (chaîne/trame)	chaîne 310 daN, trame 200 daN	ISO 1394-1 (2013)
Résistance à la déchirure (chaîne/trame)	chaîne 9,7 daN, trame 11 daN	EN ISO 4674 Partie 1 Méthode A (2016)
Résistance au feu		
Résistance au feu	C-s3, d0	EN 13501-1 (2010)

Toutes les spécifications énumérées ne sont qu'indicatives et ne peuvent être considérées comme contraignantes.
D'autres spécifications peuvent être trouvées sur le site Internet du fabricant de la toile.

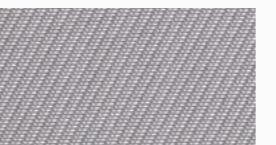
ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Documents commerciaux

108101 GREY-WHITE A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	0,2	31,4	68,4	0	0	0	0	0
B	0,2	31,1	68,7	0	0	0	0	0

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	4	4	0	0
B	-	4	4	0	0

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,15	0,11	0,06	0,06
Classe A	2	3	4	4
Valeur B	0,15	0,11	0,06	0,06
Classe B	2	3	4	4

108112 GREY-SAND A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	0,2	25	74,8	0	0	0	0	0
B	0,2	31	68,8	0	0	0	0	0

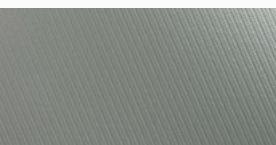
Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	4	4	0	0
B	-	4	4	0	0

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,16	0,12	0,07	0,06
Classe A	2	3	4	4
Valeur B	0,15	0,11	0,06	0,06
Classe B	2	3	4	4

108108 GREY A/B



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	0,2	20	79,8	0	0	0	0	0
B	0,2	32,2	67,6	0	0	0	0	0

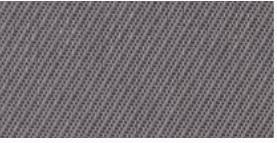
Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	4	4	0	0
B	-	4	4	0	0

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,17	0,13	0,07	0,07
Classe A	2	3	4	4
Valeur B	0,14	0,11	0,06	0,06
Classe B	3	3	4	4

108118 GREY-BLACK A/B



Propriétés lumineuses

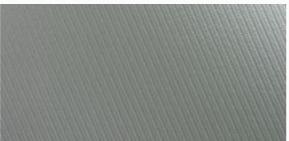
	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	0,2	15,2	84,6	0	0	0	0	0
B	0,2	31,1	68,7	0	0	0	0	0

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	4	4	0	0
B	-	4	4	0	0

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,18	0,13	0,08	0,07
Classe A	2	3	4	4
Valeur B	0,15	0,11	0,06	0,06
Classe B	2	3	4	4

118118 BLACK A/B

Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	0,0	6,2	93,8	0	0	0	0	0
B	0,1	29,5	70,4	0	0	0	0	0

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	4	4	0	0
B	-	4	4	0	0

Propriétés thermiques g_{tot}

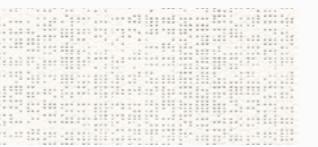
Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	0,20	0,15	0,08	0,08
Classe A	2	2	4	4
Valeur B	0,15	0,11	0,06	0,06
Classe B	2	3	4	4

SOLTIS PERFORM 92

Spécifications techniques	Valeurs moyennes	Standard
Facteur d'ouverture	4%	
Grammage	420 g/m ²	EN ISO 2286-2
Épaisseur	0,45 mm	
Composition	polyester 43%, PVC 57%	
Caractéristiques physiques		
Résistance à la traction (chaîne/trame)	310/210 daN/5cm	EN ISO 1421
Résistance à la déchirure (chaîne/trame)	45/20 daN	DIN 53.363
Résistance au feu		
Résistance au feu	B-s2,d0	EN 13501-1

Toutes les spécifications énumérées ne sont qu'indicatives et ne peuvent être considérées comme contraignantes.
D'autres spécifications peuvent être trouvées sur le site Internet du fabricant de la toile.

92-2044 WHITE



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	19	68	13	17	14	3	-	14,7

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	1	1	2

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	-	-	0,14	0,07
Classe A	-	-	3	4

92-2171 BOULDER



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	8	41	51	6	2	4	-	4,7

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	1	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	-	-	0,10	0,04
Classe A	-	-	3	4

92-2047 ANTHRACITE



Propriétés lumineuses

	Ts	Rs	As	Tv,n-h	Tv,n-dif	Tv,n-n	Tuv	Tv,dif-h
A	5	8	87	5	1	4	-	3,8

Classification des propriétés lumineuses

	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	1	2	1

Propriétés thermiques g_{tot}

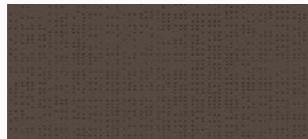
Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	-	-	0,11	0,04
Classe A	-	-	3	4

Classification des propriétés lumineuses

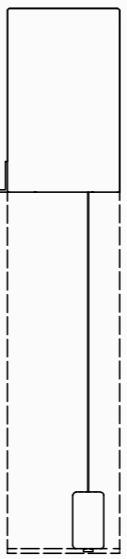
	Opacité	Intimité nocturne	Protection contre l'éblouissement	Contact visuel avec l'environnement	Utilisation de la lumière du jour
A	-	2	2	1	1

Propriétés thermiques g_{tot}

Vitrage	A	B	C	D
Valeur A	-	-	0,09	0,04
Classe A	-	-	4	4



A-B



INTÉRIEUR

B

B-A



INTÉRIEUR

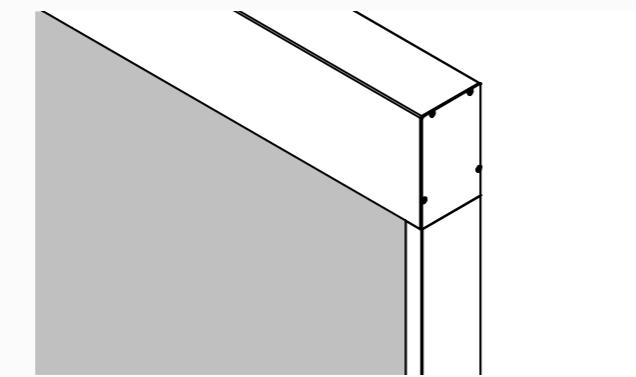
A

GLOSSAIRE

A	Orientation des couleurs de la toile
B	Orientation des couleurs de la toile
Ts	Perméabilité solaire %
Rs	Réflexion solaire %
As	Absorption solaire %
Tv,n-h (Tv)	Perméabilité à la lumière %
Tv,n-dif (TVdiff)	Partie diffusée de la lumière transmise %
Tv,n-n (TVdir)	Partie directe de la lumière transmise %
Tuv	Perméabilité aux UV %
TV,dif-h (TVdif-h)	Perméabilité hémisphérique diffuse
Vitrage A	Vitrage simple clair
Vitrage B	Double vitrage clair
Vitrage C	Double vitrage à l'argon
Vitrage D	Double vitrage réfléchissant à l'argon

ZIP10

ZIP150



MODÈLE STANDARD

Caisson

- aluminium extrudé
- carré
- auto-sécurisé
- couleur selon RAL

Joue latéral

- moulages en aluminium
- couleur selon RAL

Axe

- acier galvanisé, Ø 70 (78) mm

Commande

- commande par moteur filaire standard

Toile

- Serge Xinix 0%, selon nuancier NEVA
- Soltis Perform 92, selon nuancier NEVA
- avec zip soudé sur les côtés de la toile, zip de couleur grise
- la partie supérieure de la toile est équipée d'une barre de montage Fastfix
- partie inférieure de la toile avec zip soudé, zip de couleur grise

Coulisses

- auto-sécurisées
- type VP110 – visible ou caché
- type VP47 – visible
- aluminium extrudé couleur selon RAL
- profilé plastique ZIP110/ZIP150, gris anthracite (RAL 7016)
- trous pré-percés pour montage mural/embrasure
- embouts des coulisses en plastique, noir

Barre de chute

- aluminium extrudé, 30 x 55 mm
- couleur selon RAL
- y compris les poids
- embouts de barre de chute en plastique, noir

Fixation du produit

- inox (A2)

AUTRES OPTIONS

Caisson

- profil de fermeture
- profilé d'installation
- Profilé en L sur la face avant du caisson

Commande

- autre type de moteur
- à l'énergie solaire

Toile

- Serge Xinix 0%, selon nuancier NEVA
- autre type de toile

Barre de chute

- avec joint en caoutchouc
- avec brosse

Peinture

- couleur de peinture non standard

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Commande moteur

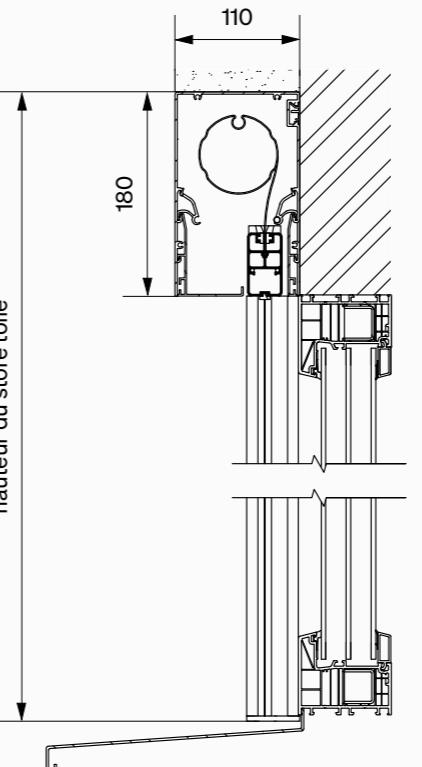
Largeur 720* – 4000 mm

Hauteur 600 – 3500 mm

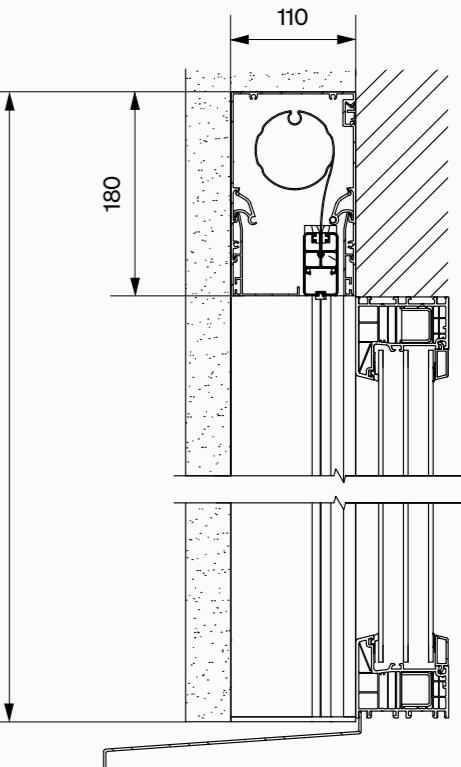
Surface maximale de 1 store toile 14 m²

* La largeur minimale de store toile varie en fonction du type de moteur.

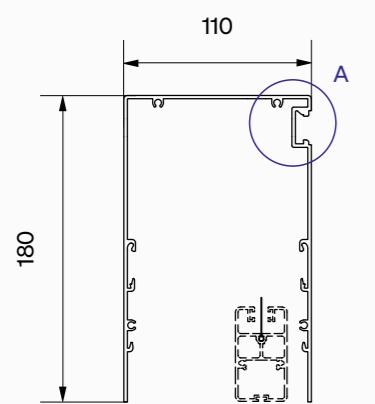
SECTION ZIP110 + VP47 VARIANTE VISIBLE



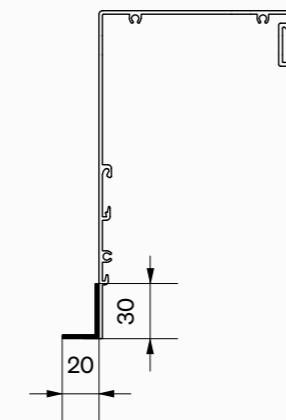
SECTION ZIP110 + VARIANTE VP110 CACHÉE



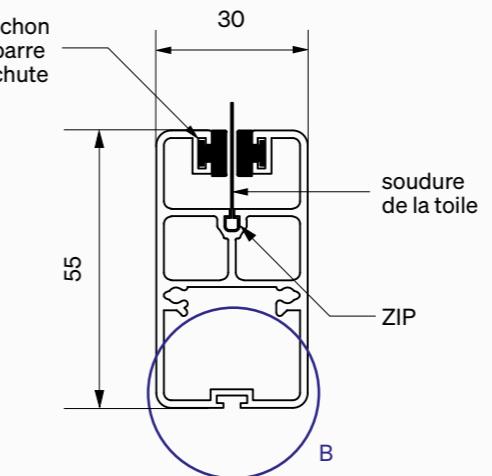
FORME DU CAISSON



PROFIL EN L SUR LA FACE AVANT DU CAISSON

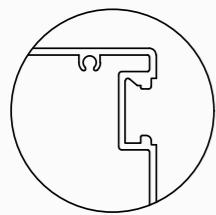


BARRE DE CHUTE

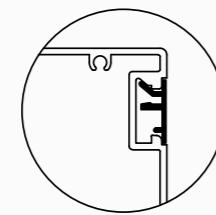


DÉTAIL A

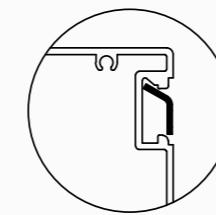
Sans profil



Profil de fermeture

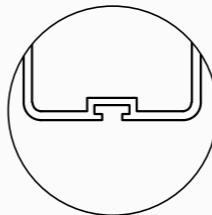


Profil de montage

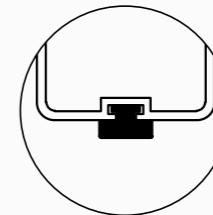


DÉTAIL B

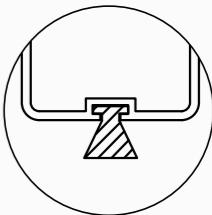
Sans remplissage



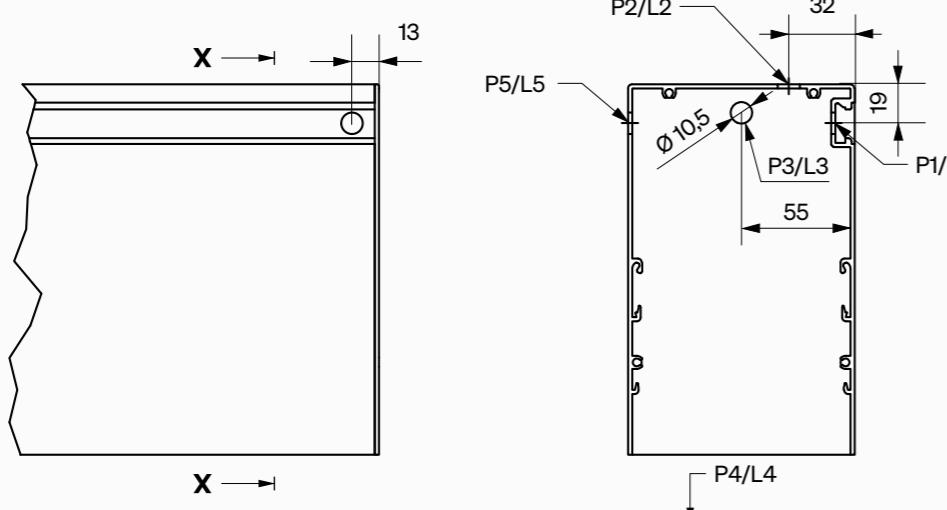
Avec joint en caoutchouc



Avec brosse



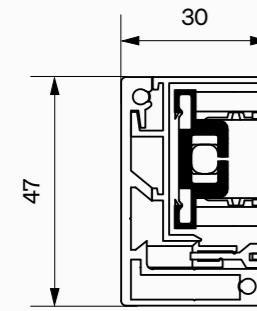
OPTIONS DE SORTIE DE CÂBLE



* Si la coulisse VP47 est utilisée, l'option de sortie du câble P4/L4 ne peut pas être utilisée.

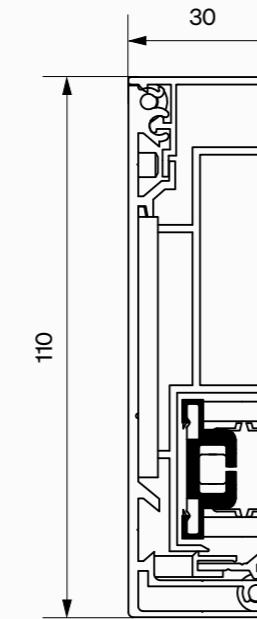
TYPES DE COULISSES

Coulisse VP47 visible*

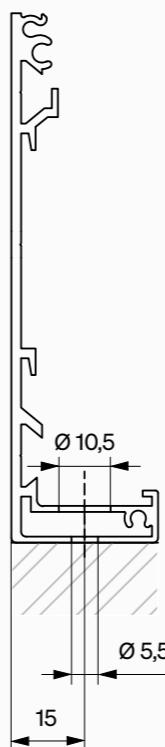


* Ne peut pas être utilisé comme coulisse à cacher.

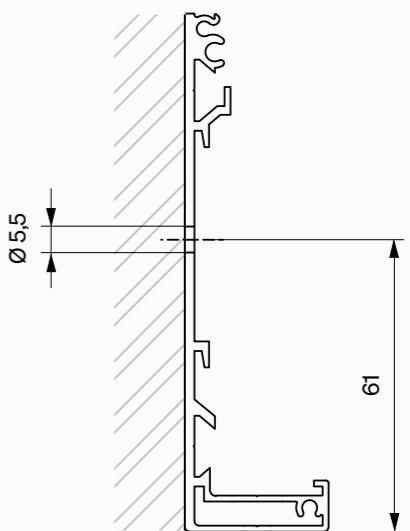
Coulisse VP110 visible/cachée



Coulisse VP110 – montage mural

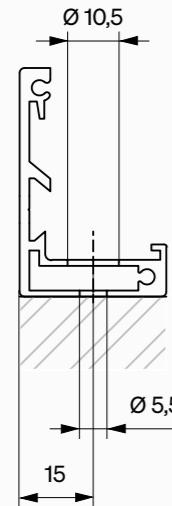


Coulisse VP110 – fixation dans l'embrasure

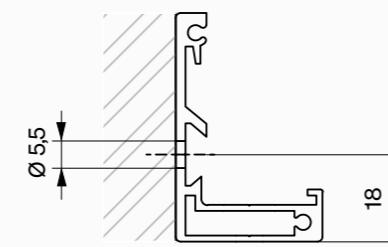


TROUS POUR LE MONTAGE DES COULISSES

Coulisse VP47 – montage mural



Coulisse VP47 – fixation dans l'embrasure



Nombre et emplacement des trous pour le montage de la coulisse

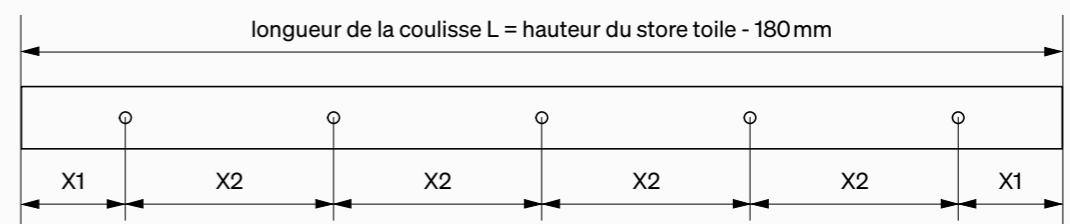
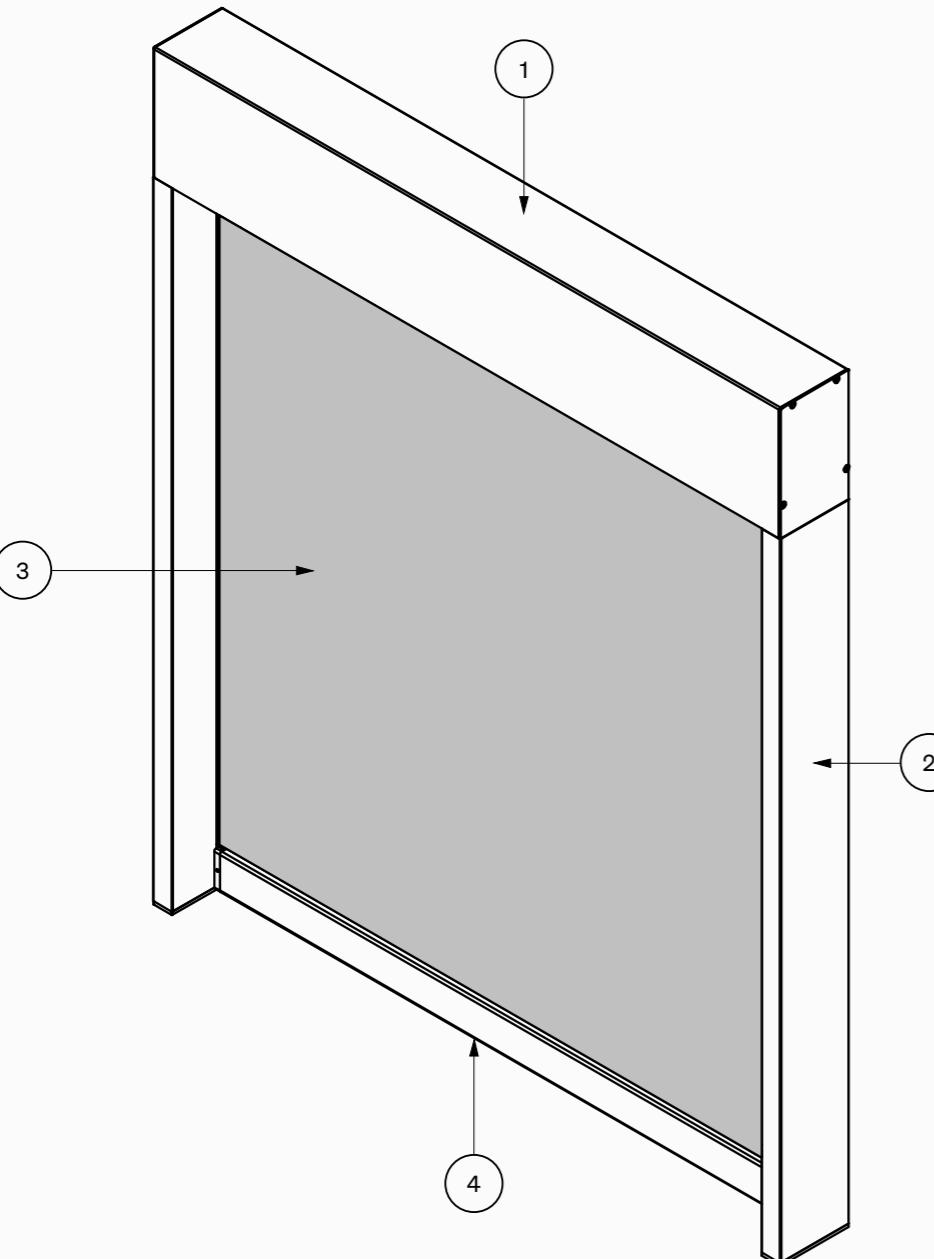


TABLEAU DE CALCUL DES TROUS

Longueur de la coulisse L (mm)	Nombre de trous de montage	X1 (mm)	X2 (mm)
à partir de 800	2	100	-
801-1400	3	100	$(L-200)/2$
1401-2000	4	100	$(L-200)/3$
2001-2600	5	100	$(L-200)/4$
2601-3200	6	100	$(L-200)/5$
3201-3320	7	100	$(L-200)/6$



Numéro	Désignation
--------	-------------

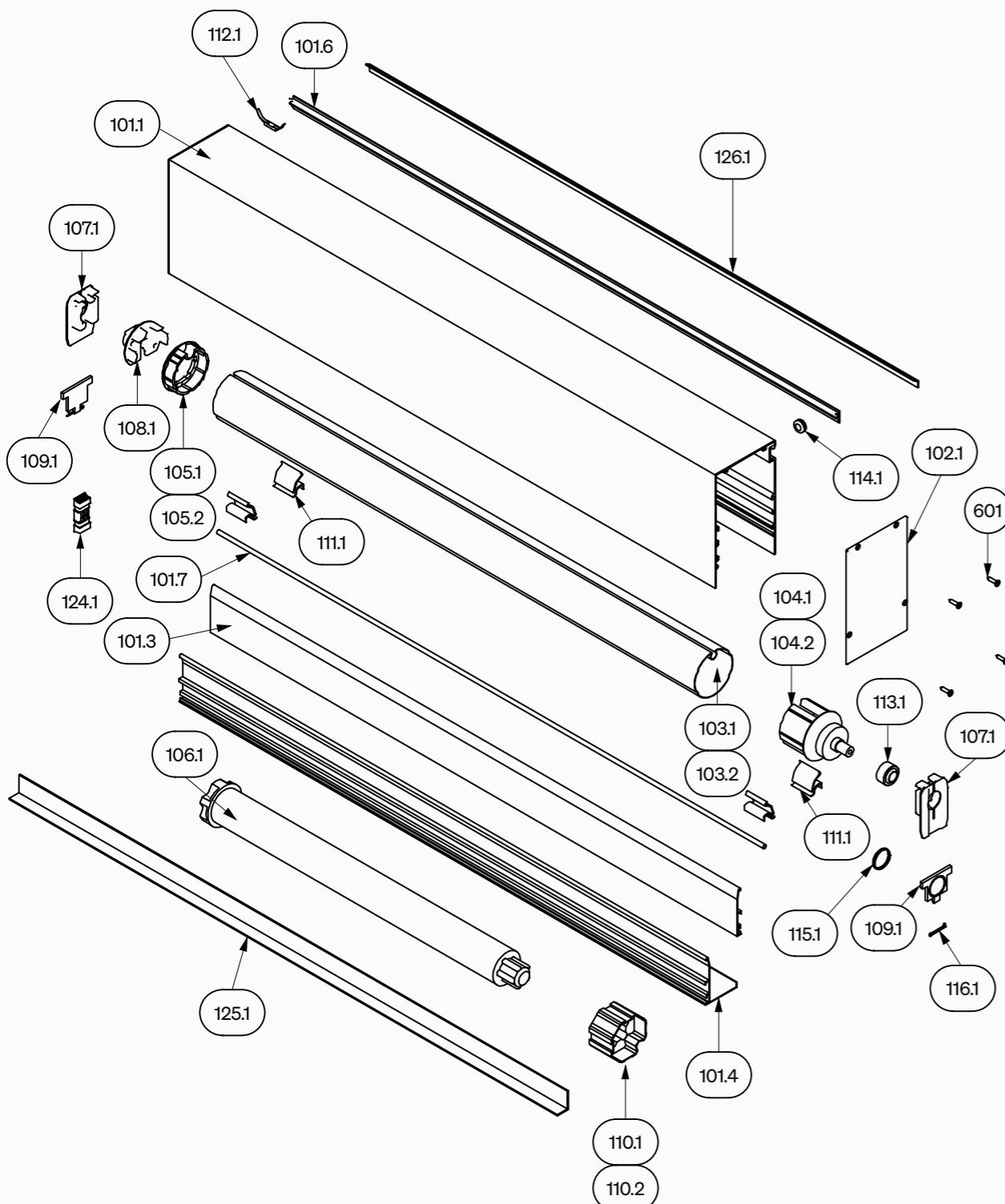
1	Décomposition du caisson
---	--------------------------

2	Décomposition des coulisses
---	-----------------------------

3	Décomposition de la toile
---	---------------------------

4	Décomposition de la barre de chute
---	------------------------------------

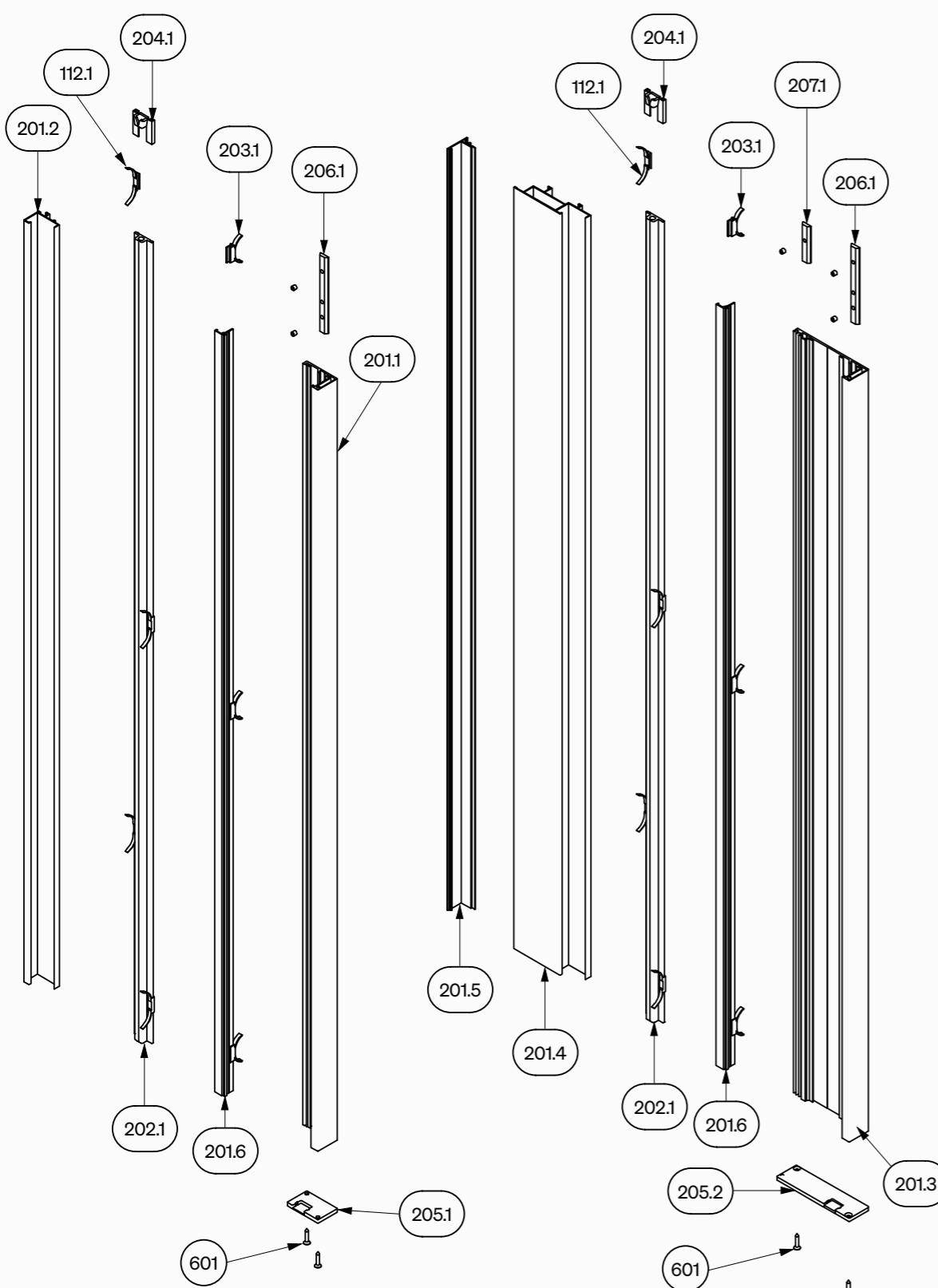
ZIP110 - DÉCOMPOSITION DU CAISSON



Numéro Désignation

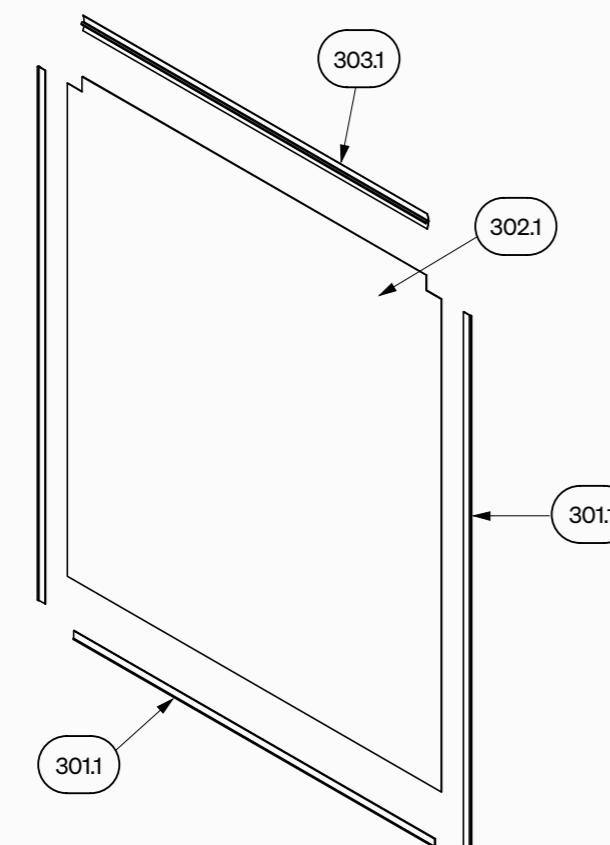
101.1	Caisson 110
101.3	Partie arrière du caisson 110/150
101.4	Partie avant du caisson 110
101.6	Profil de fermeture 110/150
101.7	La barre d'équilibrage de la toile
102.1	Joue latérale 110
103.1	Axe Ø 70 mm
103.2	Axe Ø 78 mm
104.1	Extrémité d'axe 110/150 Ø 70 mm
104.2	Extrémité d'axe 110/150 Ø 78/100 mm
105.1	Adaptateur de moteur 110/150 Ø 70 mm
105.2	Adaptateur de moteur 110/150 Ø 78/100 mm
106.1	Moteur
107.1	Support d'axe 110/150
108.1	Support de moteur 110/150
109.1	Butée de support d'axe et de moteur 110/150
110.1	Embrayage Ø 70 mm
110.2	Embrayage Ø 78 mm
111.1	Fixation des pièces inférieures du caisson
112.1	Ressort du profil ClipZIP
113.1	Palier articulé d'axe
114.1	Passe-câble 110/150
115.1	Ressort de butée d'axe 110/150
116.1	Goupille 2,5 x 25 DIN 94 acier
124.1	Connecteur 110/150
125.1	Profil en L 20 x 30 mm
126.1	Profil de montage 110/150
601	Fixations

ZIP110 - DÉCOMPOSITION DES COULISSES



Numéro	Désignation
112.1	Ressort du profil ClipZIP
201.1	Coulisse VP47 - base
201.2	Coulisse VP47 - insert
201.3	Coulisse VP110/VP150 - base
201.4	Coulisse VP110 - pièce centrale
201.5	Coulisse VP110 - pièce d'extrême
201.6	Profil de verrouillage 110/150
202.1	Profil en plastique ClipZIP
203.1	Ressort plastique du profil de verrouillage
204.1	Embout de profil plastique ClipZIP
205.1	Embout de coulisse 47
205.2	Embout de coulisse 110
206.1	Broche de verrouillage longue
207.1	Broche de verrouillage courte
601	Fixations

ZIP110 - DÉCOMPOSITION DE LA TOILE



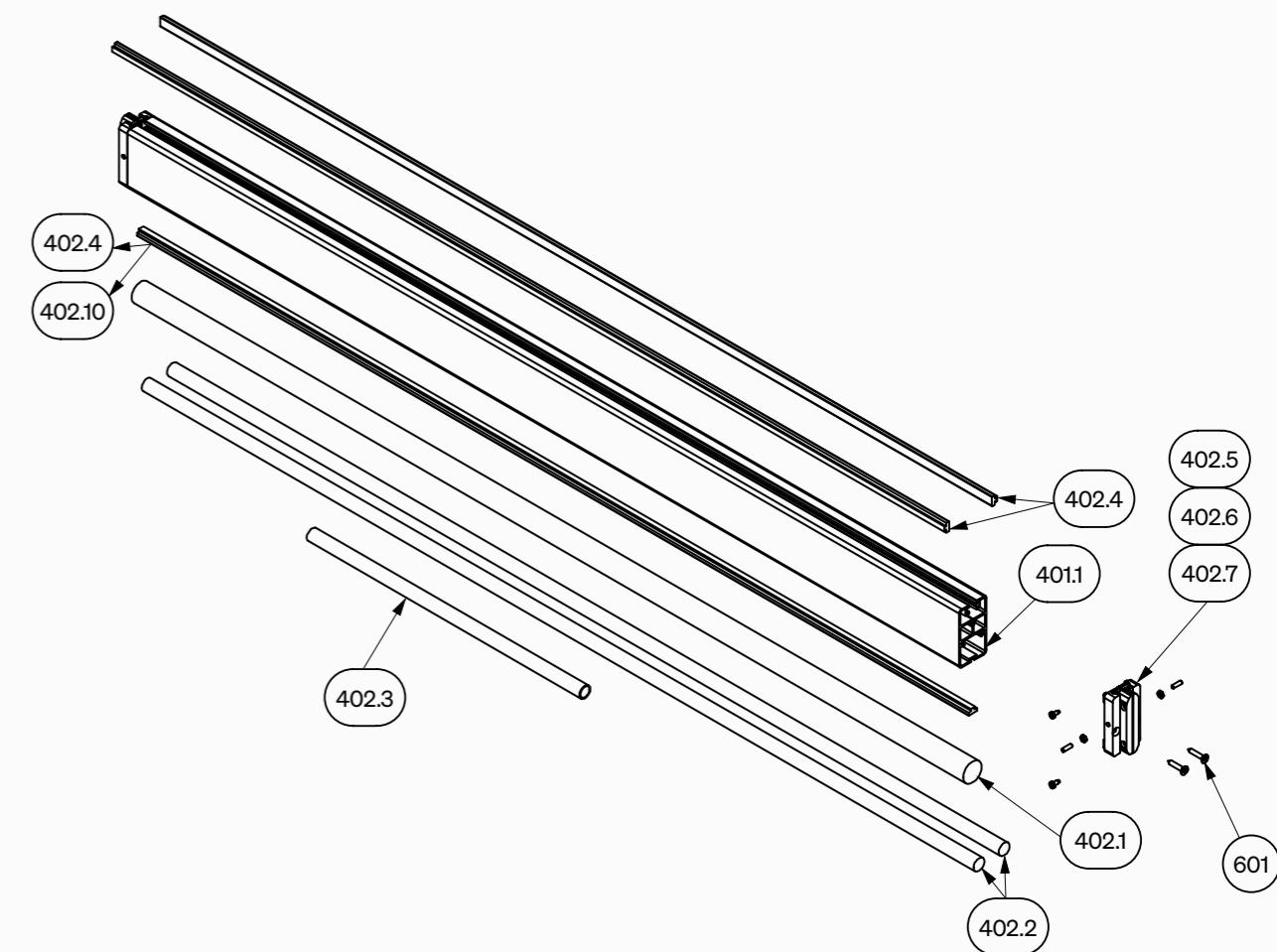
Numéro Désignation

301.1 Zip 17mm, couleur grise

302.1 Toile

303.1 Barre Fastfix

ZIP110 - DÉCOMPOSITION DES BARRES DE CHUTE



Numéro Désignation

401.1 Barre de chute 110/150

402.1 Poids pour barre de chute Ø 20mm

402.2 Poids pour barre de chute Ø 12mm

402.3 Tube en PVC-U Ø 12 x 1mm

402.4 Bouchon de barre de chute 110/150

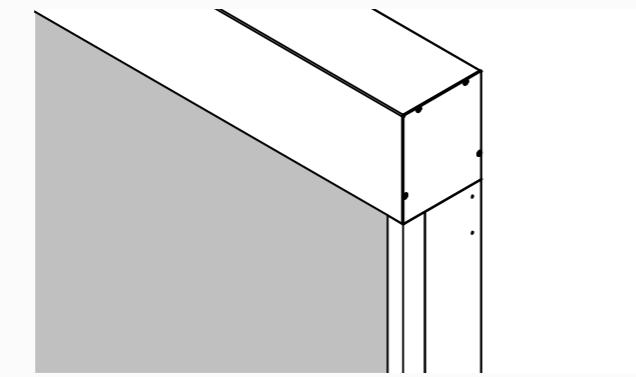
402.5 Embout de la barre de chute - partie fixe

402.6 Embout de la barre de chute - partie coulissante pièce 1

402.7 Embout de la barre de chute - partie coulissante pièce 2

402.10 Brosse

601 Fixations



MODÈLE STANDARD

Caisson

- aluminium extrudé
- carré
- auto-sécurisé
- couleur selon RAL

Joue latéral

- moulages en aluminium
- couleur selon RAL

Axe

- acier galvanisé, Ø 78 mm
- aluminium extrudé, Ø 100 mm

Commande

- commande par moteur filaire standard

Toile

- Serge Xinix 0%, selon nuancier NEVA
- Soltis Perform 92, selon nuancier NEVA
- avec zip soudé sur les côtés de la toile, zip de couleur grise
- la partie supérieure de la toile est équipée d'une barre de montage Fastfix
- partie inférieure de la toile avec zip soudé, zip de couleur grise

Coulisses

- auto-sécurisé
- type VP150 – visible ou caché
- type VP47 – visible
- aluminium extrudé couleur selon RAL
- profilé plastique ZIP110/ZIP150, gris anthracite (RAL 7016)
- trous pré-percés pour montage mural/embrasure
- embouts des coulisses en plastique, noir

Barre de chute

- aluminium extrudé, 30 x 55 mm
- couleur selon RAL
- y compris les poids
- embouts de barre de chute en plastique, noir

Fixation du produit

- inox (A2)

AUTRES OPTIONS

Caisson

- profil de fermeture
- profilé d'installation
- Profilé en L sur la face avant du caisson

Commande

- autre type de moteur
- à l'énergie solaire

Toile

- Serge Xinix 0%, selon nuancier NEVA
- autre type de toile

Barre de chute

- avec joint en caoutchouc
- avec brosse

Peinture

- couleur de peinture non standard

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Commande moteur

Largeur 720* – 6000 mm

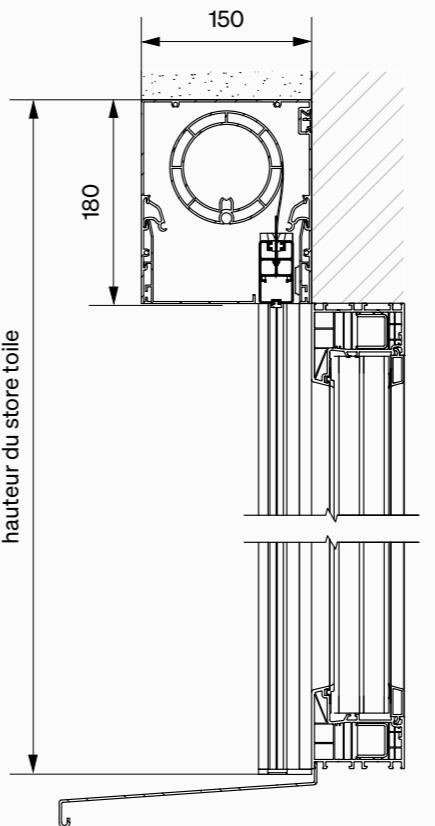
Hauteur 600 – 6000 mm

Surface maximale de 1 store toile jusqu'à 24 m²**

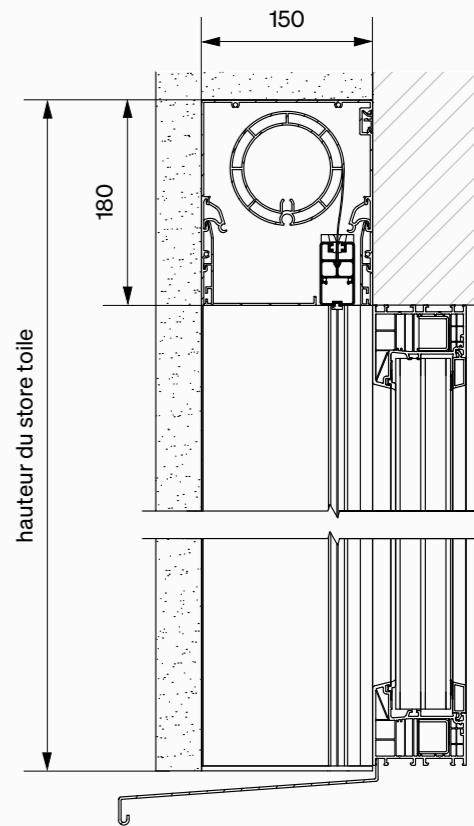
* La largeur minimale de store toile varie en fonction du type de moteur.

** La surface maximale d'un store toile est définie par le tableau des dimensions maximales de production à la page 90.

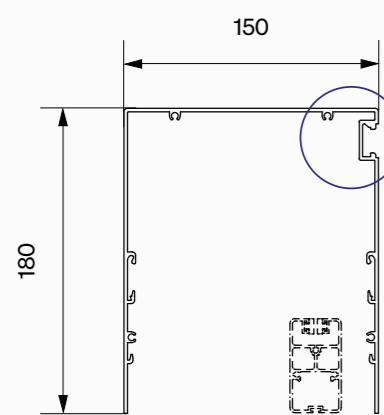
SECTION ZIP150 + VP47 VARIANTE VISIBLE



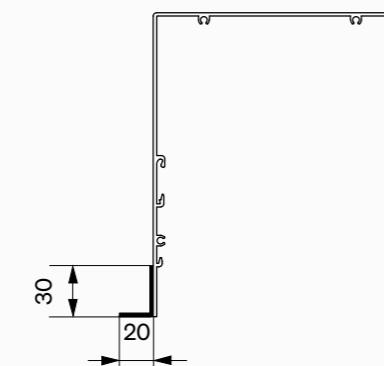
SECTION ZIP150 + VP150 VARIANTE CACHÉE



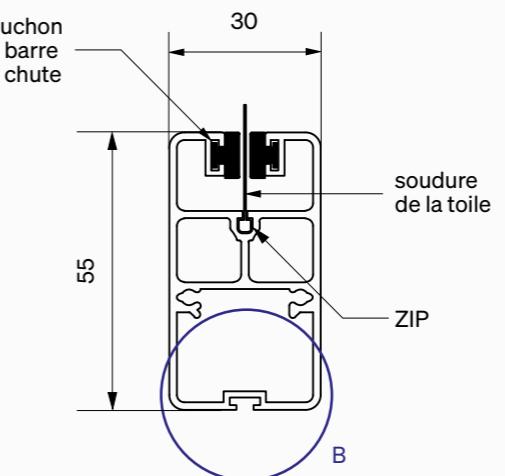
FORME DU CAISSON



PROFIL EN L SUR LA FACE AVANT DU CAISSON

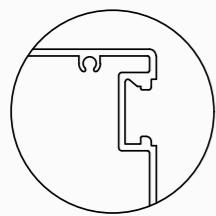


BARRE DE CHUTE

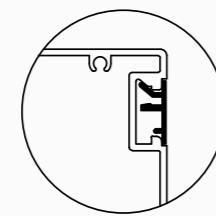


DÉTAIL A

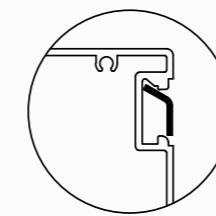
Sans profil



Profil de fermeture

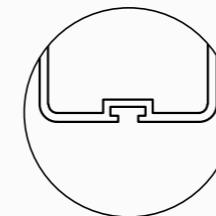


Profil de montage

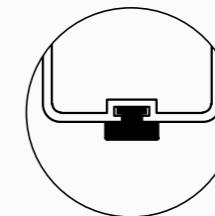


DÉTAIL B

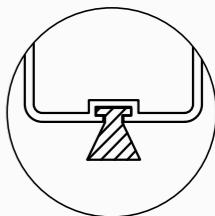
Sans remplissage



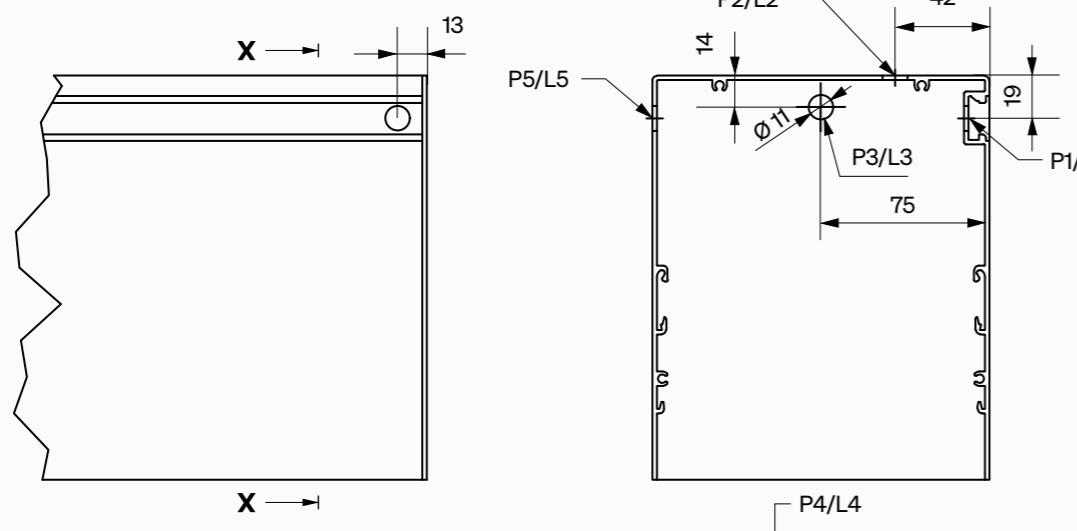
Avec joint en caoutchouc



Avec brosse



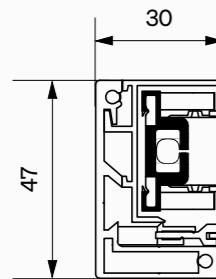
OPTIONS DE SORTIE DE CÂBLE



* Si la coulisse VP47 est utilisée, l'option de sortie du câble P4/L4 ne peut pas être utilisée.

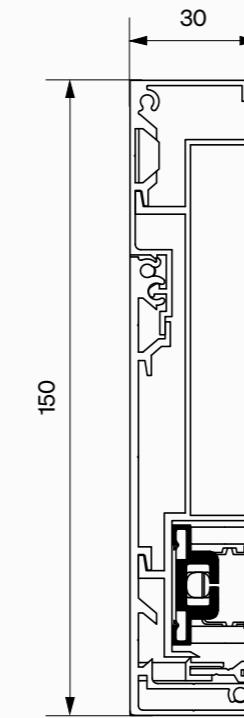
TYPES DE COULISSES

Coulisse VP47 visible*

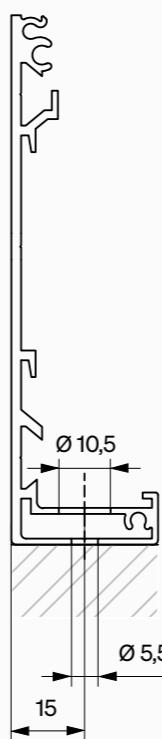


* Ne peut pas être utilisé comme coulisse à cacher.

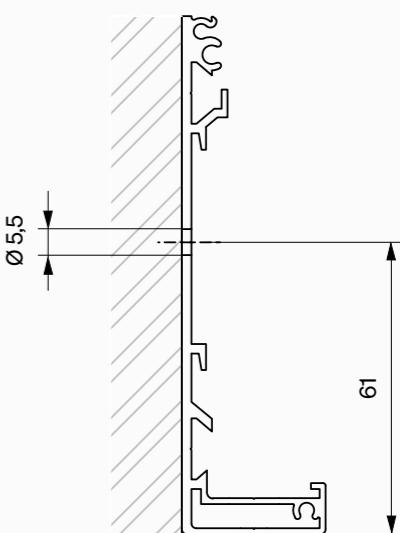
Coulisse VP150 visible/cachée



Coulisse CVP150 - montage mural

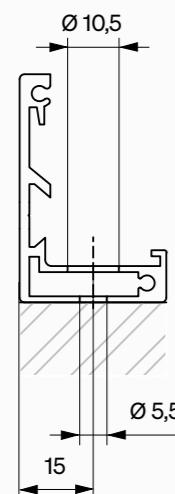


Coulisse VP150 - fixation dans l'embrasure

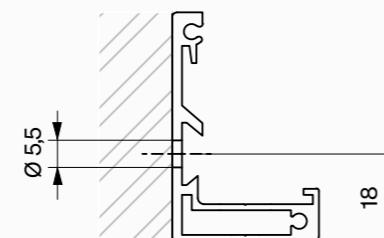


TROUS POUR LE MONTAGE DES COULISSES

Coulisse VP47 - montage mural



Coulisse VP47 - fixation dans l'embrasure



Nombre et emplacement des trous pour le montage de la coulisse

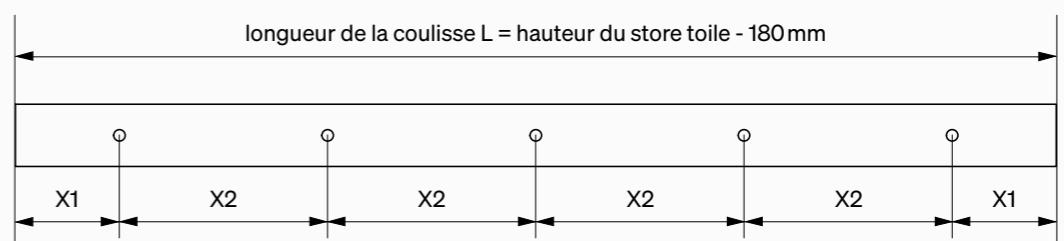
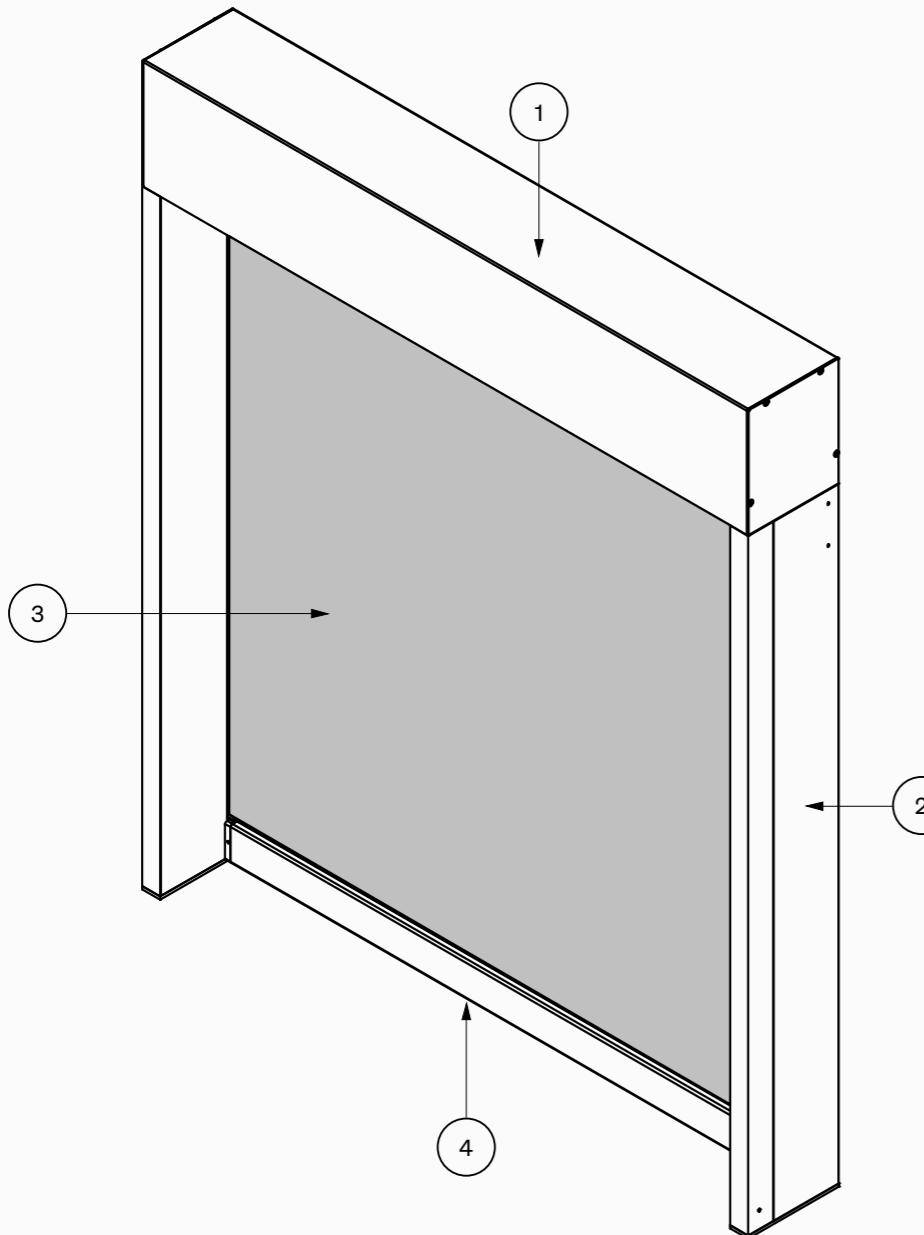


TABLEAU DE CALCUL DES TROUS

Longueur de la coulisse L (mm)	Nombre de trous de montage	X1 (mm)	X2 (mm)
à partir de 800	2	100	-
801-1400	3	100	(L-200)/2
1401-2000	4	100	(L-200)/3
2001-2600	5	100	(L-200)/4
2601-3200	6	100	(L-200)/5
3201-3800	7	100	(L-200)/6
3801-4400	8	100	(L-200)/7
4401-5000	9	100	(L-200)/8
5001-5600	10	100	(L-200)/9
5601-5820	11	100	(L-200)/10



Numéro	Désignation
--------	-------------

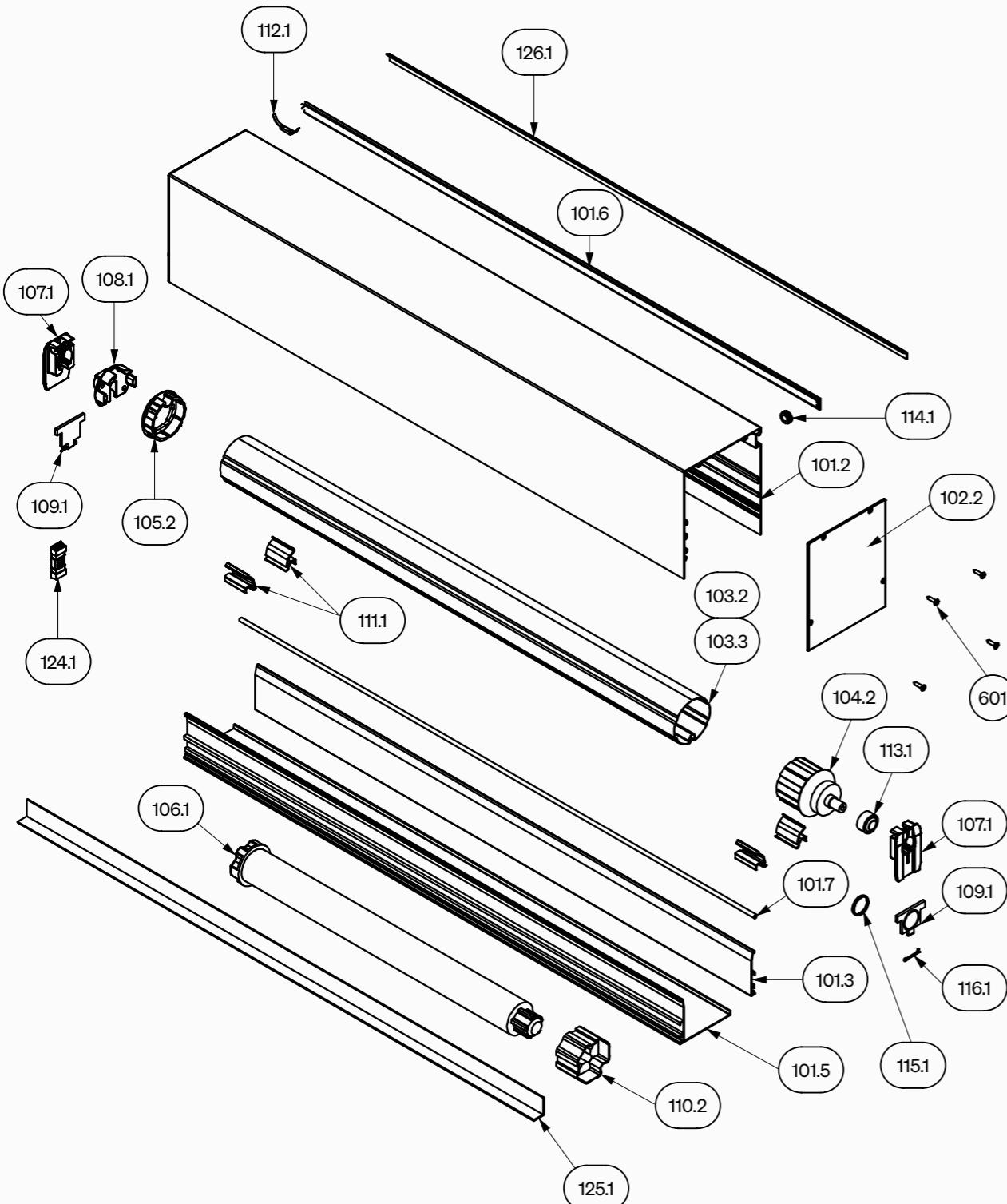
1	Décomposition du caisson
---	--------------------------

2	Décomposition des coulisses
---	-----------------------------

3	Décomposition de la toile
---	---------------------------

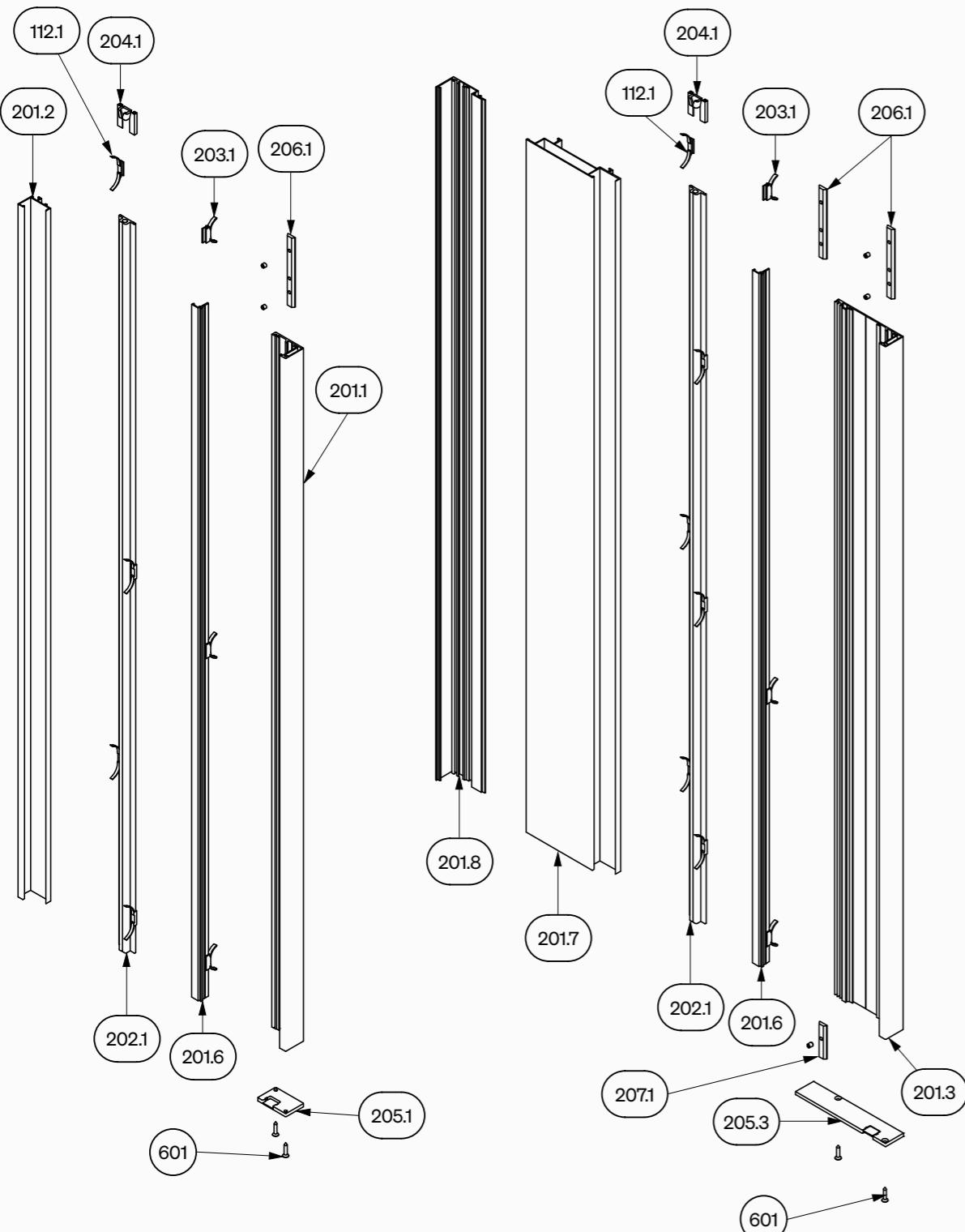
4	Décomposition de la barre de chute
---	------------------------------------

ZIP150 - DÉCOMPOSITION DU CAISSON



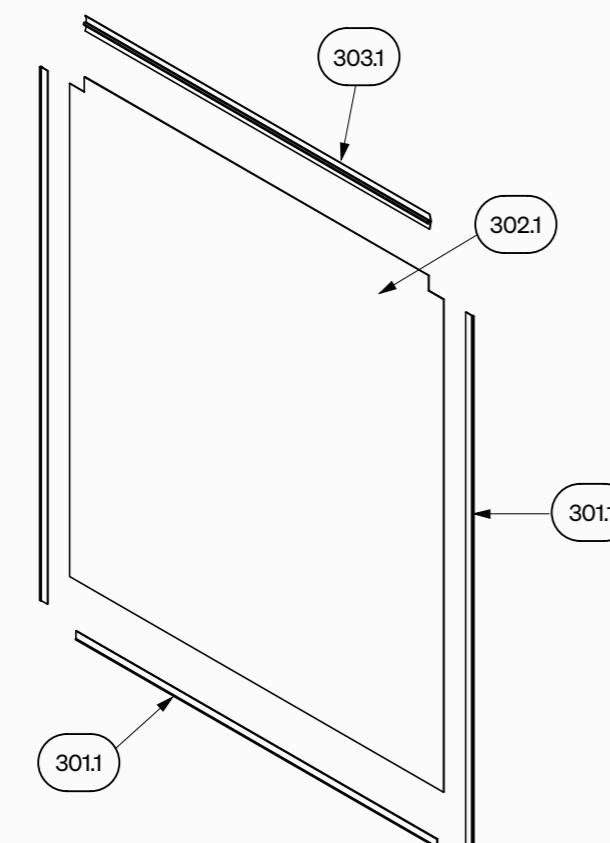
Numéro Désignation

101.2	Caisson 150
101.3	Partie arrière du caisson 110/150
101.5	Partie avant du caisson 150
101.6	Profil de fermeture 110/150
101.7	La barre d'équilibrage de la toile
102.2	Joue latérale 150
103.2	Axe Ø 78 mm
103.3	Axe Ø 100 mm
104.2	Extrémité d'axe 110/150 Ø 78/100 mm
105.2	Adaptateur de moteur 110/150 Ø 78/100 mm
106.1	Moteur
107.1	Support d'axe 110/150
108.1	Support de moteur 110/150
109.1	Butée de support d'axe et de moteur 110/150
110.2	Embrayage Ø 78 mm
111.1	Fixation des pièces inférieures du caisson
112.1	Ressort du profil ClipZIP
113.1	Palier articulé d'axe
114.1	Passe-câble 110/150
115.1	Ressort de butée d'axe 110/150
116.1	Goupille 2,5 × 25 DIN 94 acier
124.1	Connecteur 110/150
125.1	Profil en L 20 × 30 mm
126.1	Profil de montage 110/150
601	Fixations



Numéro	Désignation
112.1	Ressort du profil ClipZIP
201.1	Coulisse VP47 – base
201.2	Coulisse VP47 – insert
201.3	Coulisse VP110/VP150 – base
201.6	Profil de verrouillage 110/150
201.7	Coulisse VP150 – pièce centrale
201.8	Coulisse VP150 – pièce d'extrémité
202.1	Profil en plastique ClipZIP
203.1	Ressort plastique du profil de verrouillage
204.1	Embout de profil plastique ClipZIP
205.1	Embout de coulisse 47
205.3	Embout de coulisse 150
206.1	Broche de verrouillage longue
207.1	Broche de verrouillage courte
601	Fixations

ZIP150 - DÉCOMPOSITION DE LA TOILE



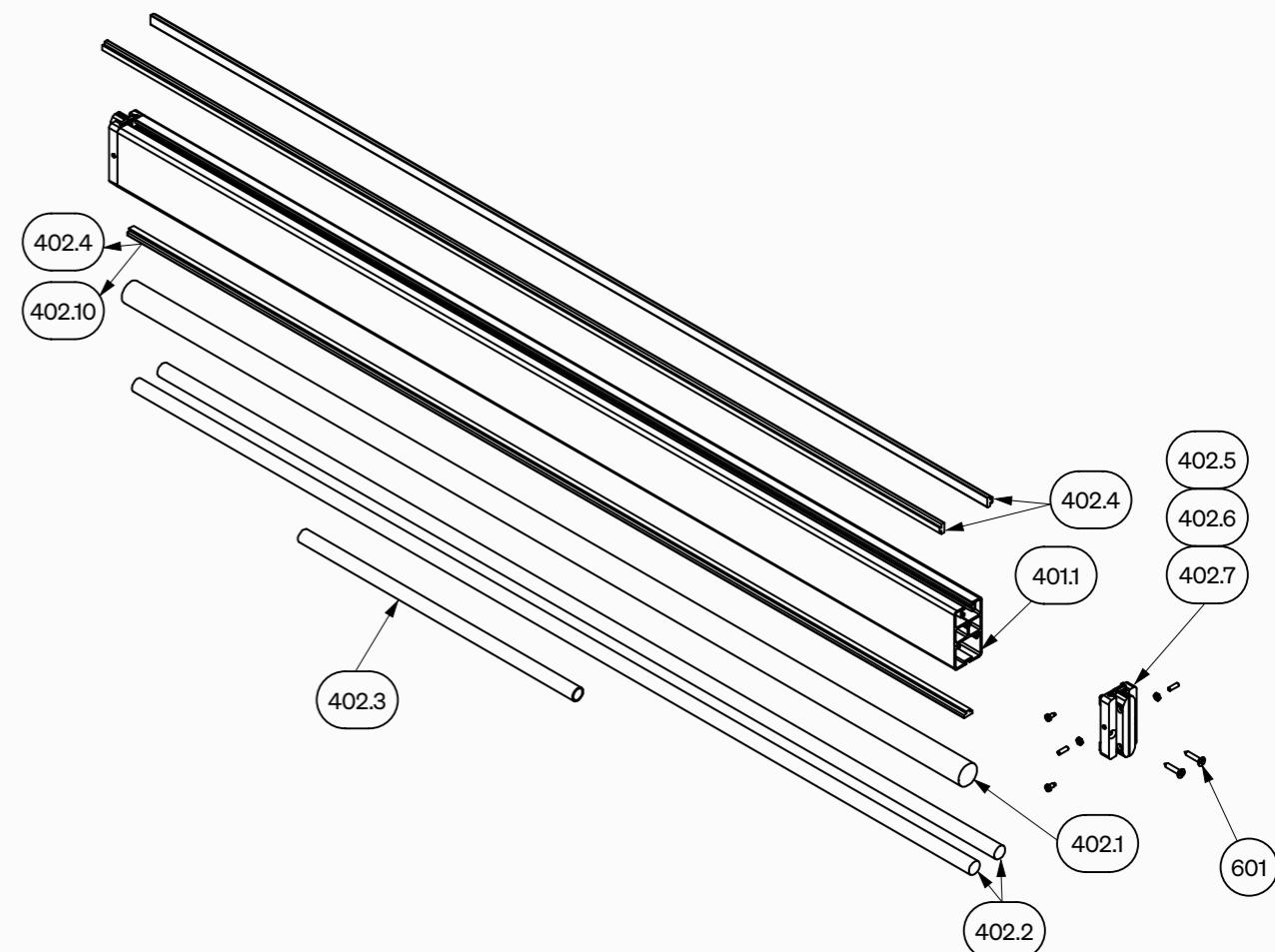
Numéro Désignation

301.1 Zip 17mm, couleur grise

302.1 Toile

303.1 Barre Fastfix

ZIP150 - DÉCOMPOSITION DE LA BARRE DE CHUTE



Numéro Désignation

401.1 Barre de chute 110/150

402.1 Poids pour barre de chute Ø 20 mm

402.2 Poids pour barre de chute Ø 12 mm

402.3 Tube en PVC-U Ø 12 x 1mm

402.4 Bouchon de barre de chute 110/150

402.5 Embout de barre de chute – partie fixe

402.6 Embout de barre de chute – partie coulissante pièce 1

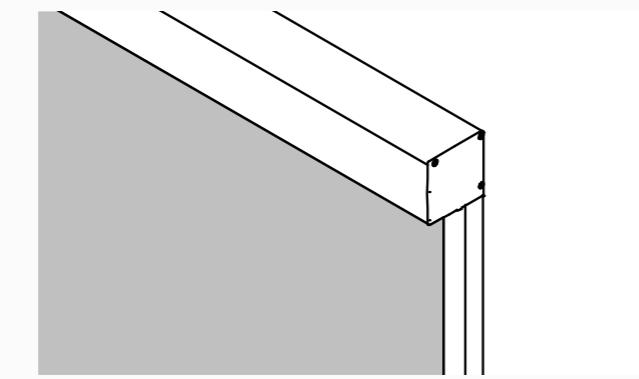
402.7 Embout de barre de chute – partie coulissante pièce 2

402.10 Brosse

601 Fixations

ZIP100

ZIP135



MODÈLE STANDARD

Caisson

- aluminium extrudé
- anguleux, semi-circulaire
- couleur selon RAL

Joue latéral

- moulages en aluminium
- couleur selon RAL

Axe

- acier galvanisé, Ø 70 (78) mm

Commande

- commande par moteur filaire standard

Toile

- Serge 3%, selon nuancier NEVA
- Soltis Perform 92, selon nuancier NEVA
- avec zip soudé sur les côtés de la toile, zip de couleur grise
- la partie supérieure de la toile est équipée d'une barre de montage Fastfix
- la partie inférieure de la toile est équipée d'une poche avec la gomme anti-bruit en plastique

Coulisses

- type SNP-à encliquer ou type SCR-à visser
- aluminium extrudé
- profilé ZIP en plastique coextrudé, noir
- couleur selon RAL
- trous pré-percés pour montage mural/embrasure
- embouts des coulisses en plastique, noir

Barre de chute

- aluminium extrudé, 30 x 26 mm (petite) ou 30 x 55 mm (grande)
- couleur selon RAL
- y compris les poids
- embouts de barre de chute en plastique, noir

Fixation du produit

- inox (A2)

AUTRES OPTIONS

Caisson

- support de caisson

Commande

- autre type de moteur

Toile

- Serge Xinix 0%, selon nuancier NEVA
- autre type de toile

Coulisse

- support de coulisse SV
- support de coulisse SV double

Peinture

- couleur de peinture non standard

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Commande moteur

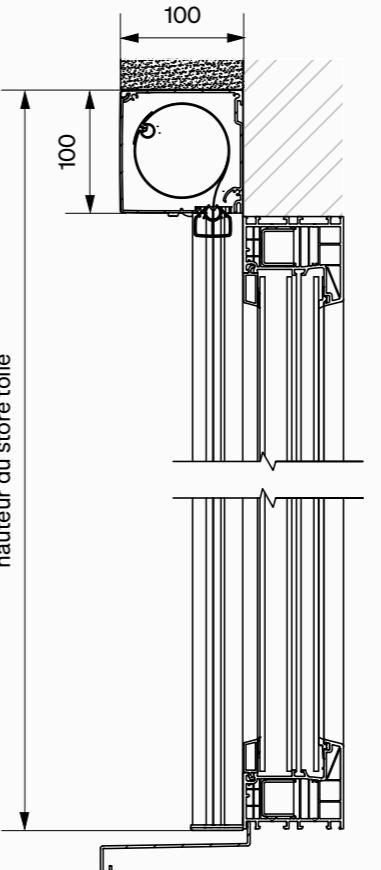
Largeur 675* – 4000 mm

Hauteur 400 – 3500 mm

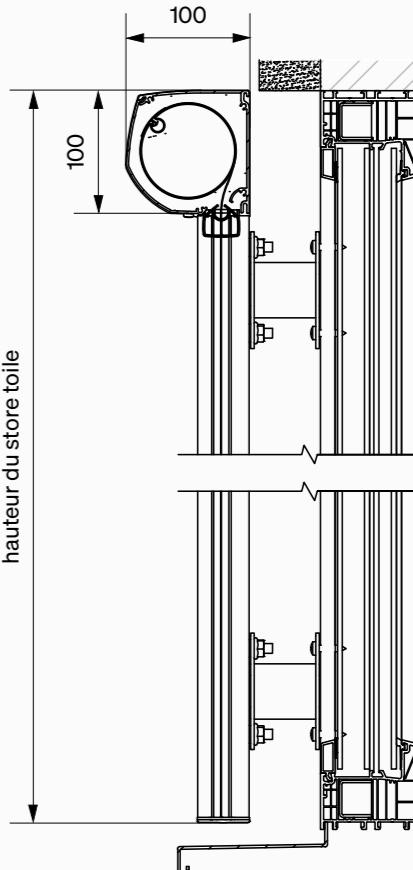
Surface maximale de 1 store toile 14 m²

* La largeur minimale de store toile varie en fonction du type de moteur.

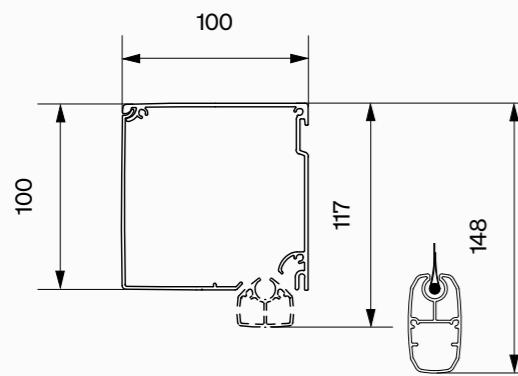
SECTION ZIP100 VARIANTE CARRÉE



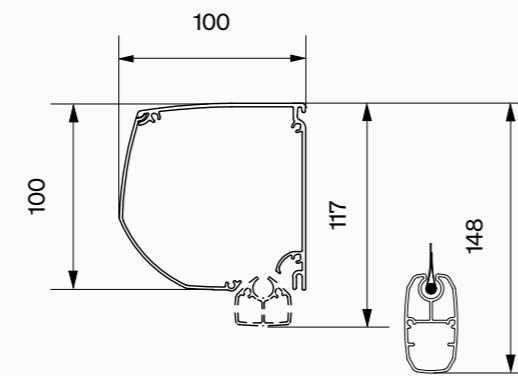
SECTION ZIP100 VARIANTE DEMI-RONDE



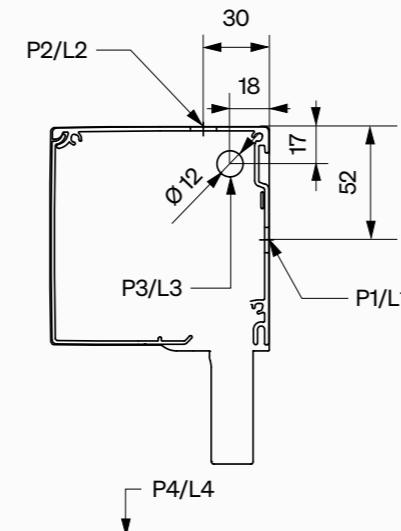
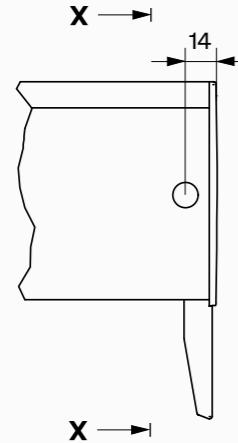
FORME DE CAISSON CARRÉ



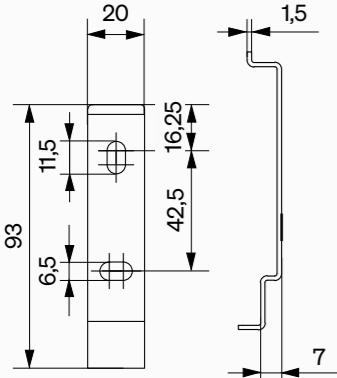
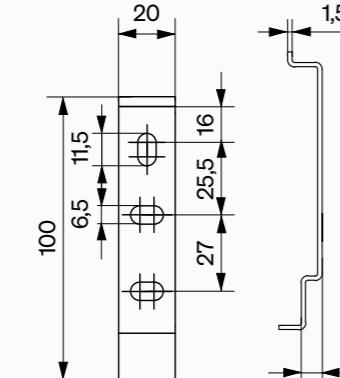
FORME DE CAISSON DEMI-RONDE



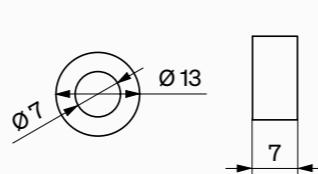
OPTIONS DE SORTIE DE CÂBLE



SUPPORTS DE CAISSON

Support de caisson H
- pour caisson carré*Support de caisson P
- pour caisson demi-rond*

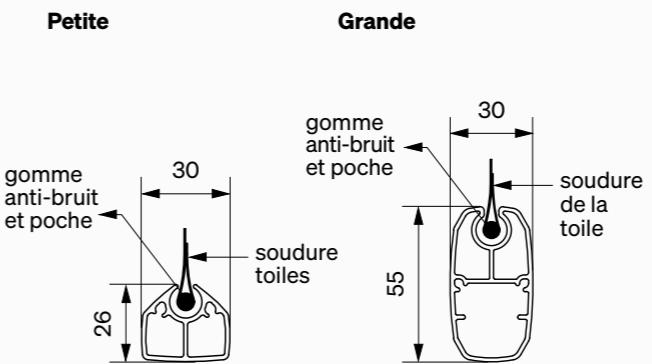
Entretoise sous la coulisse**



* 2 pièces par store toile. Support de montage auxiliaire, ne sert pas d'élément de support du caisson, tout le poids est transféré sur les coulisses.

** Partie du support de caisson, nombre selon le tableau de calcul des trous à la page 73.

BARRE DE CHUTE



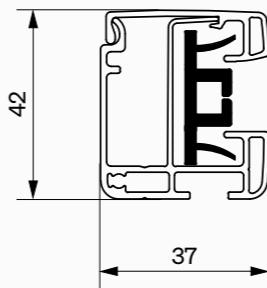
mm	LARGEUR ZIP100			
	≤1000	1001-2200	2201-3200	3201-4000
≤1500	petite	petite	petite	petite
1501-2500	grande	petite	petite	grande
2501-3500	grande	grande	grande	grande

— si nécessaire, une petite barre de chute peut être remplacée par une grande barre de chute

TYPES DES COULISSES

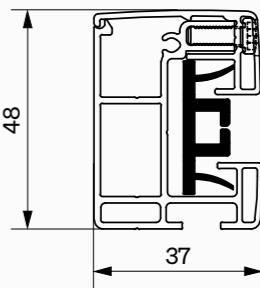
Coulisse SNP

— à encliquer



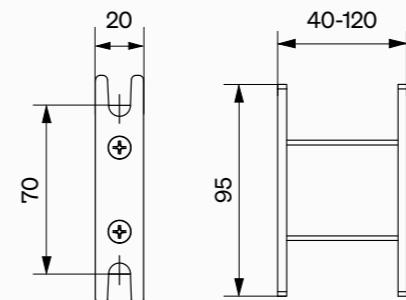
Coulisse SCR

— assemblage avec des vis

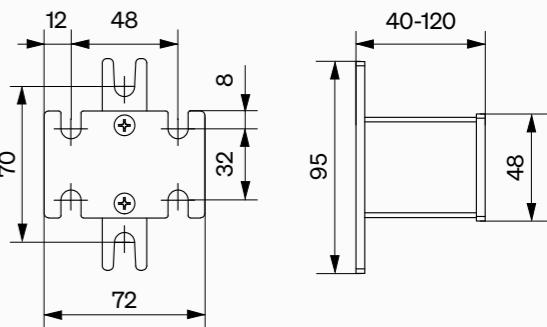


SUPPORTS DES COULISSES

Support SV

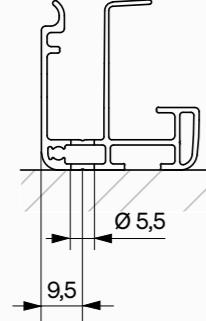


Support SV double

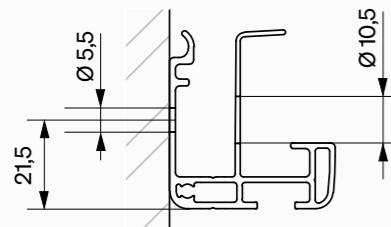


TROUS POUR LE MONTAGE DES COULISSES

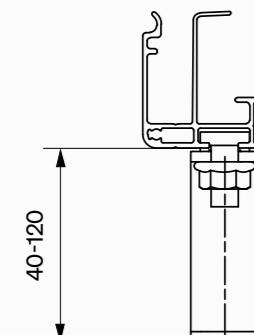
Coulisse SNP – montage mural



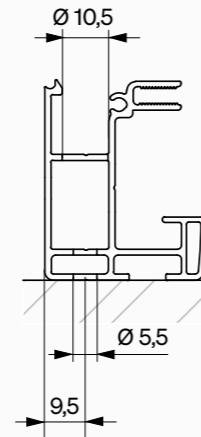
Coulisse SNP – fixation dans l'embrasure



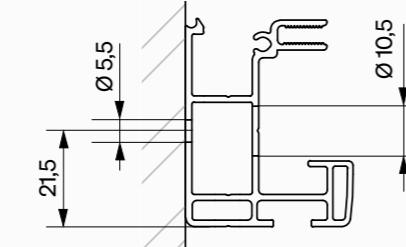
Coulisse SNP – fixation sur support



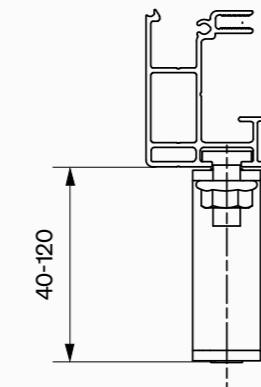
Coulisse SCR – montage mural



Coulisse SCR – fixation dans l'embrasure



Coulisse SCR – montage sur support



Nombre et emplacement des trous pour le montage de la coulisse

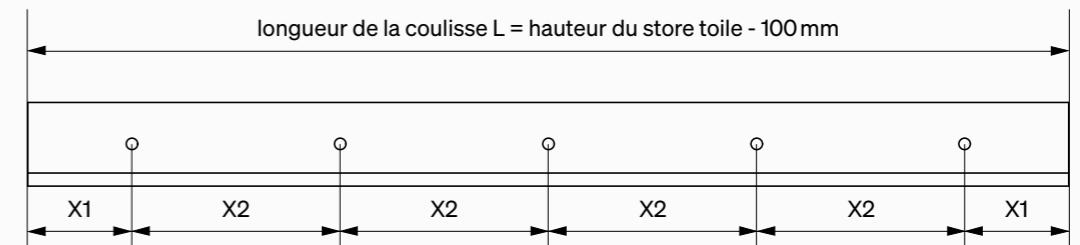
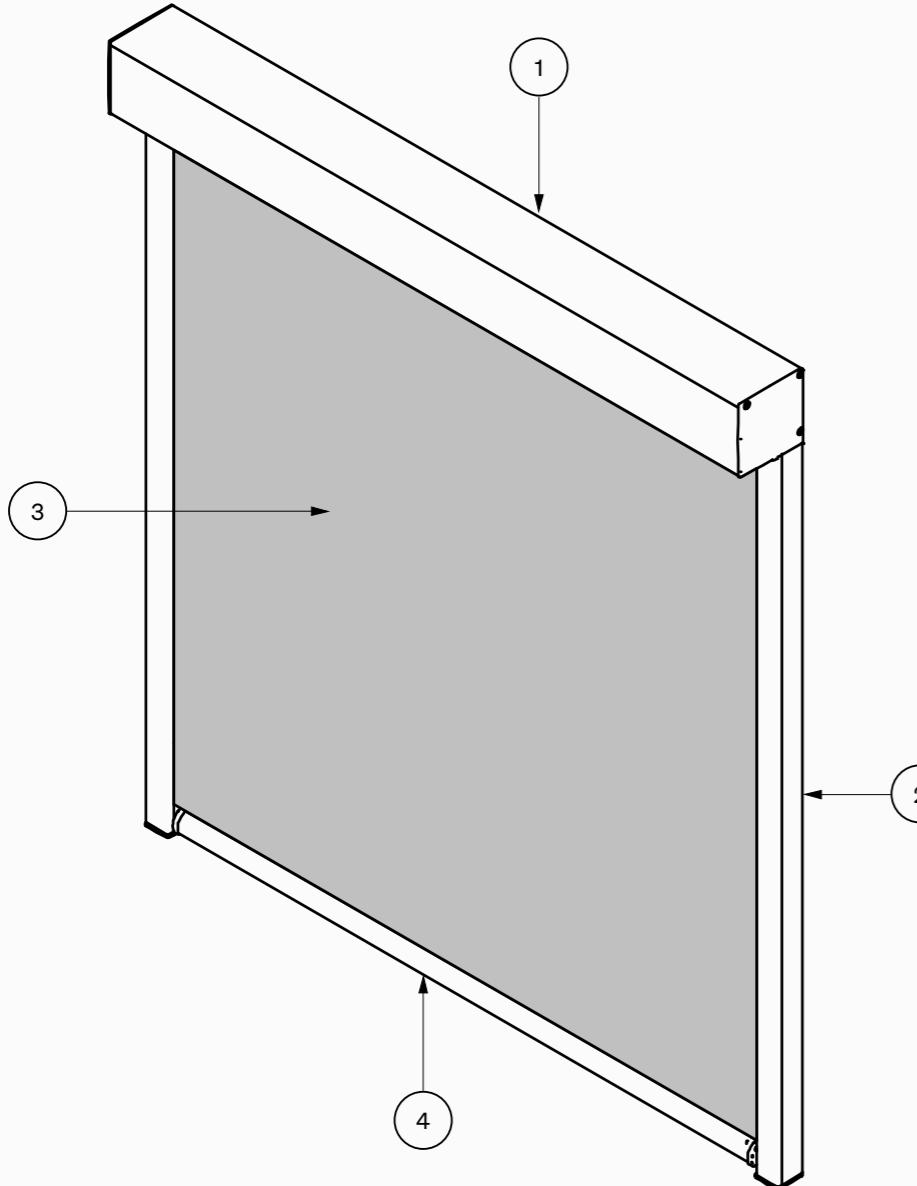


TABLEAU DE CALCUL DES TROUS

Longueur de la coulisse L (mm)	Nombre de trous de montage	X1 (mm)	X2 (mm)
de - 800	2	100	-
801-1400	3	100	$(L-200)/2$
1401-2000	4	100	$(L-200)/3$
2001-2600	5	100	$(L-200)/4$
2601-3200	6	100	$(L-200)/5$
3201-3400	7	100	$(L-200)/6$



Numéro	Désignation
--------	-------------

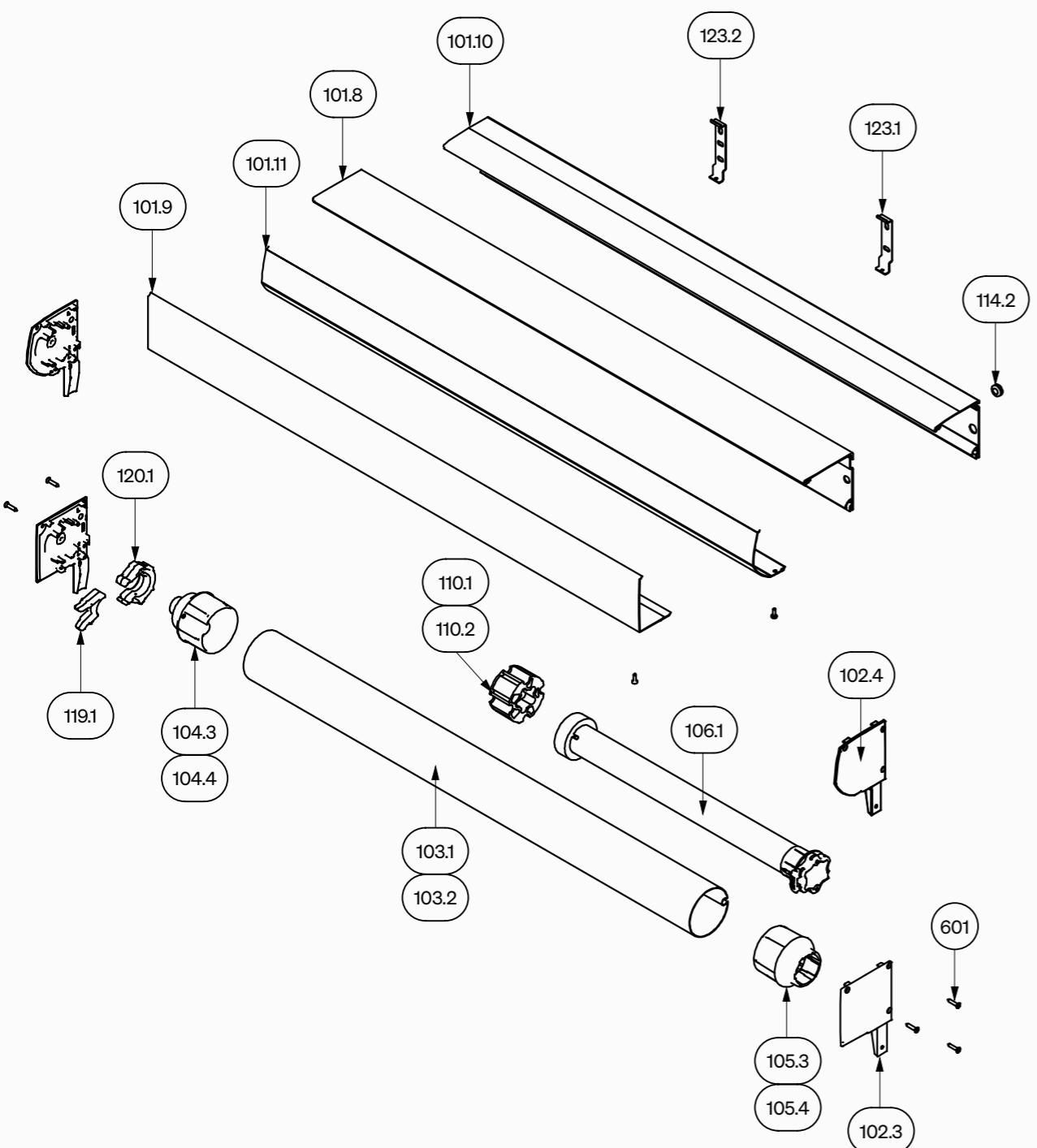
1 Décomposition du caisson

2 Décomposition des coulisses

3 Décomposition de la toile

4 Décomposition de la barre de chute

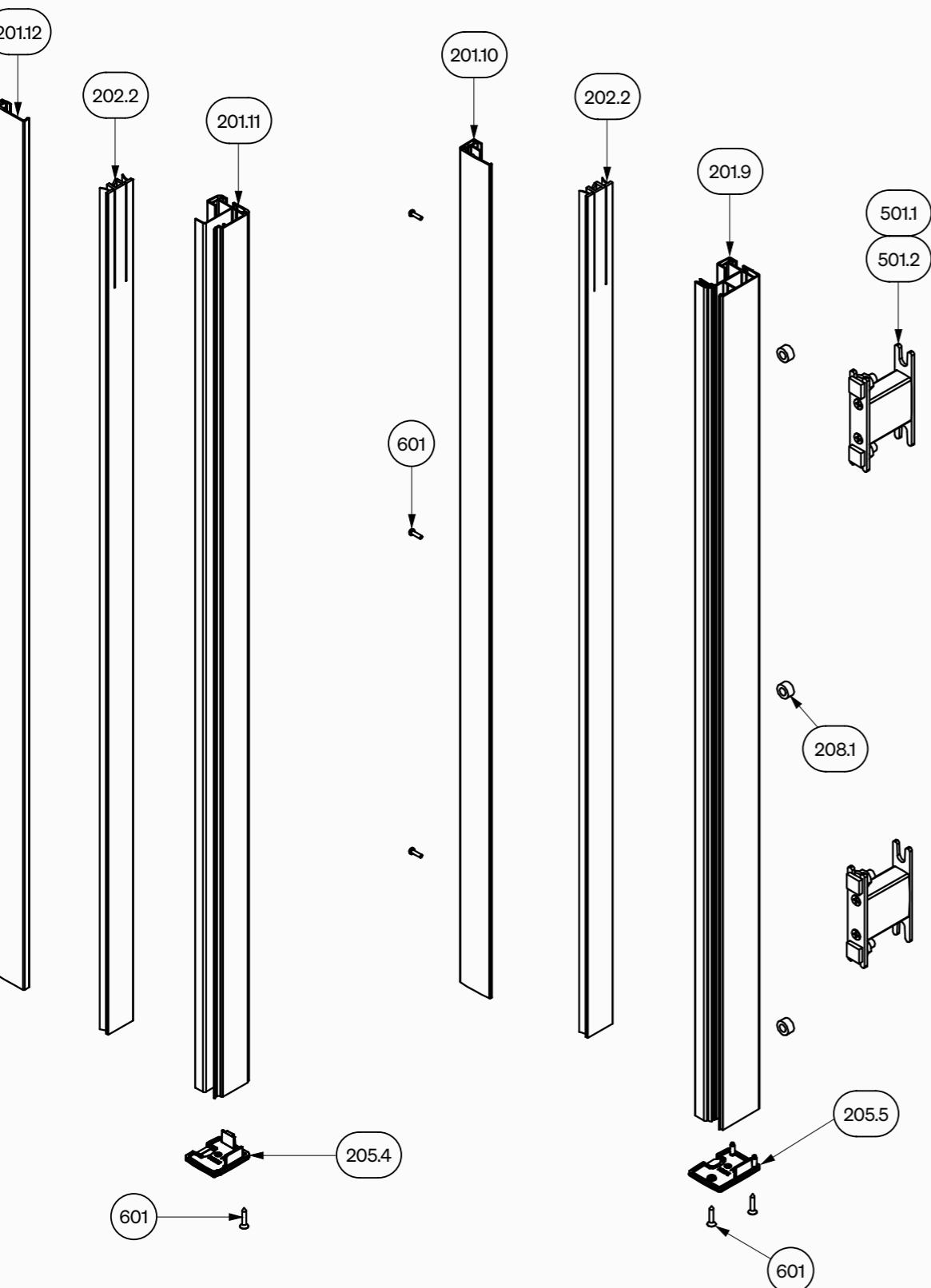
ZIP100 - DÉCOMPOSITION DU CAISSON



Numéro Désignation

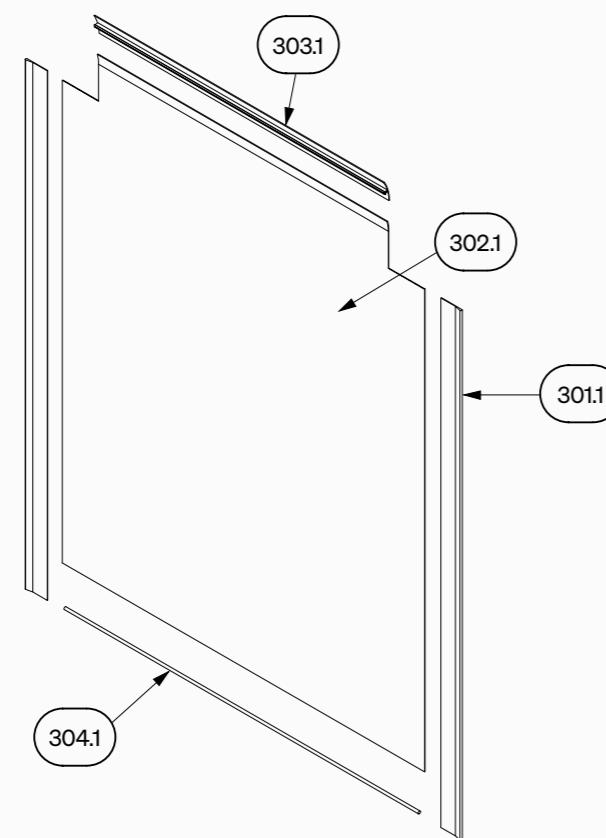
101.8	Caisson 100, partie arrière carrée
101.9	Caisson 100, partie avant carrée
101.10	Caisson 100, partie arrière demi-ronde
101.11	Caisson 100, partie avant demi-ronde
102.3	Joue latérale 100, carrée
102.4	Joue latérale 100, demi-ronde
103.1	Axe Ø 70 mm
103.2	Axe Ø 78 mm
104.3	Extrémité d'axe Ø 70 mm
104.4	Extrémité d'axe Ø 78 mm
105.3	Adaptateur de moteur Ø 70 mm
105.4	Adaptateur de moteur Ø 78 mm
106.1	Moteur
110.1	Embrayage Ø 70 mm
110.2	Embrayage Ø 78 mm
114.2	Passe-câble
119.1	Clip de verrouillage 100/135
120.1	Support d'axe 100/135
123.1	Support de caisson H
123.2	Support de caisson P
601	Fixations

ZIP100 – DÉCOMPOSITION DES COULISSES



Numéro	Désignation
201.9	Coulisse de type SCR, partie arrière
201.10	Type de coulisse SCR, partie avant
201.11	Coulisse de type SNP, partie arrière
201.12	Coulisse de type SCR, partie avant
202.2	Profil en plastique ZIP
205.4	Embout de coulisse SNP, noir
205.5	Embout de coulisse SCR, noir
208.1	Entretoise 7mm
501.1	Support de coulisse SV
501.2	Support de coulisse SV double
601	Fixations

ZIP100 – DÉCOMPOSITION DE LA TOILE



Numéro

Désignation

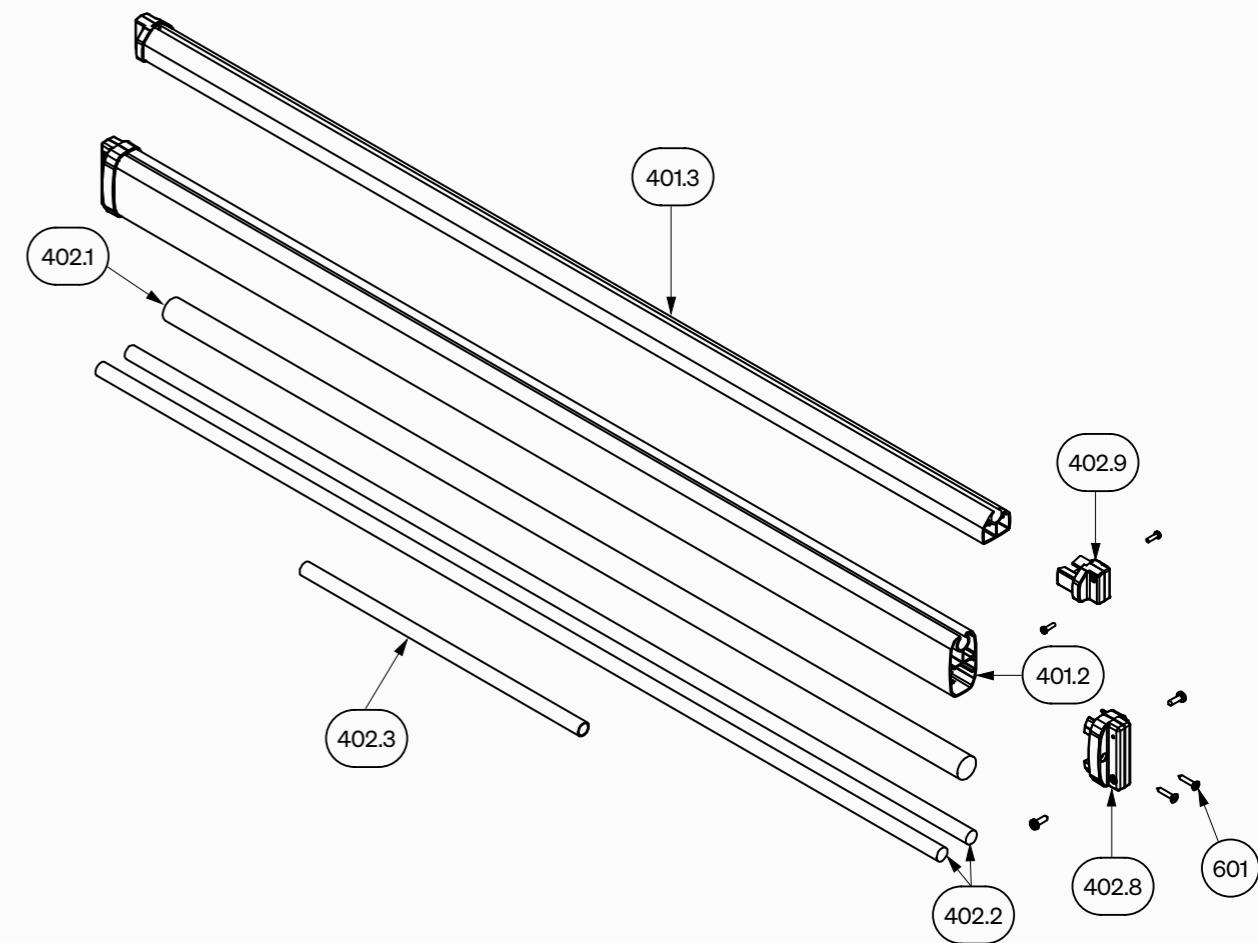
301.1 Zip 17 mm, couleur grise

302.1 Toile

303.1 Barre Fastfix

304.1 Gomme anti-bruit pour la fixation de la toile Ø 6 mm

ZIP100 – DÉCOMPOSITION DES BARRES DE CHUTE



Numéro

Désignation

401.2 Barre de chute grande 30 x 55 mm

401.3 Barre de chute petite 30 x 26 mm

402.1 Poids pour barre de chute Ø 20 mm

402.2 Poids pour barre de chute Ø 12 mm

402.3 Tube en PVC-U Ø 12 x 1mm

402.8 Embout de grande barre de chute, noir

402.9 Embout de petite barre de chute, noir

601 Fixations

MODÈLE STANDARD

Caisson

- aluminium extrudé
- anguleux, semi-circulaire
- couleur selon RAL

Joue latéral

- moulages en aluminium
- couleur selon RAL

Axe

- acier galvanisé, Ø 78 mm
- aluminium extrudé, Ø 100 mm

Commande

- commande par moteur filaire standard

Toile

- Serge 3%, selon nuancier NEVA
- Soltis Perform 92, selon nuancier NEVA
- avec zip soudé sur les côtés de la toile, zip de couleur grise
- la partie supérieure de la toile est équipée d'une barre de montage Fastfix
- la partie inférieure de la toile est équipée d'une poche avec la gomme anti-bruit en plastique

Coulisses

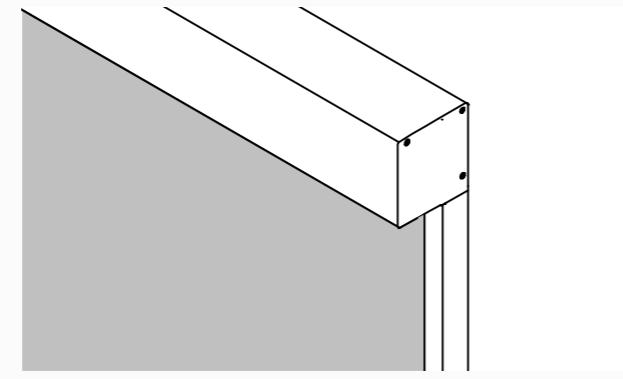
- type SCR - à vis
- aluminium extrudé
- profilé ZIP en plastique coextrudé, noir
- couleur selon RAL
- trous pré-percés pour montage mural/embrasure
- embouts des coulisses en plastique, noir

Barre de chute

- aluminium extrudé, 30 x 55 mm (grande)
- couleur selon RAL
- y compris les poids
- embouts de barre de chute en plastique, noir

Fixation du produit

- inox (A2)



AUTRES OPTIONS

Caisson

- support de caisson

Commande

- autre type de moteur
- à l'énergie solaire

Toile

- Serge Xinx 0%, selon nuancier NEVA
- autre type de toile

Coulisse

- support de coulisse SV
- support de coulisse SV double

Peinture

- couleur de peinture non standard

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Commande moteur

Largeur 675* – 6000 mm

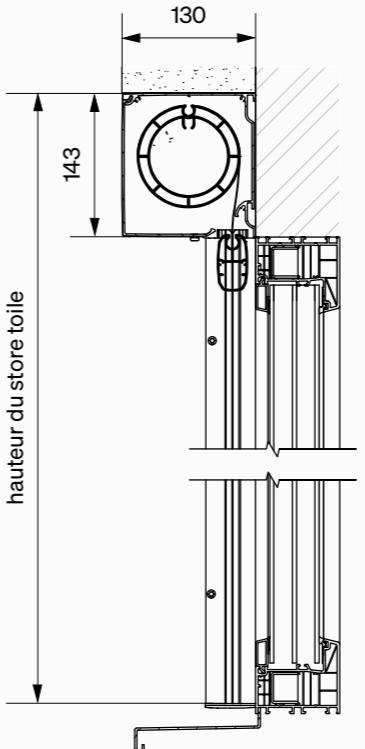
Hauteur 400 – 6000 mm

Surface maximale de 1 store toile jusqu'à 24 m²**

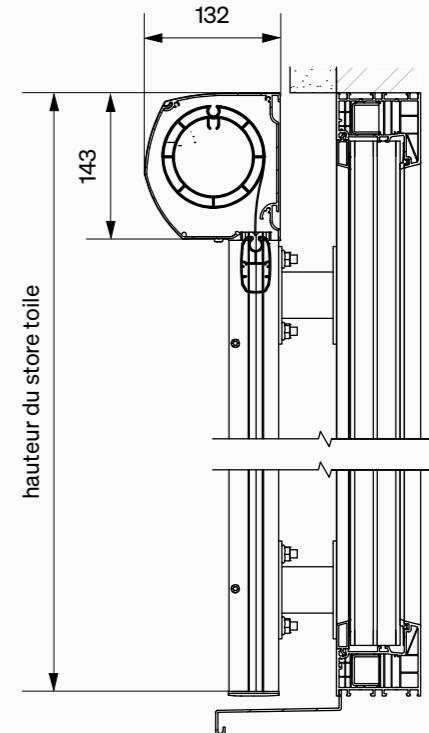
* La largeur minimale de store toile varie en fonction du type de moteur.

** La surface maximale d'un store toile est définie par le tableau des dimensions maximales de production à la page 90.

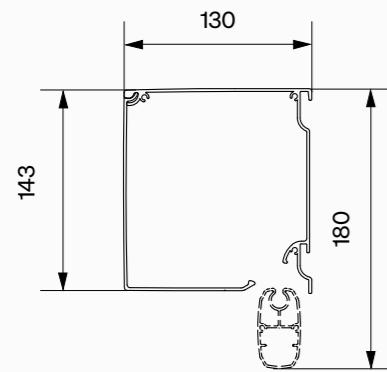
SECTION ZIP135 VARIANTE CARRÉE



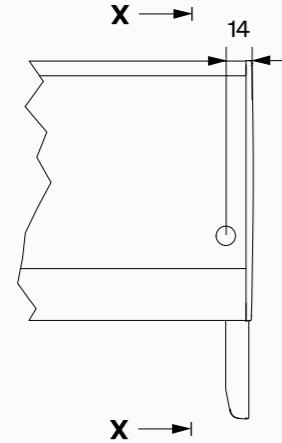
SECTION ZIP135 VARIANTE DEMI-RONDE



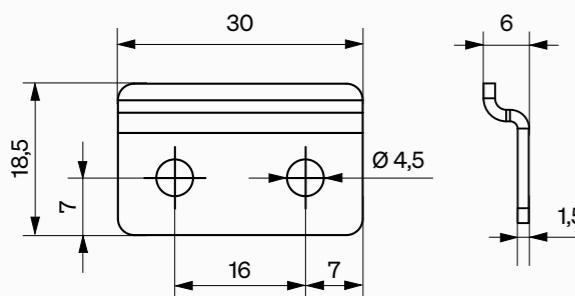
FORME DE CAISSON CARRÉ



OPTIONS DE SORTIE DE CÂBLE

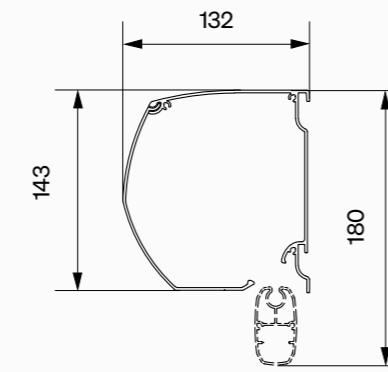


SUPPORT DE CAISSON*



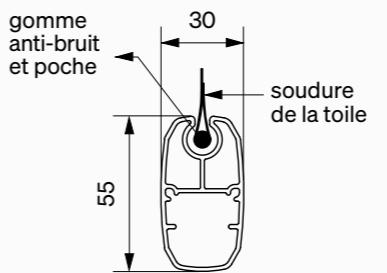
* Le support de caisson ne sert pas d'élément porteur du caisson, tout le poids est transféré sur les coulisses.

FORME DE CAISSON DEMI-RONDE



BARRE DE CHUTE

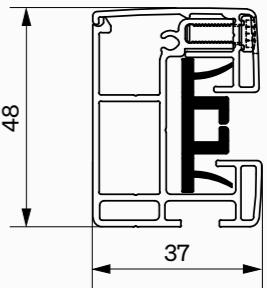
Grande



TYPES DES COULISSES

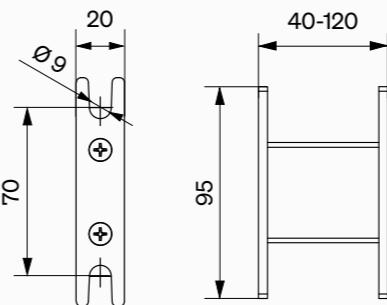
Coulisse SCR

— assemblage avec des vis

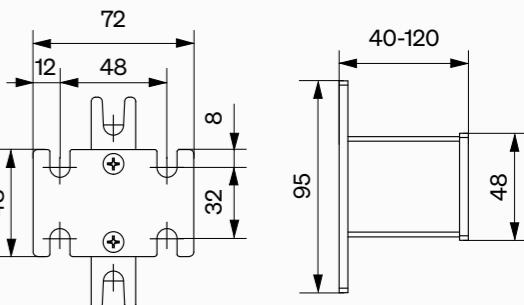


SUPPORTS DES COULISSE

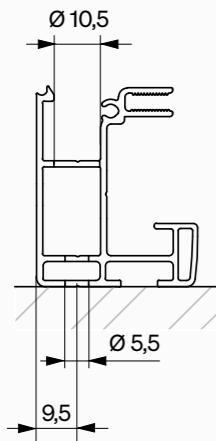
Support SV



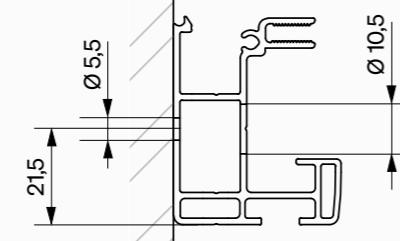
Support SV double



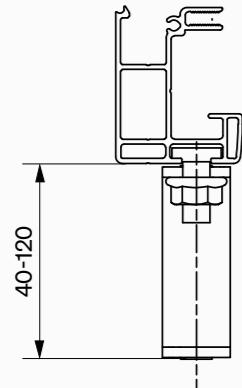
Coulisse SCR - montage mural



Coulisse SCR - fixation dans l'embrasure



Coulisse SCR - montage sur support



Nombre et emplacement des trous pour le montage de la coulisse

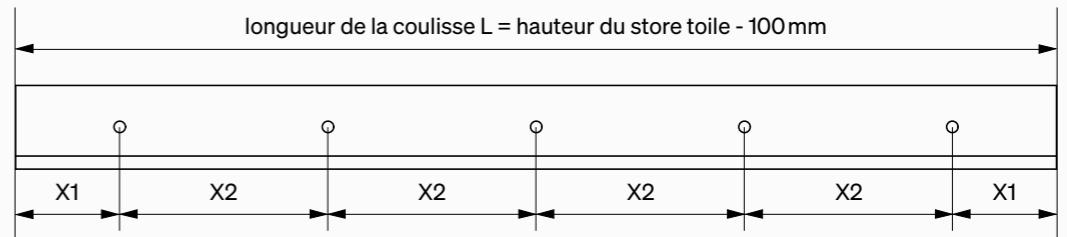
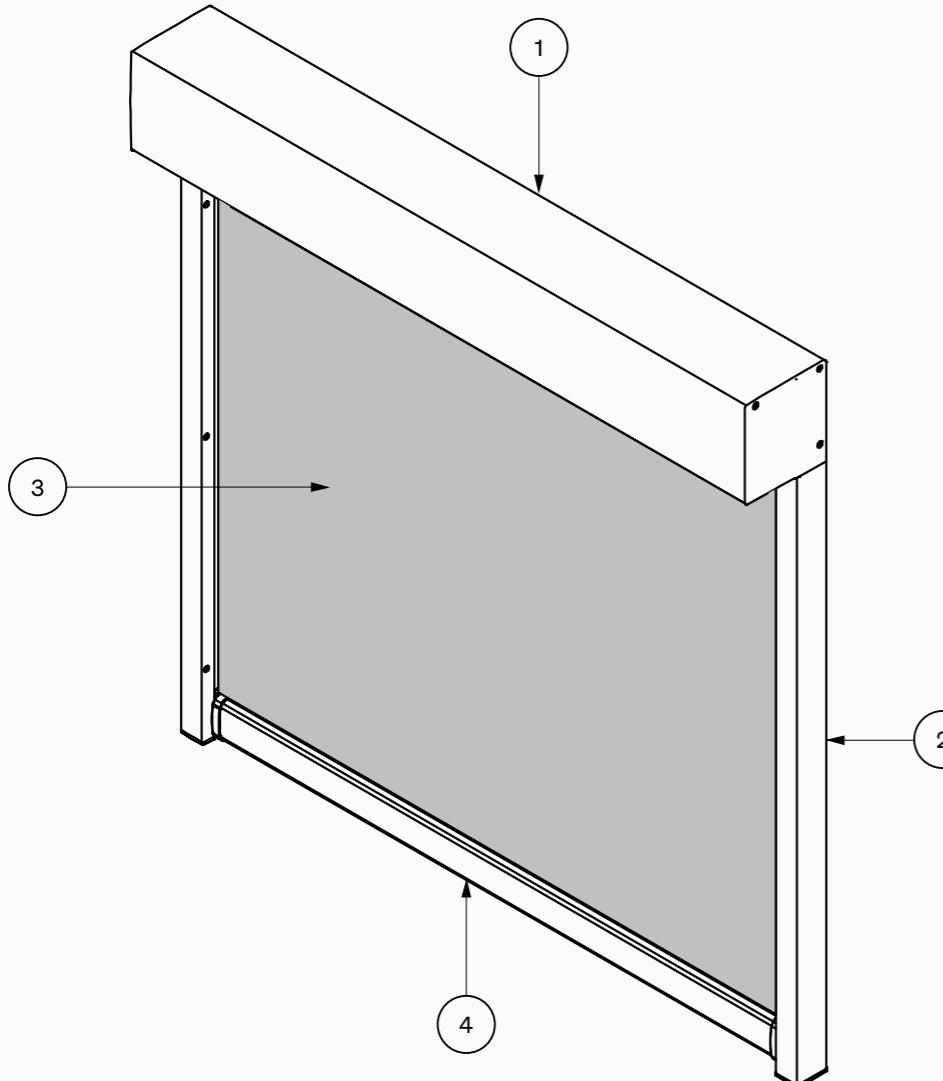


TABLEAU DE CALCUL DES TROUS

Longueur de la coulisse L (mm)	Nombre de trous de montage	X1 (mm)	X2 (mm)
de - 800	2	100	-
801 - 1400	3	100	(L - 200)/2
1401 - 2000	4	100	(L - 200)/3
2001 - 2600	5	100	(L - 200)/4
2601 - 3200	6	100	(L - 200)/5
3201 - 3800	7	100	(L - 200)/6
3801 - 4400	8	100	(L - 200)/7
4401 - 5000	9	100	(L - 200)/8
5001 - 5600	10	100	(L - 200)/9
5 601 - 5860	11	100	(L - 200)/10



Numéro	Désignation
--------	-------------

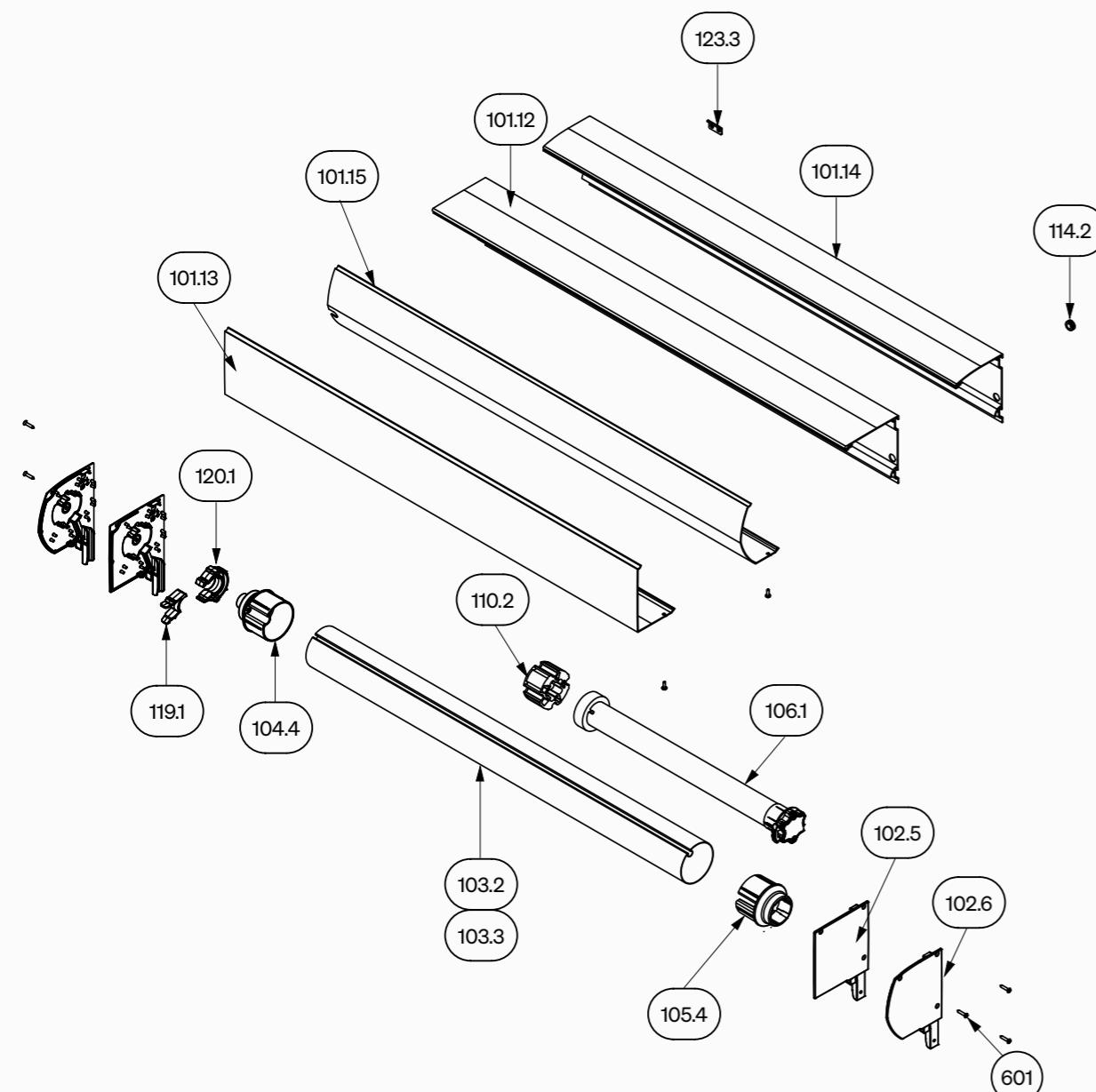
1	Décomposition du caisson
---	--------------------------

2	Décomposition des coulisses
---	-----------------------------

3	Décomposition de la toile
---	---------------------------

4	Décomposition de la barre de chute
---	------------------------------------

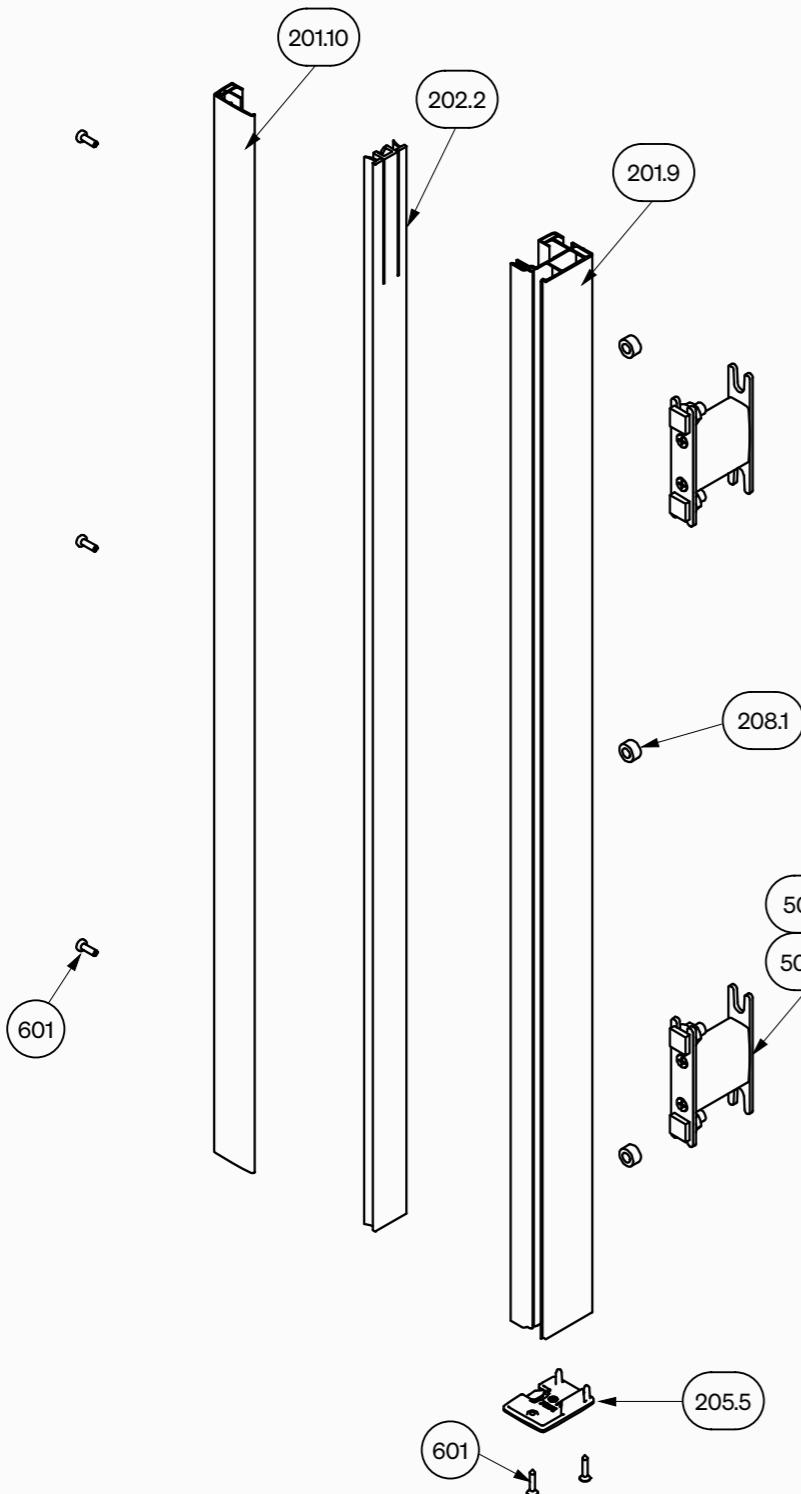
ZIP135 - DÉCOMPOSITION DU CAISSON



Numéro Désignation

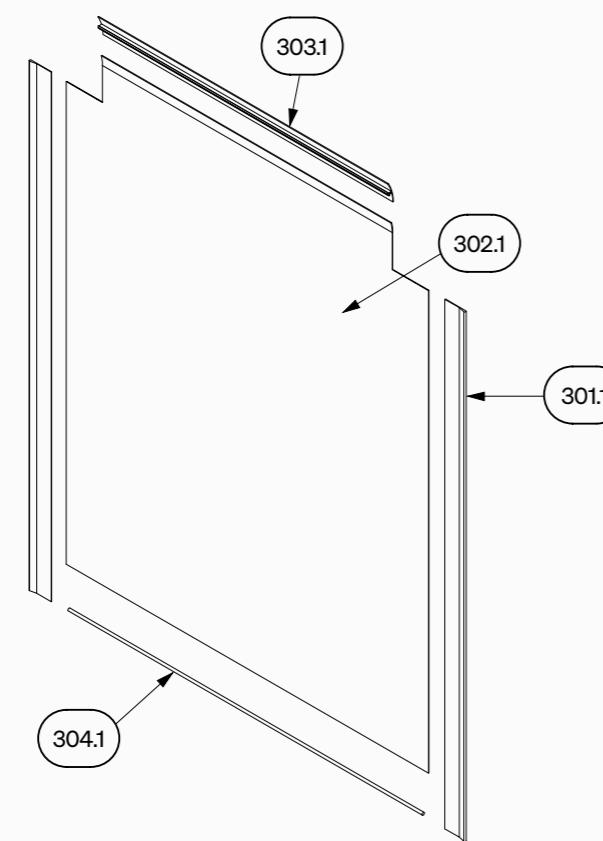
101.12	Caisson 135, partie arrière carrée
101.13	Caisson 135, partie avant carrée
101.14	Caisson 135, partie arrière demi-ronde
101.15	Caisson 135, partie avant demi-ronde
102.5	Joue latérale 135, carrée
102.6	Joue latérale 135, demi-ronde
103.2	Axe Ø 78mm
103.3	Axe Ø 100mm
104.4	Extrémité d'axe Ø 78mm
105.4	Adaptateur de moteur Ø 78mm
106.1	Moteur
110.2	Embrayage Ø 78mm
114.2	Passe-câble
119.1	Clip de verrouillage 100/135
120.1	Support d'axe 100/135
123.3	Support de caisson
601	Fixations

ZIP135 - DÉCOMPOSITION DE LA COULISSE



Numéro	Désignation
201.9	Coulisse de type SCR, partie arrière
201.10	Type de coulisse SCR, partie avant
202.2	Profil en plastique ZIP
205.5	Embout de coulisse SCR, noir
208.1	Entretoise 7 mm
501.1	Support de coulisse SV
501.2	Support de coulisse SV double
601	Fixations

ZIP135 - DÉCOMPOSITION DE LA TOILE



Numéro Désignation

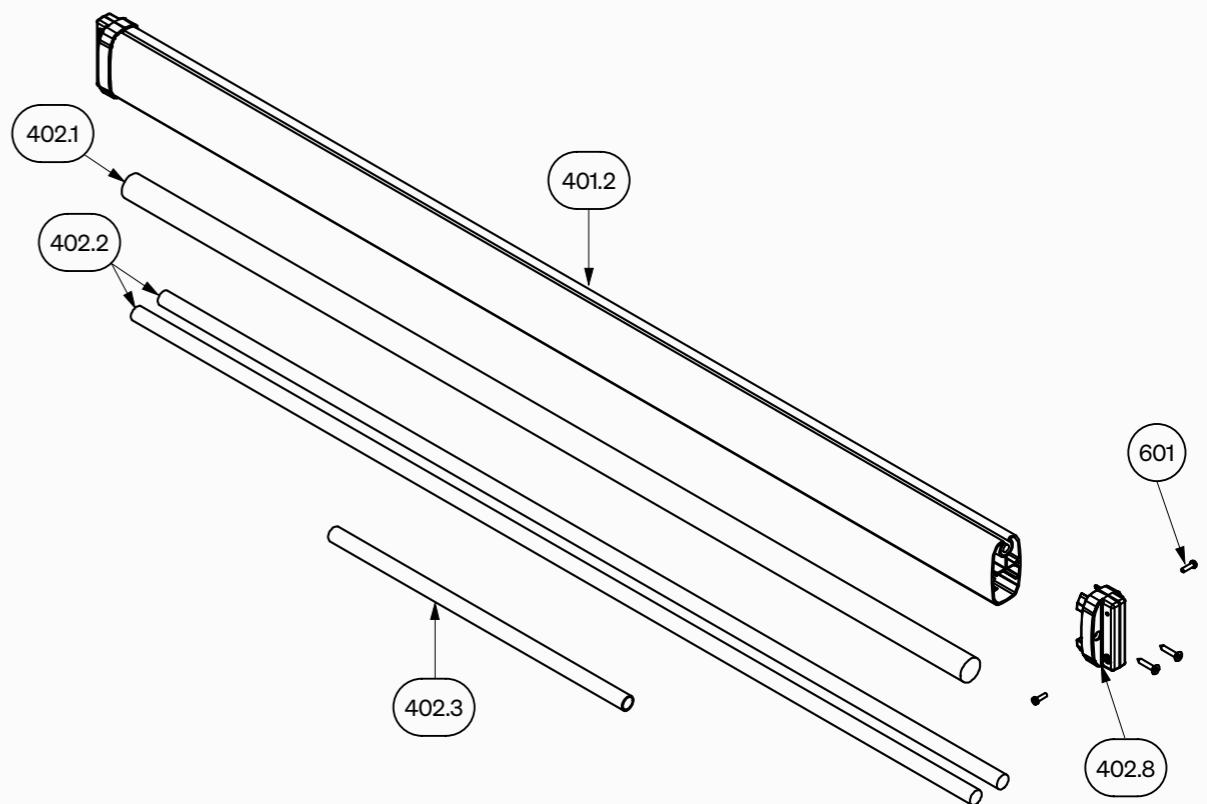
301.1 Zip 17 mm, couleur grise

302.1 Toile

303.1 Barre Fastfix

304.1 Gomme anti-bruit pour la fixation de la toile Ø 6 mm

ZIP135 - DÉCOMPOSITION DE LA BARRE DE CHUTE



Numéro Désignation

401.2 Barre de chute grande 30 x 55 mm

402.1 Poids pour barre de chute Ø 20 mm

402.2 Poids pour barre de chute Ø 12 mm

402.3 Tube en PVC-U Ø 12 x 1 mm

402.8 Embout de grande barre de chute, noir

601 Fixations

INFORMATIONS TECHNIQUES

Toiles

ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Documents commerciaux

Toiles

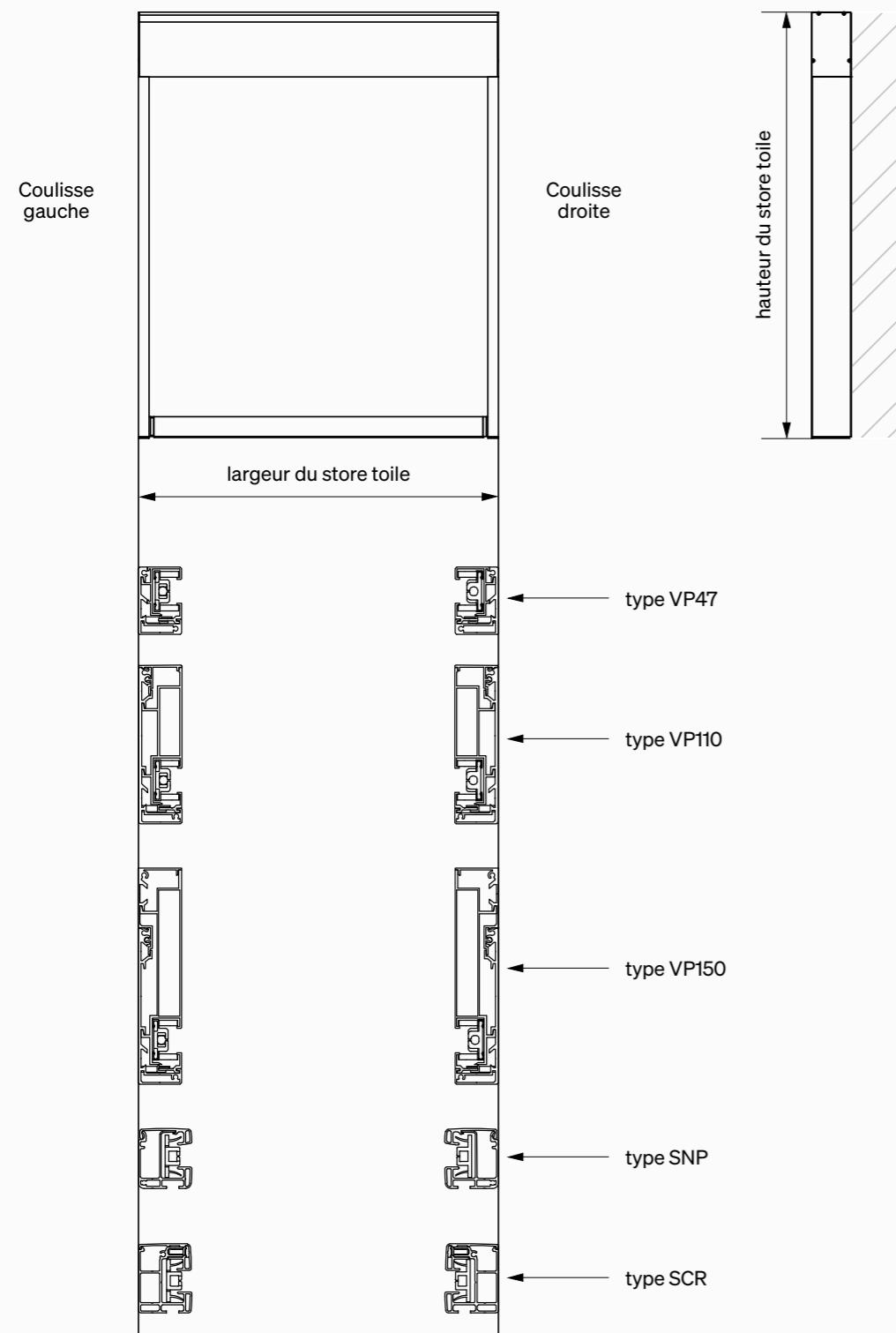
ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Documents commerciaux

MESURAGE DES STORES TOILES STANDARD



RACCORDEMENT DU MOTEUR

Schéma de raccordement du moteur avec interrupteur filaire

— la longueur de câble standard est de 2,5 m

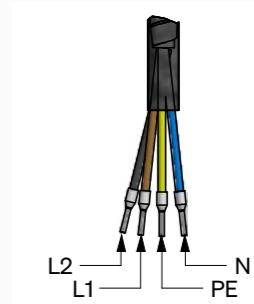
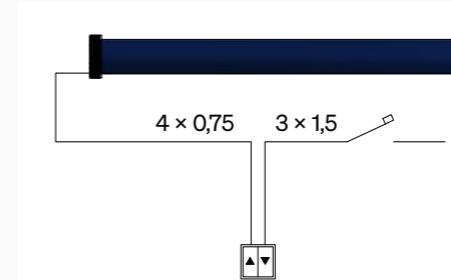
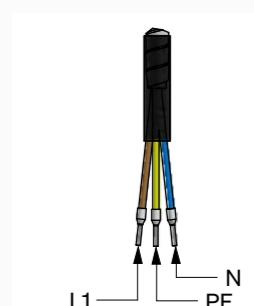
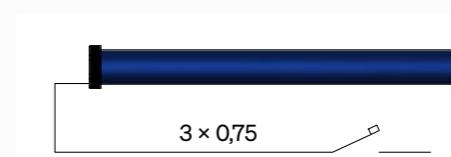


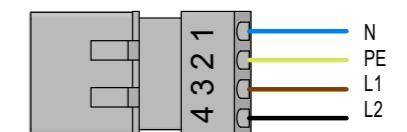
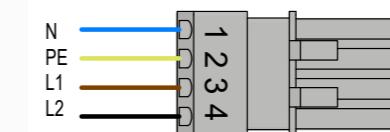
Schéma de raccordement du moteur avec interrupteur sans fil

— la longueur standard du câble du moteur est de 2,5 m



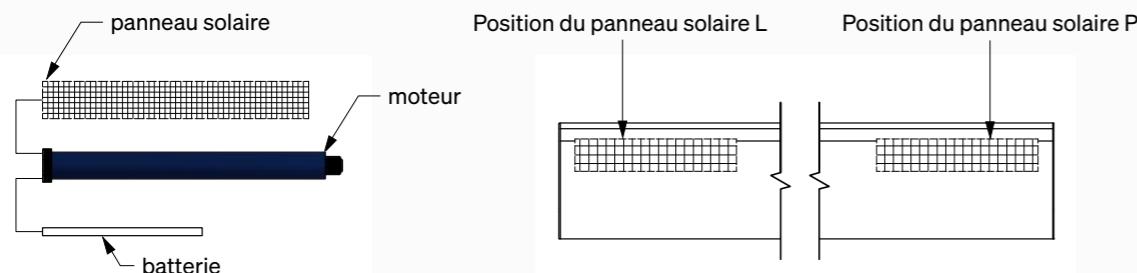
Couplage des câbles dans les stores toiles ZIP110 et ZIP150

- le couplage de câble est situé dans la joue latérale du côté du moteur
- il est utilisé pour déconnecter le moteur de l'alimentation électrique et permet le démontage de l'axe avec moteur sans interférer avec le câblage du bâtiment
- dans le cas d'un moteur à télécommande, la phase L2 n'est pas connectée (noire)



MOTORISATION SOLAIRE

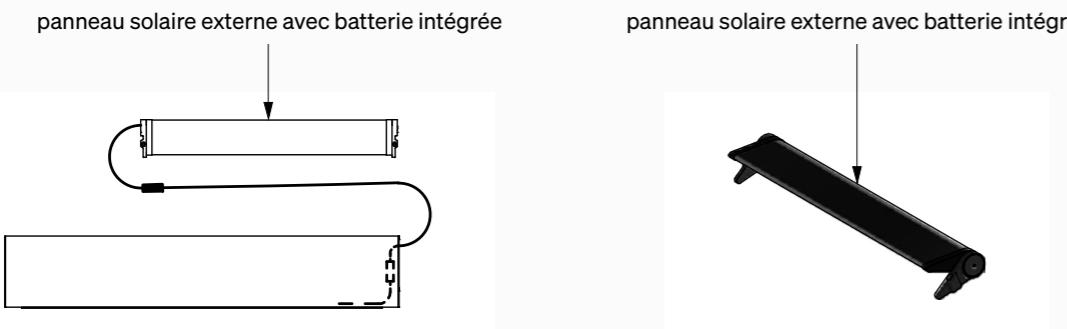
Raccordement de l'entraînement solaire avec un panneau standard



ATTENTION:

- la position du panneau solaire est saisie à partir de la vue intérieure

Raccordement de l'entraînement solaire avec panneau solaire externe



ATTENTION:

- le panneau solaire externe ne peut être utilisé que pour un seul entraînement
- le câble de rallonge supplémentaire ne peut être commandé que dans une longueur de 3 m
- options de sortie de câble - P1/L1, P2/L2, P3/L3 pour ZIP110 et ZIP150 en plus de la possibilité de sortie de câble P5/L5

PARAMÈTRES TECHNIQUES DE BASE DES STORES TOILES AVEC MOTORISATION SOLAIRE

	Panneau solaire standard			Panneau solaire externe			
	ZIP110	ZIP150	ZIP135	ZIP110	ZIP150	ZIP135	ZIP100
Largeur (mm)	720 – 4000	720 – 6000	675 – 4000	720 – 4000	720 – 6000	675 – 6000	675 – 4000
Hauteur (mm)	600 – 3500	600 – 6000	400 – 3500	600 – 3500	600 – 6000	400 – 6000	400 – 3500
Surface maximale (m²)	14	24	14	14	24	24	14

SOUDURES DES TOILES

Largeurs des rouleaux de toile standard

Type de toile	Largeur
Sergé 3%	2850 mm
Sergé Xinix 0%	2100 mm
Soltis Perform 92	2670 mm

Hauteur maximale du store toile sans soudure visible pour tous les types des toiles standards

	ZIP100	ZIP135	ZIP110/ZIP150
Sergé 3%	2930 mm	2990 mm	3050 mm
Sergé Xinix 0%	2180 mm	2240 mm	2300 mm
Soltis Perform 92	2750 mm	2810 mm	2870 mm

Calcul de la hauteur maximale du store toile sans soudure visible

ZIP110/ZIP150	largeur du rouleau de toile + 200 mm
ZIP100	largeur du rouleau de toile + 80 mm
ZIP135	largeur du rouleau de toile + 140 mm

CARACTÉRISTIQUES ET PROPRIÉTÉS DES STORES TOILES

Le guide latéral est composé d'une coulisse, d'un profil plastique pour le zip et de l'embout de la coulisse. Les couisses sont fabriquées par extrusion à partir d'alliages d'aluminium dans diverses variantes de forme, de taille et de couleur.

Le profil en plastique du zip, les parties flexibles et les embouts des couisses sont en thermoplastiques

Les supports de couisses sont fabriqués par extrusion et pressage à partir d'alliages d'aluminium.

La barre de chute se compose d'un profilé en aluminium extrudé, de poids et d'embouts. Des barres en acier galvanisé de section circulaire sont utilisées comme poids. Les embouts de la barre de chute sont en thermoplastique.

Les toiles sont fabriquées en filant des fibres de verre ou de polyester enduites de PVC. Le profilé du zip est en polyester.

Les fixations sont en acier inoxydable.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PRODUIT

Les stores toiles sont classés dans la catégorie des protections solaires extérieures. Ils sont installés à l'extérieur des bâtiments ou d'autres structures architecturales. Ils servent à protéger contre le rayonnement solaire direct et influencent ainsi directement les conditions lumineuses et thermiques à l'intérieur du bâtiment.

Le déroulement de la toile de l'axe provoque l'expansion de la toile (augmentant la surface couverte par la toile), tandis que l'enroulement provoque la contraction de la toile (réduisant la surface couverte par la toile).

Le store toile n'est pas conçu pour empêcher l'entrée non autorisée, la pénétration de grenailles ou l'explosion.

En termes de bruit, aucune exigence spécifique n'est imposée sur le dispositif.

Le store toile ne sert pas de barrière contre le vent ou d'autres agents atmosphériques.

Store toile ZIP110/ZIP150

Il est conçu aussi bien pour une installation visible (au moins les faces du caisson et les couisses sont visibles) que cachée (les faces du caisson et les couisses sont intégrées sous crêpis). L'accès pour la maintenance est prévu à partir de la partie basse du caisson.

Store toile ZIP100/ZIP135

Il est destiné à l'installation visible (au moins les faces du caisson et les couisses sont visibles).

L'accès pour la maintenance est prévu à partir de la partie avant du caisson.

DESCRIPTION DU PRODUIT

Les stores toiles se composent d'un système moteur, d'une toile, d'un caisson, d'une coulisse et d'une barre de chute.

Le mécanisme de mouvement est constitué d'un axe porteur avec motorisation. La toile est enroulée autour de l'axe et reliée à celui-ci au moyen d'un profil plastique spécial. L'ensemble est monté de manière coulissante à l'intérieur du caisson. Le guidage latéral de la toile est assuré par un zip plastique soudé sur les côtés de la toile et un profil plastique spécial pour zip, inséré dans les couisses. La tension latérale de la toile est maintenue par des éléments flexibles intégrés dans le profil plastique pour zip. Le déplacement régulier de la toile est garanti par une barre de chute avec poids.

Les axes porteurs sont fabriqués soit par formage de tôles d'acier galvanisé, soit par extrusion d'un alliage d'aluminium.

La motorisation du store extérieur est assuré par un moteur. Les moteurs utilisés sont des moteurs monophasés avec des caractéristiques de 230 V/50 Hz et une puissance allant jusqu'à 250 W. Dans le cas de l'utilisation d'une motorisation solaire, des moteurs avec des caractéristiques de 12 V CC et une puissance allant jusqu'à 80 W sont utilisés.

Les composants formant les paliers coulissants sont fabriqués en thermoplastiques.

Le caisson est fabriqué dans différentes variantes de formes, de dimensions et de couleurs. Il se compose de joues latérales et de profils, qui sont reliés soit par des éléments de fixation en inox, soit par des éléments flexibles fabriqués en thermoplastique. Les joues latérales et les profils sont fabriqués en alliages d'aluminium. Les joues sont moulées, tandis que les profils sont extrudés.

Les composants permettant la suspension du caisson au bâtiment (profil de montage, supports et support du caisson) sont fabriqués par pliage à partir de tôles d'acier galvanisé à chaud ou d'acier inoxydable.

CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES DU PRODUIT

Le store toile, fabriqué conformément aux exigences de la norme EN 13561, répond à toutes les dispositions pertinentes des réglementations de la Communauté européenne, des réglementations gouvernementales et des normes auxquelles il correspond et est marqué CE conformément à ces réglementations.

RÉSISTANCE AU VENT

La résistance des stores toiles en fonction de leur type et de leur taille est indiquée dans le tableau aux pages 90-91. La valeur de résistance de chaque store toile est indiquée sur l'étiquette de marquage CE.

Définition des classes de résistance au vent conformément à l'échelle de Beaufort

Degré Beaufort de résistance	Classe de résistance au vent	Vitesse du vent (km/h)	Type de vent	Caractéristique du vent
0	0	0 à 1	Calme	La fumée monte verticalement.
1	0	2 à 5	Très légère brise	La fumée indique la direction du vent, les girouettes ne s'orientent pas.
2	0	6 à 11	Légère brise	On sent le vent sur le visage, les feuilles s'agitent, les girouettes s'orientent.
3	0	12 à 19	Petite brise	Les drapeaux flottent au vent, les feuilles sont sans cesse en mouvement.
4	1	20 à 28	Jolie brise	Les poussières s'envolent, les petites branches plient.
5	2	29 à 38	Bonne brise	Le tronc des arbustes et arbisseaux en feuilles balance, la cime de tous les arbres est agitée.
6	3	39 à 49	Vent frais	Les branches de large diamètre s'agitent, les parapluies sont susceptibles de se retourner.
7	4	50 à 61	Grand vent frais	Tous les arbres balancent, la marche contre le vent peut devenir difficile.
8	5	62 à 74	Coup de vent	Les branches sont susceptibles de casser, la marche contre le vent est très difficile, voire impossible.
9	6	75 à 88	Fort coup de vent	Le vent peut légèrement endommager les bâtiments.
10	-	89 à 102	Tempête	Dégâts importants aux bâtiments, les toits sont susceptibles de s'envoler, certains arbres peuvent se déraciner.
11	-	103 à 117	Violente tempête	Ravages étendus et importants.
12	-	sup. à 118	Ouragan	Dégâts très importants de l'ordre de la catastrophe naturelle.

Classe 6 EN 13561

Classe 3 EN 13561

RÉSISTANCE AU VENT ZIP100/ZIP110 – MONTAGE MURALE, EMBRASURE

		LARGEUR										
HAUTEUR	mm	≤ 2 000	2 200	2 400	2 600	2 800	3 000	3 200	3 400	3 600	3 800	4 000
	≤ 1 600	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	1 800	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	2 000	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	2 200	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	2 400	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	2 600	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	2 800	6	6	6	6	6	6	3	3	3	3	3
	3 000	6	6	6	6	6	6	3	3	3	3	3
	3 200	6	6	6	6	6	6	3	3	3	3	3
	3 400	6	6	6	6	6	6	3	3	3	3	3
	3 500	6	6	6	6	6	6	3	3	3	3	3

Classe 6 EN 13561

Classe 3 EN 13561

RÉSISTANCE AU VENT ZIP100/ZIP135 AVEC UTILISATION DES SUPPORTS DES COULISSES

Distance du support	Classe de résistance au vent 6	Classe de résistance au vent 3
40 mm	max. 75 cm entre les supports max. 9 m ² surface de la toile	max. 75 cm entre les supports
80 mm	max. 75 cm entre les supports max. 9 m ² surface de la toile	max. 75 cm entre les supports
jusqu'à 120 mm	max. 75 cm entre les supports max. 3 m ² surface de la toile	max. 75 cm entre les supports max. 9 m ² surface de la toile

RÉSISTANCE AU VENT DES ÉLÉMENTS NON RÉTRACTABLES

Toutes les parties fixes du store toile, c'est-à-dire les parties qui ne sont pas rétractées (par exemple, les parties du caisson, les coulisses, etc.), sont conçues pour résister à une pression de 800 Pa lorsque le store toile est en position complètement rétractée.

DURABILITÉ MÉCANIQUE

Commande par moteur

- le changement de vitesse sous charge est de 20%
- précision de positionnement des interrupteurs de fin de course (points d'arrêt) : Classe 1 selon EN 13561
- classe de durabilité : Classe 3 selon EN 13561

La classe de durabilité 3 correspond à un minimum de 14 ans d'utilisation à 2 cycles par jour.

SÉCURITÉ D'UTILISATION

Protection contre les composants potentiellement dangereux

Les parties mobiles du store toile, qui peuvent se trouver à moins de 2,5 m au-dessus du sol ou d'un autre niveau accessible en permanence, ne contiennent aucun bord tranchant ou saillant susceptible de causer des blessures. Le rayon minimum aux bords des pièces mobiles est de 0,5 mm.

Stores toiles motorisés - exigences de sécurité contre les blessures

La force d'actionnement est inférieure à 150 N.

La vitesse de la lame finale est inférieure à 0,1 m/s.

Les mécanismes de sécurité, lorsqu'ils sont en contact avec un obstacle, empêchent une pression excessive ou un piégeage en reculant ou en arrêtant la lame finale.

Risques électriques

Les entraînements électriques sont conformes aux normes EN 60335-1 et EN 60335-2-97.

Protection contre les chocs électriques : Classe I. (230 V AC).

RÉSISTANCE THERMIQUE ADDITIONNELLE ΔR

La résistance thermique additionnelle pour tous les types de stores toiles correspond à la classe 1. $\Delta R = 0,08 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

COEFFICIENT DE TRANSFERT THERMIQUE TOTAL g_{tot}

Le facteur solaire total g_{tot} est déterminé en fonction du type et de la couleur de la toile.

Le facteur solaire total g_{tot} est indiqué pour chaque toile sur le site Internet du fabricant.

Le facteur solaire total g_{tot} pour les toiles standard est indiqué dans le chapitre Toiles aux pages 10–20.

CARACTÉRISTIQUES DU FACTEUR DE TRANSMISSION LUMINEUSE

Protection contre l'éblouissement

Pour les toiles utilisées de manière standard, la classification est indiquée dans le chapitre Toiles aux pages 10–20.

Intimité nocturne

Pour les toiles utilisées de manière standard, la classification est indiquée dans le chapitre Toiles aux pages 10–20.

Contact visuel avec l'environnement

Pour les toiles utilisées de manière standard, la classification est indiquée dans le chapitre Toiles aux pages 10–20.

Utilisation de la lumière du jour

Pour les toiles utilisées de manière standard, la classification est indiquée dans le chapitre Toiles aux pages 10–20.

MATÉRIAUX - TOILES

	Sergé 3%	Sergé Xinix 0%	Soltis Perform 92
Résistance des couleurs	classe 2 selon EN 13561	classe 2 selon EN 13561	classe 2 selon EN 13561
Stabilité dimensionnelle	chaîne 310/trame 210 daN – classe 2 selon EN 13561	chaîne 310/trame 200 daN – classe 2 selon EN 13561	chaîne 310/trame 210 daN – classe 2 selon EN 13561
Résistance à la traction	classe 1 selon EN 13561	classe 1 selon EN 13561	classe 1 selon EN 13561
Autres propriétés mécaniques des toiles	indiqué au chapitre Toiles à la page 8	indiqué au chapitre Toiles à la page 8	indiqué au chapitre Toiles à la page 8

MATÉRIAUX - MÉTAL

Résistance à la corrosion des pièces métalliques

Classe de résistance min C2.

Traitements de surface des matériaux métalliques utilisés

Peinture (pièces en alliage aluminium-acier)

Nous utilisons des peintures de façade en poudre polyester conçues pour être utilisées sur les pièces de structure en aluminium et en acier galvanisé.

L'évaluation qualitative des pièces peintes est faite selon la norme GSB standard ou Qualicoat Class 1.

L'épaisseur standard du revêtement est comprise entre 50 et 120 µm.

ATTENTION :

— pour différents lots de production de peintures, des écarts de teinte ou d'effet ne peuvent pas être complètement évités sur les surfaces peintes

Galvanisation (pièces en acier)

Revêtement déposé électrochimiquement ČSN EN 2081 – Fe/Zn 10-12//B/Tx (revêtement de zinc déposé électrochimiquement d'une épaisseur de 10-12 µm sur du fer ou de l'acier avec un revêtement de conversion de chromate incolore, un agent d'étanchéité peut ou non être utilisé)

ou

Revêtement déposé électrochimiquement ČSN EN 2081 – Fe/Zn 10-12//C/T2nL (revêtement déposé électrochimiquement de zinc d'une épaisseur de 10-12 µm sur du fer ou de l'acier avec un revêtement de conversion en chromate arc-en-ciel et avec un produit d'étanchéité sans lubrifiant intégré).

Galvanisation à chaud selon ČSN EN 10346 – Z200 MAC

Galvanisation à chaud par immersion avec un poids de revêtement de 200 g/m² (épaisseur de revêtement 10-20 µm) avec un revêtement avec une petite fleur de zinc (M), une qualité de surface habituelle (A) et une passivation chimique de surface (C).

Remarque :

Respectez la distance et l'angle de vision prescrits lors de l'inspection visuelle des pièces traitées en surface.

La distance de vision pour les pièces extérieures est de 3 m. L'angle de vision est perpendiculaire à la surface.

TOLÉRANCES DIMENSIONNELLES

Largeur du store (mm)	Tolérance (mm)	Hauteur du store (mm)	Tolérance (mm)
$L \leq 2000$	0 -3	$H \leq 1500$	+2 -2
$2000 < L \leq 4000$	0 -4	$1500 < H \leq 2500$	+3 -4
$L > 4000$	0 -5	$H > 2500$	4 -4

CARACTÉRISTIQUES ET TOLÉRANCES SUPPLÉMENTAIRES LIÉES À LA FONCTION

Mode de fonctionnement

Mode de fonctionnement : S2 - 4 minutes

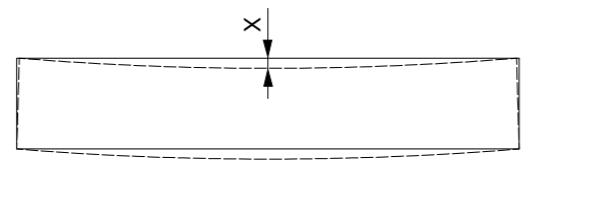
Déflexion du caisson

ZIP110 : max. 3 mm/max. largeur du caisson

ZIP150 : max. 3 mm/max. largeur du caisson

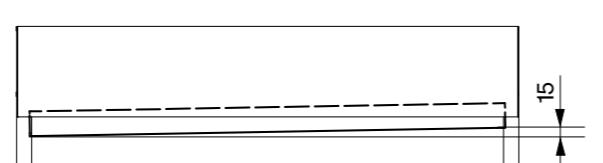
ZIP100 : max. 7 mm/max. largeur du caisson

ZIP135 : max. 7mm / max. largeur du caisson



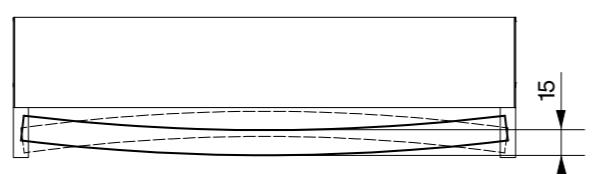
Planéité de la barre de chute

Écart max. 15 mm



Déformation de la barre de chute (rectitude)

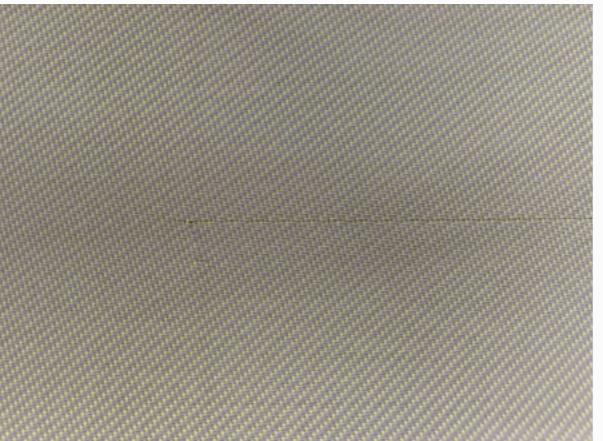
Écart max. 15 mm



LES DÉFICIENCES D'ASPECT ADMISSIBLES DES TOILES EN UTILISATION STANDARD

Il s'agit de défauts qui ne peuvent être évités lors de la production de la toile, lors du traitement de la toile chez le fabricant du store ou pendant le fonctionnement. Ces défauts n'affectent pas la qualité, le fonctionnement ou la durabilité des toiles et correspondent aux règles reconnues des fabricants de protections solaires, voir Directives pour l'évaluation des stores toiles par IVRSA. Nous attirons également l'attention sur les écarts de couleur possibles des toiles par rapport aux collections de photographies dans des carnets d'échantillons, des collections d'échantillons de couleurs ou entre des lots de production de toiles.

Défauts résultant de la fabrication et du traitement de la toile



Fil manquant dans la chaîne ou la trame.



Fil rompu dans la chaîne ou la trame.



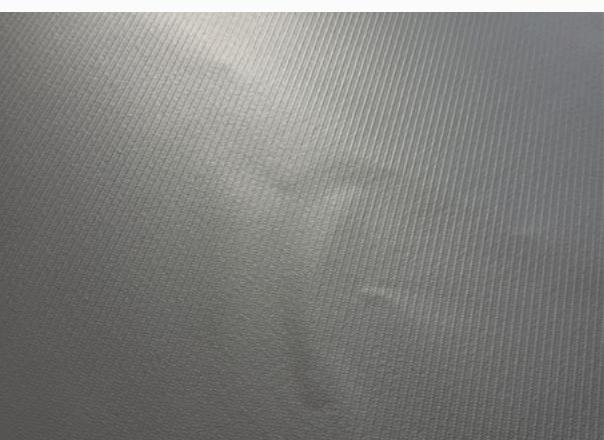
Agrégation due à l'usure des fibres dans la chaîne ou la trame.



Écarts de couleur dans la chaîne ou la trame.



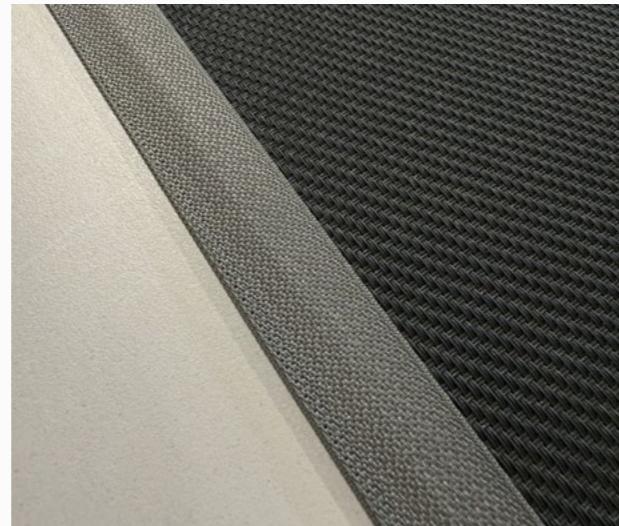
Plis causés par la flexion.



Plis causés par la compression.



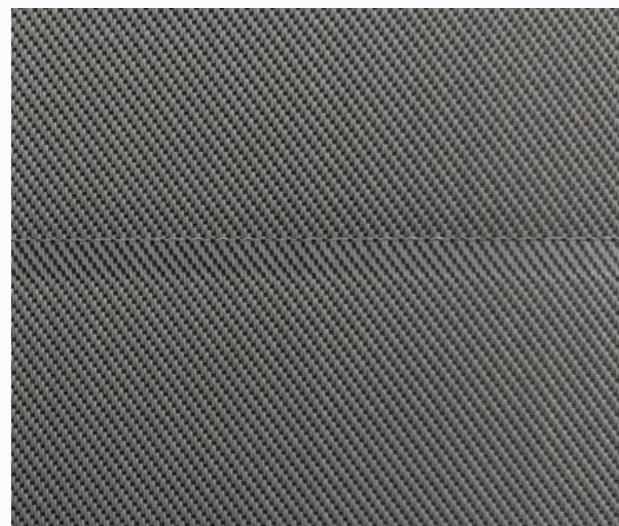
Soudure de la toile avec le zip/extérieur.



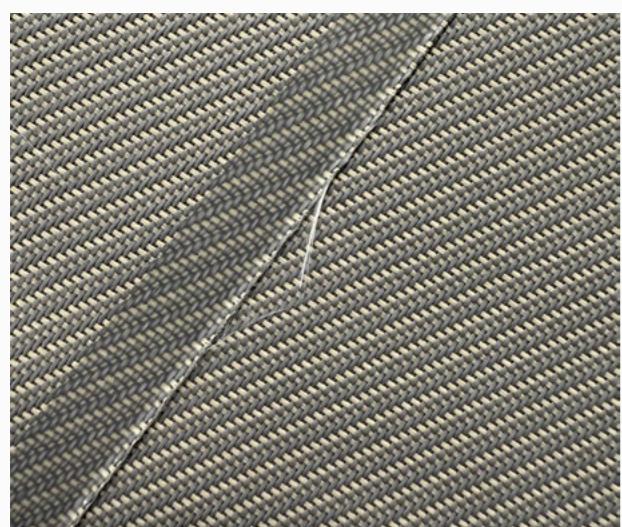
Soudure de la toile avec le zip/intérieur.



Soudure des bandes de toile/extérieur.



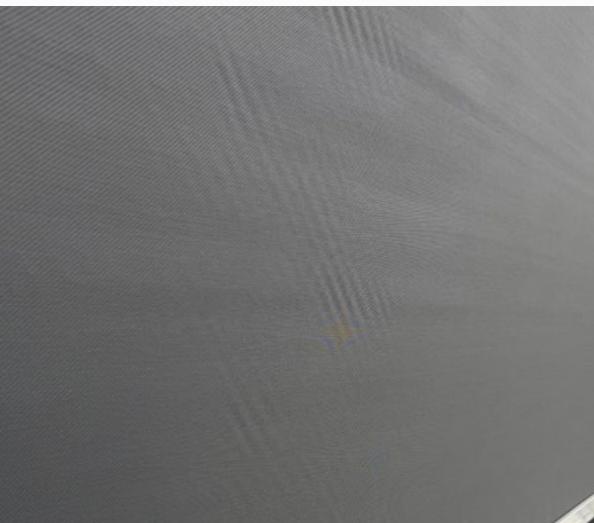
Soudure des bandes de toile/intérieur.



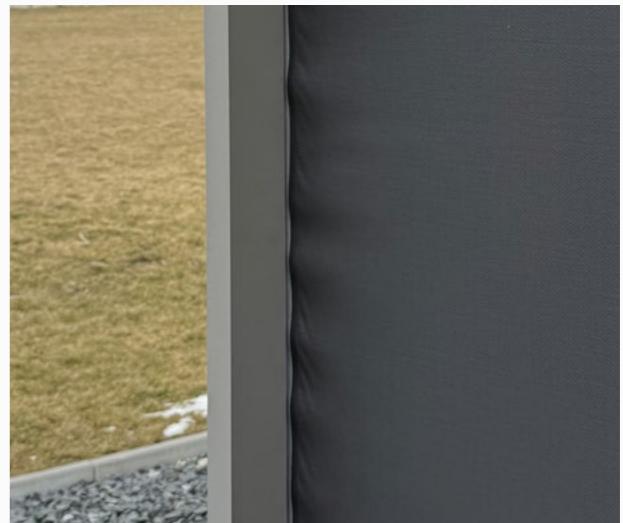
Effilochage.



Plis dans la zone de la soudure sur la toile.

Défauts liés au fonctionnement lors de l'enroulement de la toile

Formation de plis (nids d'abeilles) à la surface de la toile.



Formation des plis dans la zone des zips.



Déformation dans la surface de la toile.



Empreintes horizontales visibles.

INSTRUCTIONS D'INSTALLATION, D'UTILISATION ET DE MAINTENANCE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

ATTENTION - LE RESPECT DE CES INSTRUCTIONS EST IMPORTANT POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES. CONSERVEZ CES MANUELS

CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES

- les instructions d'utilisation doivent être lues avant d'utiliser le produit
- suivez les manuels d'installation, d'utilisation et d'entretien. Une installation incorrecte peut entraîner des blessures graves et des dommages matériels
- en cas d'installation du produit dans une zone venteuse et en cas de pannes de courant fréquentes, nous vous recommandons d'utiliser une source d'alimentation de remplacement
- si le produit est installé dans chaque ouverture du bâtiment, envisagez la nécessité d'une évacuation si elle est déjà envisagée dans les réglementations nationales

INSTRUCTIONS D'INSTALLATION

Consignes de sécurité pour l'installation du dispositif

- l'installation, le raccordement au réseau électrique, les essais et la mise en service ne peuvent être effectués que par une personne ayant des qualifications professionnelles en électricité conformément à la réglementation applicable
- il est nécessaire de se conformer aux réglementations légales en vigueur dans le pays respectif
- l'installateur qui effectue l'installation doit fournir à l'utilisateur final des instructions adéquates pour l'utilisation et la maintenance du produit
- utilisez uniquement des pièces d'origine pour l'installation et l'entretien
- la modification de la conception ou de la configuration du produit ne doit pas être effectuée sans consulter le fabricant
- avant d'installer le produit, retirez tous les câbles inutiles et désactivez tous les appareils qui ne sont pas nécessaires à la motorisation
- les pièces mobiles rotatives de l'entraînement doivent être installées à plus de 2,5 m au-dessus du sol ou d'un autre niveau à partir duquel elles peuvent être accessibles
- les dispositifs de commande installés de manière permanente (tels que les commandes à boutons) doivent être situés de manière visible
- si un interrupteur du dispositif de basculement est utilisé pour contrôler le produit, il doit être situé de manière à ce qu'il y ait une vue directe de l'ouverture mobile à partir de celui-ci, mais à l'extérieur des pièces mobiles, à une hauteur de préférence inférieure à 1,3 m

Précautions générales

- vérifier l'état, l'exhaustivité et l'intégrité du produit avant l'installation
- vérifier l'exactitude, l'intégrité et l'intégrité du câble d'alimentation
- n'installez pas un produit endommagé ou incomplet
- le produit est assemblé par le fabricant selon les spécifications requises

ATTENTION :

- les points d'arrêt n'ont pas été réglés
- avant l'installation, il est nécessaire de vérifier que la base d'ancrage (béton, brique, bois, acier, plastique, etc.) fournit un support suffisamment solide pour le produit

Fixations et ancrages pour l'ancrage mécanique

- utilisez uniquement des fixations adaptées à l'application sur le matériau de support d'ancrage (béton, brique, bois, acier, plastique, etc.), en tenant compte de la longueur d'ancrage appropriée
- suivez les instructions du fabricant des fixations et des ancrages pour les applications concernées

- observez les couples de serrage des fixations :

- vis, matériau en acier/écrou, matériau en alliage d'aluminium : 2 N.m
- vis, matériau acier/écrou, matériau acier : 3 N.m

ATTENTION :

- le fabricant n'est pas responsable de la mauvaise sélection des moyens de montage du produit sur la base de montage, car cela dépend fortement des conditions de montage et non de la conception du produit

Données relatives au poids

Caisson complet ZIP110	environ 13 kg/m de largeur
Caisson complet ZIP150	15,5 kg/m de largeur
Coulisse VP110	2,5 kg/m de hauteur
Coulisse VP150	3,3 kg/m de hauteur
Coulisse VP47	1,2 kg/m de hauteur

Caisson complet ZIP100 9 kg/m

Caisson complet ZIP135 11,5 kg/m

Coulisse SNP 1,1 kg/m

Coulisse SCR 1,4 kg/m

Instructions d'installation

- vous pouvez trouver les instructions d'installation sur notre chaîne YouTube



Tutoriels vidéo de montage

INSTALLATION DE STORES TOILES ZIP110/ZIP150

Disposition de la coulisse

Coulisses VP110 et VP150

- retirer le profil de verrouillage de la coulisse
- retirer la partie centrale de la coulisse avec le profil en plastique ClipZIP
- dans le cas d'un montage mural de coulisses VP110 et VP150, retirer l'embout de la coulisse

Coulisse VP47

- retirer le profil de verrouillage de la coulisse
- retirer l'insert de la coulisse avec le profil en plastique ClipZIP

Préparation du caisson

- pour faciliter la manipulation du caisson, retirez sa partie avant

ATTENTION :

- dans le cas de l'utilisation d'une motorisation solaire, la batterie est située sur la partie avant du caisson
- la batterie est déconnectée du moteur

Assemblage du store

- connecter le caisson aux coulisses à l'aide des broches extractibles
 - pour connecter la coulisse **VP150** au caisson, utilisez 2 broches, la broche sur les côtés intérieur et extérieur du store est située dans la coulisse
 - pour connecter la coulisse **VP110** au caisson, utilisez 2 broches, la broche sur le côté intérieur du store est située dans la coulisse, la broche sur le côté extérieur du store est située dans le caisson
 - utilisez 1 broche pour connecter la coulisse **VP47** au caisson, la broche est située dans la coulisse
 - fixez les broches dans la coulisse et dans le caisson à l'aide de vis de réglage

ATTENTION :

- si les vis de réglage sont serrées avec une force excessive, une déformation peut se produire sur la coulisse ou la joue latérale du caisson

Installation du store dans la structure

Schéma d'ancrage :

- l'installation du store sur le chantier est réalisée exclusivement à l'aide des coulisses
- utiliser des fixations avec un diamètre de tige minimum de 4,8 mm pour l'assemblage
- pour l'assemblage, il est nécessaire d'utiliser tous les trous prévus à cet effet sur la coulisse
- le nombre de trous de montage prévus sur la coulisse en fonction de la largeur du store est précisé dans le tableau ci-dessous

Largeur du store (mm)	Nombre de trous de montage
0-800	2
801-1400	3
1401-2000	4
2001-2600	5
2601-3200	6
3201-3800	7
3801-4400	8
4401-5000	9
5001-5600	10
5601-6000	11

En cas d'accrochage du caisson sur le profilé de montage :

- l'espace entre le plafond et la surface supérieure du caisson nécessaire pour faire glisser le caisson sur le profil de montage est d'environ 5 mm
- les trous dans le profilé de montage pour l'assemblage sur la structure sont situés à 20 mm sous la surface supérieure du caisson
- pour l'assemblage, utilisez des fixations avec un diamètre de tige minimum de 4,2 mm et un diamètre de tête maximum de 8 mm
- pour l'assemblage, il est nécessaire d'utiliser tous les trous prévus à cet effet sur le profilé de montage
- le nombre de profilés de montage en fonction de la largeur du store est précisé dans le tableau ci-dessous

Largeur du store (mm)	Nombre de profils de montage
0-1500	1
1501-2200	2
2201-2900	3
2901-3600	4
3601-4300	5
4301-5000	6
5001-6000	7

- planéité du store dans le plan horizontal : tolérance +/- 2 mm
- vérifier la largeur du store sur toute la longueur des coulisses : tolérance de largeur du store +/- 3 mm
- vérifier le serrage de tous les éléments de montage

Raccordement du store au secteur

- connectez l' entraînement du store au secteur
 - le branchement doit être conforme à la norme EN 60335-2-97
 - le schéma de branchement pour chaque type de moteur peut être trouvé sur le site Internet du fabricant du moteur
- pour le branchement, utilisez un câble avec une section de conducteur minimale de 0,75 mm², la section de conducteur connectable maximale possible est de 1,5 mm²

ATTENTION :

- assurez-vous que le câble d'alimentation est correctement fixé
- assurez-vous que le câble d'alimentation n'est pas en contact avec des arêtes vives
- assurez-vous que le câble d'alimentation avec le connecteur de connexion reste accessible – il doit être facile à remplacer

Assemblage du store

- avant l'assemblage, déplacez le store dans une position correspondant environ au point d'arrêt haut souhaité

Assemblage du caisson :

- placez la partie avant du caisson de sorte que l'espace entre la paroi latérale et la partie avant du caisson soit le même des deux côtés

ATTENTION :

- dans le cas de l'utilisation d'un entraînement solaire, branchez le connecteur du moteur au connecteur de la batterie, qui est fixé à l'aide d'un velcro à l'avant du caisson

Assemblage de la coulisse :

Coulisses VP110 et VP150

- insérer et vérifier la position correcte et la fixation de l'embout de la coulisse
 - la position correcte de l'embout de la coulisse ZIP110 est fixée au moyen d'un loquet sur l'embout de la coulisse
 - la position correcte de l'embout de la coulisse ZIP150 est fixée au moyen d'une broche à la paroi latérale et à l'embout de la coulisse
- faire glisser la pièce centrale de la coulisse avec le profilé en plastique ClipZIP sur les zips qui se trouvent sur les côtés de la toile
- faire glisser la pièce centrale dans les rainures de la base de la coulisse
- fixer la coulisse ainsi assemblée avec le profilé de verrouillage

Coulisse VP47

- faire glisser l'insert de la coulisse avec le profilé en plastique ClipZIP sur les zips qui se trouvent sur les côtés de la toile
- insérer l'insert dans les rainures de la base de la coulisse
- fixer la coulisse ainsi assemblée avec le profilé de verrouillage

Réglage des points d'arrêt

ATTENTION :

- les points d'arrêt du produit n'ont pas été réglés
- les instructions pour régler les points d'arrêt peuvent être trouvées sur le site Internet du fabricant du moteur

Remarque : S'il est nécessaire de régler le point d'arrêt bas de sorte que la lame finale du store toile se trouve au-dessous du niveau des coulisses, créez la butée de la lame finale en cassant l'embout de la lame finale. Il faut veiller à ce qu'au moins la moitié de la hauteur de la lame finale se trouve dans la coulisse.

Application recommandée de scellant adhésif avec tissu de renfort et plâtre extérieur

- l'application de mastic adhésif avec tissu de renfort et plâtre d'extérieur convient aux versions de produits avec les coulisses VP110 ou VP150
- il est recommandé d'isoler les côtés extérieurs du caisson et des coulisses
- il est recommandé d'utiliser un adhésif souple (type C2) et un tissu de renfort
- l'accent doit être mis sur la bonne réticulation des faces avant avec connexion aux surfaces environnantes
- lors de l'application, il est nécessaire de suivre les instructions technologiques du fabricant des matériaux de façade
- le plâtre extérieur doit être appliqué conformément aux instructions technologiques du fabricant

ATTENTION :

- monter le profilé d'extrémité de la coulisse avec un profilé d'extrémité en plastique (profilé APU)
- un espace d'environ 1 à 2 mm doit rester entre l'embout de la coulisse et l'isolation
- n'utilisez pas de mousse de montage d'expansion à proximité des pièces de store

INSTALLATION DE STORES TOILES ZIP100/ZIP135

Disposition de la coulisse SNP

- retirer et démonter la partie avant de la coulisse
- retirer le profilé ZIP en plastique

Disposition de la coulisse SCR

- retirer la vis fixant la partie avant de la coulisse
- retirer la partie avant de la coulisse
- retirer le profilé ZIP en plastique

Assemblage du store

- faire glisser le caisson sur les coulisses de sorte que les broches fixes sur les parois latérales soient complètement insérées dans les coulisses et que le caisson soit en position horizontale

Installation du store dans la structure

Schéma d'ancrage :

- l'installation du store sur le chantier s'effectue exclusivement à l'aide de coulisses ou à l'aide de supports de coulisses SV et SV double
- utiliser des fixations avec un diamètre de tige minimum de 4,8 mm pour l'assemblage
- pour l'assemblage, il est nécessaire d'utiliser tous les trous prévus à cet effet, à la fois sur la coulisse et sur le support de coulisse
- le nombre de trous de montage ou de supports de coulisses SV et SV double en fonction de la largeur du store toile est déterminé par le tableau ci-dessous

Largeur du store en mm	Nombre de trous de montage
0-800	2
801-1400	3
1401-2000	4
2001-2600	5
2601-3200	6
3201-3800	7
3801-4400	8
4401-5000	9
5001-5600	10
5601-6000	11

ATTENTION :

- si la coulisse comprend deux fois le double des trous de montage, un trou de réparation est affecté au trou de base à une distance d'environ 20 mm, permettant de créer une connexion de réparation entre la structure et la coulisse

S'il est nécessaire d'ancrer d'abord le caisson à la structure, utilisez les supports de caisson :

- lors de l'utilisation de supports, il y a un espace de 7 mm entre le store extérieur et la structure
 - l'espace entre le plafond et la surface supérieure du caisson nécessaire pour faire glisser le caisson sur le support du caisson est d'environ 5 mm
- les trous dans le support de caisson pour l'assemblage à la structure sont situés :
 - pour ZIP100 avec caisson carré, 27 mm sous la surface supérieure du caisson
 - pour ZIP100 avec un caisson semi-rond, 21 mm sous la surface supérieure du caisson
 - utiliser des fixations avec un diamètre de tige minimum de 4,8 mm pour l'assemblage
 - pour l'assemblage, il est nécessaire d'utiliser tous les trous prévus à cet effet sur le support de caisson
- lors de l'installation des coulisses, insérer une entretoise entre la coulisse et la structure (fournie avec les supports de caisson)

ATTENTION :

- valable uniquement pour l'installation du store extérieur ZIP100

Si nécessaire, compensation de la déflexion du caisson :

- utiliser le support de caisson
- l'espace entre le plafond et la surface supérieure du caisson nécessaire pour faire glisser le caisson sur le support du caisson est d'environ 5 mm
- les ouvertures sur le support de caisson pour l'assemblage à la structure sont situées à 16 mm sous la surface supérieure du caisson
- pour l'assemblage, utilisez des fixations avec un diamètre de tige minimum de 4,2 mm
- pour l'assemblage, il est nécessaire d'utiliser tous les trous prévus à cet effet sur le support de caisson

ATTENTION :

- valable uniquement pour ZIP135 pour une largeur de caisson supérieure à 4 000 mm

Mise en place du store dans la structure

- planéité du store dans le plan horizontal : tolérance +/- 2 mm
- vérifier la largeur du store sur toute la longueur des coulisses : tolérance de largeur du store +/- 2 mm
- vérifier le serrage de tous les éléments de montage

Raccordement du store au réseau

- connectez l'entraînement du store au secteur
 - le branchement doit être conforme à la norme EN 60335-2-97
 - le schéma de branchement pour chaque type de moteur peut être trouvé sur le site Internet du fabricant du moteur
- pour le branchement, utilisez un câble avec une section de conducteur minimale de 0,75 mm², la section de conducteur connectable maximale possible est de 1,5 mm²

ATTENTION

- assurez-vous que le câble d'alimentation est correctement fixé
- assurez-vous que le câble d'alimentation n'est pas en contact avec des arêtes vives
- assurez-vous que le câble d'alimentation avec le connecteur de connexion reste accessible. Il doit être facile à remplacer

Assemblage du store

- avant l'assemblage, déplacez le store dans une position correspondant environ au point d'arrêt haut souhaité

ATTENTION :

- dans le cas de l'utilisation d'un entraînement solaire, retirez la partie avant du caisson
- la partie avant du caisson est fixée avec 2 vis aux parois latérales
- sur la partie avant du caisson se trouve un panneau solaire et une batterie d'alimentation
- connecter le connecteur du moteur au connecteur de la batterie, qui est fixé à l'aide d'un velcro à l'avant du caisson
- assembler et fixer la partie avant du caisson

Assemblage de la coulisse

- glissez le profilé ZIP en plastique sur les zips qui se trouvent sur les côtés de la toile et insérez-le dans la partie arrière de la coulisse
- faites attention au déploiement et à l'orientation corrects des profilés en plastique ZIP
 - la découpe en V sur le profilé ZIP en plastique doit être orientée vers le caisson
- assurez-vous que le profilé ZIP en plastique n'est pas coincé entre les profilés en aluminium et qu'il se déplace librement entre eux
- si une coulisse de type SCR est utilisée, fixez la partie avant de la coulisse avec un nombre approprié de vis

Réglage des points d'arrêt

ATTENTION :

- les points d'arrêt du produit n'ont pas été réglés
- les instructions pour régler les points d'arrêt peuvent être trouvées sur le site Internet du fabricant du moteur

Remarque : S'il est nécessaire de régler le point d'arrêt bas de sorte que la lame finale du store toile se trouve au-dessous du niveau des coulisses, créez la butée de la lame finale en cassant l'embout de la lame finale. Il faut veiller à ce qu'au moins la moitié de la hauteur de la lame finale se trouve dans la coulisse.

Commande des stores toiles

- l'ouverture et la fermeture du store
- s'effectuent à l'aide d'un interrupteur filaire ou d'un interrupteur sans fil
- le store toile peut être arrêté à n'importe quelle hauteur

AVERTISSEMENT

En hiver, pendant les périodes de gel et de formation de givre, avant de manipuler le store toile, vérifiez si la lame finale ou les zips de guidage sur les côtés de la toile ne sont pas collés par le gel sur les coulisses ou le rebord de la fenêtre. Si oui, enlevez le givre avec précaution, sinon, il peut y avoir des dommages mécaniques au store.

La résistance au vent du store est indiquée sur la plaque signalétique. À une vitesse de vent plus élevée que les données sur la plaque, il est nécessaire de tirer le store vers la position supérieure. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par les conditions météorologiques ou une mauvaise utilisation.

INSTRUCTIONS POUR L'ENTRETIEN DES STORES TOILES

- le store toile ne nécessite pas d'entretien spécial
- **N'UTILISEZ PAS** de graisse, toutes les pièces mobiles sont autolubrifiantes

Nettoyage

- retirez la poussière de la surface de la toile avec un dépoussiéreur ou essuyez-la avec une éponge douce humide
- utilisez uniquement de l'eau pour le nettoyage

Méthodes de nettoyage interdites

- tous types d'abrasifs
- poudres, pâtes, liquides, produits chimiques organiques et inorganiques interdits, éponges abrasives, etc.
- générateurs de vapeur sous pression
- générateurs d'eau à haute pression

Produits chimiques organiques interdits

- acétone, essence, benzène, fioul, kérósène, perchloroéthylène, téribenthine, toluène, trichloroéthylène, pétrole brut, tétrahydrofurane (THF), acétate d'éthyle, peroxyde d'hydrogène, etc.

Produits chimiques inorganiques interdits

- ammoniac, acide nitrique, acide sulfurique, acide acétique, acide chlorhydrique, soude, lessive, eau de Javel, etc.

AVERTISSEMENTS

Les toiles retirées à l'état humide doivent être séchées (étirées) dès que possible pour éviter la formation de moisissures.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DU DISPOSITIF

- les enfants ne sont pas autorisés à jouer avec le dispositif de commande du store, la télécommande doit être tenue hors de la portée des enfants
- le store ne doit pas être actionné si l'entretien est effectué à proximité (par exemple, le lavage de carreaux) d'un store à commande automatique. Dans ce cas, déconnectez-le de l'alimentation
- n'actionnez pas le store si des personnes ou des objets se trouvent trop près du store
- effectuez une inspection régulière (révision) de l'installation de l'entraînement du store, en particulier en ce qui concerne sa stabilité et des signes d'usure ou de dommages aux câbles
- n'utilisez pas le produit s'il doit être réparé
- pour toute usure visible, un mauvais fonctionnement (par exemple, des points d'arrêt mal réglés) ou des dommages au produit, tirez le store vers le point d'arrêt haut (si possible), débranchez-le de l'alimentation électrique et contactez l'installateur
- il est interdit à l'utilisateur d'effectuer des réparations ou des réglages sur le store
- lors de l'inspection ou de l'entretien, l'entraînement du store doit être déconnecté de manière fiable de l'alimentation
- assurez-vous qu'il ne peut pas être mis sous tension accidentellement ou d'une manière non autorisée

DOCUMENTS COMMERCIAUX

Toiles

ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Documents commerciaux

106

DOCUMENTS COMMERCIAUX

NEVA — MANUEL TECHNIQUE

NEVA — MANUEL TECHNIQUE

DOCUMENTS COMMERCIAUX

107

Documents commerciaux

Toiles

ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Toiles

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

N° 2024-ZIP110-001



1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU TYPE DE PRODUIT

Store extérieur - store toile ZIP110

2. UTILISATION PRÉVUE

Élément de protection solaire des revêtements extérieurs d'immeubles et d'autres bâtiments ou structures

3. FABRICANT

ŽALUZIE NEVA s.r.o., Háj 370, 798 12 Kralice na Hané

4. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE VÉRIFICATION DE LA PÉRENNITÉ DES PERFORMANCES

Système 4

5. NORME HARMONISÉE

EN 13561:2004+A1:2008

6. PERFORMANCE DÉCLARÉE

Classe de résistance au vent 6	
Largeur de l'ensemble (mm)	Hauteur de l'ensemble (mm)
≤ 3 000	≤ 3 500
3 001 – 4 000	3 001 – 4 000

Classe de résistance au vent 3	
Largeur de l'ensemble (mm)	Hauteur de l'ensemble (mm)
3 001 – 4 000	≤ 2 600

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

N° 2024-ZIP150-001

1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU TYPE DE PRODUIT

Store extérieur - store toile ZIP150

2. UTILISATION PRÉVUE

Élément de protection solaire des revêtements extérieurs d'immeubles et d'autres bâtiments ou structures

3. FABRICANT

ŽALUZIE NEVA s.r.o., Háj 370, 798 12 Kralice na Hané

4. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE VÉRIFICATION DE LA PÉRENNITÉ DES PERFORMANCES

Système 4

5. NORME HARMONISÉE

EN 13561:2004+A1:2008

6. PERFORMANCE DÉCLARÉE

Classe de résistance au vent 6	
Largeur de l'ensemble (mm)	Hauteur de l'ensemble (mm)
≤ 2 000	≤ 6 000
2 001 – 2 200	≤ 5 400
2 201 – 2 400	≤ 5 000
2 401 – 2 600	≤ 4 400
2 601 – 3 000	≤ 4 000
3 001 – 3 200	≤ 3 600
3 201 – 3 400	≤ 3 400
3 401 – 3 600	≤ 3 000
3 601 – 4 000	≤ 2 600
4 001 – 4 400	≤ 2 200
4 401 – 5 600	≤ 2 000
5 601 – 6 000	≤ 1 600

Classe de résistance au vent 3	
Largeur de l'ensemble (mm)	Hauteur de l'ensemble (mm)
2 001 – 2 200	5 401 – 6 000
2 201 – 2 400	5 001 – 6 000
2 401 – 2 600	4 401 – 6 000
2 601 – 3 000	4 001 – 6 000
3 001 – 3 200	3 601 – 6 000
3 201 – 3 400	3 401 – 6 000
3 401 – 3 600	3 001 – 6 000
3 601 – 4 000	2 601 – 6 000
4 001 – 4 400	2 201 – 4 000
4 401 – 5 200	2 001 – 4 000
5 201 – 5 400	2 001 – 3 600
5 401 – 5 600	2 001 – 3 200
5 601 – 6 000	1 601 – 3 000

Les caractéristiques susmentionnées du produit sont conformes à l'ensemble des performances déclarées.

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus, conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Signé pour le compte et au nom du fabricant :

Kralice na Hané, le : 31/01/2024

Ladislav Vrána, gérant de la société



Toiles

Toiles

ZIP110/ZIP150

ZIP100/ZIP135

Informations techniques

Documents commerciaux

Les caractéristiques susmentionnées du produit sont conformes à l'ensemble des performances déclarées.

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus, conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Signé pour le compte et au nom du fabricant :

Kralice na Hané, le : 31/01/2024

Ladislav Vrána, gérant de la société



Toiles

108

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

NEVA — MANUEL TECHNIQUE

109

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

Documents commerciaux

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

Toiles

N° 2020-ZIP100-001

NEVA®



1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU TYPE DE PRODUIT

Store extérieur - store toile ZIP100

2. UTILISATION PRÉVUE

Élément de protection solaire des revêtements extérieurs d'immeubles et d'autres bâtiments ou structures

3. FABRICANT

ŽALUZIE NEVA s.r.o., Háj 370, 798 12 Kralice na Hané

4. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE VÉRIFICATION DE LA PÉRENNITÉ DES PERFORMANCES

Système 4

5. NORME HARMONISÉE

EN 13561:2004+A1:2008

6. PERFORMANCE DÉCLARÉE

Classe de résistance au vent 6	
Largeur de l'ensemble (mm)	Hauteur de l'ensemble (mm)
≤ 3 000	≤ 3 500
3 001 – 4 000	≤ 2 600

Classe de résistance au vent 3	
Largeur de l'ensemble (mm)	Hauteur de l'ensemble (mm)
3 001 – 4 000	2 601 – 3 500

Les caractéristiques susmentionnées du produit sont conformes à l'ensemble des performances déclarées.

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus, conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Signé pour le compte et au nom du fabricant :

Kralice na Hané, le : 30/09/2020

Ladislav Vrána, gérant de la société

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

N° 2020-ZIP135-001

NEVA®



1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU TYPE DE PRODUIT

Store extérieur - store toile ZIP135

2. UTILISATION PRÉVUE

Élément de protection solaire des revêtements extérieurs d'immeubles et d'autres bâtiments ou structures

3. FABRICANT

ŽALUZIE NEVA s.r.o., Háj 370, 798 12 Kralice na Hané

4. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE VÉRIFICATION DE LA PÉRENNITÉ DES PERFORMANCES

Système 4

5. NORME HARMONISÉE

EN 13561:2004+A1:2008

6. PERFORMANCE DÉCLARÉE

Classe de résistance au vent 6	
Largeur de l'ensemble (mm)	Hauteur de l'ensemble (mm)
≤ 2 000	≤ 6 000
2 001 – 2 200	≤ 5 400
2 201 – 2 400	≤ 5 000
2 401 – 2 600	≤ 4 400
2 601 – 3 000	≤ 4 000
3 001 – 3 200	≤ 3 600
3 201 – 3 400	≤ 3 400
3 401 – 3 600	≤ 3 000
3 601 – 4 000	≤ 2 600
4 001 – 4 400	≤ 2 200
4 401 – 5 600	≤ 2 000
5 601 – 6 000	≤ 1 600

Classe de résistance au vent 3	
Largeur de l'ensemble (mm)	Hauteur de l'ensemble (mm)
2 001 – 2 200	5 401 – 6 000
2 201 – 2 400	5 001 – 6 000
2 401 – 2 600	4 401 – 6 000
2 601 – 3 000	4 001 – 6 000
3 001 – 3 200	3 601 – 6 000
3 201 – 3 400	3 401 – 6 000
3 401 – 3 600	3 001 – 6 000
3 601 – 4 000	2 601 – 6 000
4 001 – 4 400	2 201 – 4 000
4 401 – 5 200	2 001 – 4 000
5 201 – 5 400	2 001 – 3 600
5 401 – 5 600	2 001 – 3 200
5 601 – 6 000	1 601 – 3 000

Les caractéristiques susmentionnées du produit sont conformes à l'ensemble des performances déclarées.

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus, conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Signé pour le compte et au nom du fabricant :

Kralice na Hané, le : 30/09/2020

Ladislav Vrána, gérant de la société

DÉCLARATION CE/UE DE CONFORMITÉ

NEVA®



Fabricant	ŽALUZIE NEVA s.r.o., Háj 370, 798 12 Kralice na Hané, République tchèque
Produit	Store extérieur – store toile ZIP100
	Store extérieur – store toile ZIP135
	Store extérieur – store toile ZIP110
	Store extérieur – store toile ZIP150
Description	Élément de protection solaire des revêtements extérieurs d'immeubles et d'autres bâtiments ou structures

Nous déclarons que les machines susmentionnées sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des réglementations de la Communauté européenne, des réglementations gouvernementales et des normes suivantes.

Règlement gouvernemental n° 176/2008 Coll., sur les exigences techniques relatives aux machines, tel que modifié par le règlement gouvernemental n° 170/2011 Coll., le règlement gouvernemental n° 229/2012 Coll. et le règlement gouvernemental n° 320/2017 Coll. (Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil telle que modifiée par la directive 2009/127/CE du Parlement européen et du Conseil et la décision 2012/32/UE de la Commission)

Règlement gouvernemental n° 118/2016 Coll., sur l'évaluation de la conformité des équipements électriques destinés à être utilisés dans certaines limites de tension lors de leur mise sur le marché. (Directive 2014/35/UE du Parlement Européen et du Conseil)

Règlement gouvernemental n° 117/2016 Coll., sur l'évaluation de la conformité des produits en termes de compatibilité électromagnétique lors de leur mise sur le marché. (directive 2014/30/UE du Parlement Européen et du Conseil)

NORMES HARMONISÉES UTILISÉES

ČSN EN ISO 12100:2011 (EN ISO 12100:2010)
ČSN EN 60335-1 ed. 3:2012 (EN 60335-1:2012)
ČSN EN 60335-2-97 ed. 2:2007 (EN 60335-2-97:2006)
ČSN EN 61000-6-3 ed. 2:2007 (EN 61000-6-3:2007)
ČSN EN 55014-1 ed. 4:2017 (EN 55014-1:2017)
ČSN EN ISO 13849-1:2017 (EN ISO 13849-1:2015)
ČSN EN 13561:2015 (EN 13561:2015)

La présente déclaration est émise sous la seule responsabilité du fabricant et s'applique exclusivement à la machine dans l'état dans lequel elle a été mise sur le marché. Elle ne s'applique pas aux interventions qui ont été effectuées sur l'appareil ultérieurement et à l'insu du fabricant.

Ladislav Vrána, gérant et responsable de la préparation de la documentation technique, adresse identique à celle du fabricant

Kralice na Hané, le :31/01/2024

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le présent document est délivré par la société ŽALUZIE NEVA s.r.o. en sa qualité de vendeur (de fabricant). Les conditions suivantes sont régies par le droit de la République tchèque, à moins que son application ne soit exclue par des dispositions contraignantes du droit international.

Les Conditions générales de transport et la Procédure de traitement des réclamations font partie intégrante des Conditions générales de vente de ŽALUZIE NEVA s.r.o., telles que modifiées.

Les présentes Conditions générales de vente régissent les relations entre ŽALUZIE NEVA s.r.o. et ses partenaires commerciaux et ne s'appliquent pas aux consommateurs.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions générales de vente régissent les droits et obligations mutuels du vendeur et de l'acheteur (l'**« acheteur »**) lors de la vente de marchandises.

Les présentes Conditions générales de vente font partie intégrante du contrat d'achat et l'acheteur, en signant le contrat d'achat, confirme en même temps qu'il a pris connaissance des présentes Conditions générales de vente et qu'il reconnaît expressément que les présentes Conditions générales de vente font partie de l'accord contractuel entre lui et le vendeur. Les Conditions générales de vente sont également consultables sur le site Internet du vendeur. Les Conditions générales de vente différentes de l'acheteur ne s'appliquent pas, sauf accord contraire écrit. Toutes les dispositions contractuelles modifiant les présentes Conditions générales de vente doivent être faites par écrit et doivent être confirmées par écrit par le vendeur et l'acheteur. Il est possible de convenir de dispositions dérogatoires aux présentes Conditions générales de vente dans le texte même du contrat d'achat. Les dispositions du contrat de vente dérogeant aux Conditions générales de vente ont préséance/prévalent sur les dispositions des Conditions générales de vente.

Objet de l'achat

L'objet de l'achat en vertu du contrat d'achat est représenté par les marchandises spécifiées dans le contrat d'achat (ci-après également dénommées les « marchandises »). Les informations sur les marchandises, y compris le prix de vente au moment de la conclusion du contrat de vente, font foi. On entend par marchandise les stores et les composants respectifs (par exemple, les caissons encastrés, les lambrequins, les moustiquaires) fournis par le vendeur, spécifiés dans les fiches techniques du fabricant en termes de type, de réalisation, de caractéristiques et de prix. Les fiches techniques du fabricant sont publiées sur le site de la société ŽALUZIE NEVA s.r.o. (www.neva.eu).

Les livraisons de marchandises selon les commandes individuelles de l'acheteur sont considérées comme des contrats d'achat distincts.

OBLIGATIONS DES PARTIES CONTRACTANTES

Obligations du vendeur :

- obligation de remettre à l'acheteur, sur la base du contrat d'achat, l'article qui fait l'objet de l'achat
- obligation de permettre à l'acheteur, après avoir rempli toutes les obligations, d'acquérir le droit de propriété sur l'article qui fait l'objet de l'achat

Obligations de l'acheteur :

- obligation de réceptionner l'article qui fait l'objet de l'achat auprès du vendeur
- obligation de payer au vendeur le prix de vente de l'article qui fait l'objet de l'achat

COMMANDE DE MARCHANDISES

La commande de marchandises peut être effectuée :

- sur le bon de commande du fabricant
- via l'application web du fabricant

- a) Dans les deux cas, la commande des marchandises doit contenir les spécifications du client.
- b) Tous les champs spécifiant le produit en termes de quantité, de type, de conception et d'accessoires doivent être remplis.
- c) Une commande incomplète sera retournée au client pour être complétée.
- d) Si la commande n'est pas effectuée sur les formulaires du vendeur ou via l'application web du fabricant, la commande doit inclure au moins les éléments suivants :

- date d'émission de la commande
- date de livraison des marchandises requise
- entité passant la commande (personne)
- spécification des marchandises commandées selon la désignation dans les fiches techniques du produit

- e) Une commande est considérée comme ayant été passée lorsqu'elle est livrée au vendeur en personne, par courrier, par e-mail ou via l'application web.

- f) Si les personnes autorisées à passer une commande au nom de l'acheteur ne sont pas spécifiées dans le contrat cadre d'achat, la personne autorisée à passer la commande au nom de l'acheteur est la personne autorisée par l'acheteur à le faire ou il est d'usage en raison de leur classification d'emploi ; en cas de changement, l'acheteur est tenu d'en informer le vendeur par écrit, sinon le vendeur n'est pas responsable des commandes effectuées par une personne non autorisée ; en cas de commandes via l'application web, l'acheteur est en droit de demander un changement du mot de passe d'accès en cas de changement de la personne autorisée.

- g) Si la commande répond aux exigences énoncées dans les présentes CGV, la confirmation de commande peut être traitée et envoyée à l'acheteur. Si l'acheteur ne soulève pas d'objection par écrit dans les 24 heures suivant la réception de la confirmation de commande, la commande est considérée comme approuvée par l'acheteur et est envoyée à la production. Il s'agit d'un contrat de vente entre les deux parties.

- h) Une commande passée via l'application web est confirmée par le vendeur de manière interactive dans la liste des commandes envoyées par l'acheteur. Dans ce cas, le contrat d'achat individuel est conclu le jour où le vendeur confirme la commande dans la liste des commandes envoyées.

- i) L'acheteur reconnaît qu'il est tenu de vérifier la confirmation de commande.

- j) Si l'acheteur demande un changement après avoir passé la commande, il est tenu d'en informer le vendeur par écrit sans retard injustifié. La modification de la commande est soumise au consentement du vendeur. Tous les frais de modification de la commande sont à la charge de l'acheteur.

- k) Si, au cours du traitement de la commande, le vendeur constate que la livraison des marchandises ne peut être effectuée dans les conditions spécifiées dans la commande, il en informe l'acheteur. Si l'acheteur approuve le projet des nouvelles conditions, le vendeur indiquera des conditions de livraison différentes des marchandises jusqu'à ce que la commande soit confirmée, sauf si les parties conviennent d'annuler la commande.

- l) Le vendeur ne sera pas responsable envers l'acheteur de toute incomplétude ou inexactitude dans les livraisons de marchandises provenant de commandes incorrectes ou inexactes de l'acheteur. La clarification de la commande en raison de son incomplétude ou de son inexactitude est un droit du vendeur, non pas son obligation. Les spécifications techniques des produits du vendeur, de leurs parties et de leurs composants, des dimensions limites et des conceptions standard sont indiquées dans les fiches techniques du fabricant.

LIVRAISON DES MARCHANDISES

- a) La date d'achèvement de la production de la marchandise est indiquée sur la confirmation de commande. En cas d'annulation du contrat d'achat, l'acheteur est tenu de rembourser au vendeur les frais engagés.

- b) Si le vendeur n'est pas en mesure d'effectuer la livraison dans le délai requis, il a le droit (même après la conclusion du contrat) de fixer une nouvelle date de livraison ultérieure et d'informer l'acheteur de cette nouvelle date de livraison.

- c) Le lieu de livraison des marchandises est l'adresse indiquée comme étant le siège social de l'acheteur ou le lieu de son entreprise, sauf indication contraire dans le contrat d'achat.

- d) Si l'acheteur (client) demande la livraison à une adresse autre que le siège social de l'acheteur (client) ou un lieu convenu contractuellement, ce fait doit être indiqué au moment de la commande. Ce changement peut affecter le coût total de l'expédition. Le vendeur est également en droit de livrer des marchandises en livraisons partielles.

- e) Le mode de livraison et d'emballage des marchandises est précisé plus en détail dans les Conditions générales de transport de la société ŽALUZIE NEVA s.r.o. Celles-ci font partie intégrante des CGV.
- f) Le prix de transport des marchandises jusqu'au lieu de livraison n'est pas inclus dans le prix de vente des marchandises et est déterminé par la liste de prix actuelle du vendeur ou du transporteur public ; il est facturé séparément en sus du prix de vente des marchandises.
- g) Les documents nécessaires à la réception et à l'utilisation des marchandises sont le bon de livraison ou tout autre document délivré par le transporteur public, qui sera remis à l'acheteur après la réception des marchandises. Le vendeur n'est pas tenu de fournir d'autres documents pour la réception des marchandises.
- h) Dans le cas où l'acheteur est en retard avec la réception des marchandises, le vendeur est en droit de demander le stockage à partir du septième jour après la date convenue d'achèvement de la commande. Les frais de stockage sont calculés à un minimum de 2 EUR/jour par unité de stockage. Chaque unité de stockage contient un poids maximal de 400 kg de produits.
- i) L'acheteur doit confirmer la réception des marchandises sur une copie du bon de livraison ou d'un autre document de transport du transporteur.

PRIX DE VENTE

- a) Le prix de vente des marchandises est indiqué dans la liste de prix du vendeur. Le prix de vente indiqué dans la liste de prix n'inclut pas la TVA, l'assemblage et, généralement, le transport des marchandises.
- b) Le montant du prix de vente peut être ajusté dans le contrat-cadre d'achat ou l'accord sous la forme d'un acte d'escampe, sous la forme d'un escampe sur le prix d'achat (d'un rabais) de l'acheteur.
- c) En cas de modification des prix des intrants, de l'énergie ou d'autres faits affectant le prix des marchandises, le vendeur est en droit de modifier le prix d'achat de base des marchandises. L'acheteur sera informé de cette intention d'augmenter le prix d'achat de base. À la date décisive, le vendeur apportera également des modifications aux prix dans l'application web. Pour le changement de prix, la date déterminante est la date de référence, et non la date de changement de la liste des prix.
- d) En cas de modification du prix d'achat de différents types de marchandises, le jour décisif est le jour où la commande a été passée par l'acheteur auprès du vendeur.

MODE DE PAIEMENT DU PRIX D'ACHAT

- a) Sauf convention contraire, le prix sera payé par l'acheteur sous la forme d'une avance ou d'une facture avec une échéance de dix jours à compter de la date de son émission.
- b) Le vendeur a toujours le droit de demander le paiement sous la forme d'une facture d'acompte émise par le vendeur à tout moment après avoir confirmé la commande de marchandises, ce que l'acheteur accepte expressément en concluant le contrat d'achat. En cas de retard de l'acheteur dans le paiement de la facture anticipée, le vendeur est en droit de se rétracter du contrat d'achat.
- c) S'il est convenu que le prix de vente des marchandises sera facturé par des factures, le contenu minimal requis correspond aux exigences de contenu stipulées par la réglementation légale applicable pour les documents fiscaux et comptables.
- d) Le droit d'émettre une facture pour le règlement du prix d'achat de la livraison revient au vendeur :
- à la date de livraison, c'est-à-dire en remettant les marchandises à l'acheteur, ou à la date d'expédition de la livraison à partir de l'usine de production du vendeur, même si elle est antérieure à la date de livraison
 - à la date de la remise des marchandises au transporteur public au lieu de l'usine de production du vendeur
- e) La facture peut être envoyée à l'acheteur par courrier ou par courriel à l'adresse spécifiée par l'acheteur dans la commande.
- f) Dans le cas où le client est en retard de paiement du prix d'achat de livraisons précédentes de marchandises, le vendeur a le droit soumettre d'autres livraisons de marchandises à la condition de paiement du prix d'achat en retard et de paiement à l'avance du prix d'achat des livraisons suivantes des marchandises avant que les marchandises ne soient remises au client ou au transporteur, ou à la condition de versement d'une avance sur le paiement du prix d'achat de la fourniture de marchandises. Le vendeur en informe le client.
- g) Si le vendeur offre au client un rabais sur le prix d'achat en tant que bonus pour paiement à temps du prix d'achat des livraisons individuelles, les détails du rabais offert sur le prix d'achat sont fixés individuellement par écrit.

- h) La date déterminante pour l'octroi d'un rabais est la date à laquelle le montant est crédité sur le compte du vendeur.
- i) La date de paiement du prix est la date à laquelle le montant financier total est crédité sur le compte du vendeur. Les dispositions de l'article 1805 (2) de la loi n° 89/2012 Coll., le Code civil tchèque, tel que modifié (le « Code civil ») ne s'appliquent pas. Si l'acheteur est en retard de paiement du prix d'achat, le vendeur a le droit de se rétracter des contrats déjà conclus.
- j) Toute réclamation ou tout dommage aux marchandises survenu après le transfert des risques à l'acheteur n'a pas d'effet suspensif sur le paiement intégral du prix des marchandises dans le délai spécifié.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- a) L'acheteur n'acquiert le droit de propriété sur les marchandises qu'après le paiement intégral du prix d'achat respectif. Toutefois, le risque d'endommagement des marchandises passe à l'acheteur dès sa réception ou de la remise des marchandises pour transport à un transporteur public.
- b) Si des marchandises ont été installées chez un tiers avant la date d'échéance du prix d'achat, le client utilise les paiements reçus du tiers en priorité pour payer le prix d'achat au vendeur.

TRANSFERT DU RISQUE DE DOMMAGE POUR LES MARCHANDISES

Le risque d'endommagement des marchandises passe à l'acheteur :

- a) À la date de livraison, c'est-à-dire en remettant les marchandises à l'acheteur.
- b) Dans le cas où l'acheteur commande le transport, le risque d'endommagement des marchandises sera transféré à l'acheteur au moment de la remise des marchandises au transporteur.

DÉFAUTS DES MARCHANDISES

Les détails relatifs aux plaintes sur les défauts des marchandises et à leur application sont régis par la Procédure de traitement des réclamations du vendeur, qui lie les deux parties.

RETARD

- a) En cas de retard dans la livraison des marchandises de la part du vendeur, l'acheteur a droit à une pénalité contractuelle de 0,05 % pour chaque jour de retard dans le prix des produits non livrés, sauf indication contraire dans le contrat cadre d'achat.
- b) En cas de retard dans le paiement du prix d'achat, le vendeur aura droit à une pénalité contractuelle d'un montant de 0,05 % du montant total dû pour chaque jour de retard ; cela n'affectera pas le droit du vendeur à des dommages-intérêts complets.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- a) L'acheteur est informé conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après dénommé le « règlement ») sur le traitement des données à caractère personnel, à savoir le nom, le prénom, la date de naissance et la résidence (ci-après dénommées les « données personnelles »), à condition que celles-ci soient traitées et stockées par le vendeur aux fins de l'exécution du contrat d'achat et aux fins de l'exécution des obligations légales d'identification des parties. Les données personnelles de l'acheteur seront traitées conformément à la directive interne du vendeur sur le traitement des données personnelles. Le contrôle de la protection des données personnelles est exercé par le Bureau de la protection des données personnelles (Úřad pro ochranu osobních údajů).
- b) L'acheteur est informé que le vendeur peut confier le traitement des données personnelles de l'acheteur à un tiers, en tant que sous-traitant. A l'exception des personnes qui transportent les marchandises, les données personnelles ne seront pas transmises à des tiers par le vendeur sans l'accord préalable de l'acheteur.
- c) Les données personnelles seront traitées pendant la période nécessaire à l'exécution du contrat d'achat et pendant la période de conservation des dossiers clients du vendeur. L'acheteur reconnaît qu'il est possible d'envoyer des communications commerciales à l'acheteur par courrier électronique (s'il a consenti au traitement de ces données) au sens de l'article 7 de la loi n° 480/2004 Coll., sur certains services de la société de l'information, à moins que l'acheteur n'indique explicitement qu'il ne consent pas à l'envoi de telles communications commerciales.
- d) Si l'acheteur demande des informations sur le traitement de ses données personnelles, le vendeur est tenu de fournir ces informations. L'acheteur est en outre expressément informé des droits suivants :

- avoir accès à ses données personnelles (art. 15 du Règlement)
- exiger leur rectification (article 16 du règlement)
- pour la suppression des données personnelles sans retard injustifié, si les raisons prévues à l'article 17 du Règlement sont indiquées
- limiter le traitement des données personnelles dans les cas visés à l'article 18 du Règlement
- sur la portabilité des données dans les cas prévus à l'article 20 du Règlement
- révoquer le consentement accordé en vertu de l'article 7, paragraphe 3, du Règlement
- déposer une plainte contre le vendeur (le responsable du traitement des données) en vertu de l'article 77 du Règlement

AUTRES DISPOSITIONS

- a) Les Parties conviennent expressément que l'ensemble du régime des relations juridiques entre elles sera régi par les dispositions du Code civil tchèque.
- b) Dans le cas où le vendeur enfreint involontairement l'obligation ou les obligations découlant d'un contrat d'achat individuel, le vendeur est tenu d'indemniser l'acheteur pour les dommages directs uniquement pour le montant correspondant au prix de vente individuel des marchandises défectueuses ou d'une partie de celles-ci, et en ce qui concerne le droit à une indemnisation pour d'autres dommages possibles jusqu'à un maximum de 50 % du prix de vente des marchandises défectueuses. Le vendeur ne sera pas responsable des dommages indirects, supplémentaires ou consécutifs ou de la perte de profit qui pourraient survenir en relation avec l'objet de l'exécution à l'acheteur, par exemple en raison de son utilisation inappropriée. En concluant son propre contrat d'achat, l'acheteur accepte expressément ce fait.
- c) Le taux horaire maximum pour les réparations et les tarifs est donné par le prix de revient habituel de ces coûts au lieu et à l'heure de montage, mais pas plus de 45 € / heure et 0,35 € / km.
- d) Les parties contractantes ont convenu que tous les litiges découlant de leurs relations mutuelles et des commandes et contrats de vente individuels exécutés conformément aux présentes Conditions générales de vente seront soumis au tribunal de première instance du vendeur (fabricant), sauf convention contraire des parties.
- e) Les modifications du contrat d'achat doivent être faites par écrit et acceptées par les deux parties ; cela s'applique également à la modification de cette disposition.
- f) Le vendeur ne sera pas responsable des pertes ou dommages causés à l'acheteur par une violation du contrat d'achat, tels que le défaut de livraison ou la livraison tardive des marchandises en raison de l'existence d'un cas de force majeure, par exemple la guerre, une inondation, un incendie, une grève légale, un manque de matériel, d'énergie, de carburants ou d'autres raisons objectives non imputables au vendeur. Dans un tel cas, l'acheteur est tenu de reprendre les marchandises dès qu'elles lui sont livrées par le vendeur.

EMBALLAGES

À la réception des marchandises, l'acheteur assume le droit de propriété sur l'emballage des marchandises, cependant, cela ne s'applique pas dans le cas d'un emballage marqué par le vendeur comme consigné.

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

La Procédure de traitement des réclamations, qui régit les droits et obligations des parties en raison d'une exécution défectueuse, fait partie intégrante des présentes Conditions générales de vente.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION DES MARCHANDISES

Les Conditions générales de transport et de manutention des marchandises font partie intégrante des Conditions générales de vente.

CONDITIONS APPLICABLES AUX PIÈCES PEINTES EN SURFACE

Les Conditions applicables aux pièces peintes en surface font partie intégrante des Conditions générales de vente.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Les présentes Conditions générales de vente prennent effet à compter du 1er juillet 2024, date à laquelle les Conditions générales de vente en vigueur depuis le 1er septembre 2019 perdront leur effet. Les présentes Conditions générales de vente prévalent sur les contrats d'achat individuels et les commandes pour la fourniture de marchandises effectuées après l'entrée en vigueur des présentes Conditions générales de vente. Le présent document est rédigé en langue tchèque. En cas de litige ou de manque de clarté dans l'interprétation du texte dans d'autres langues, le texte tchèque fait foi.

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Conformément aux dispositions pertinentes de la loi n° 89/2012 Coll., du Code civil, tel que modifié (le « Code civil »), de la loi n° 634/1992 Coll., sur la protection des consommateurs, telle que modifiée, et de ses propres Conditions générales de vente et de transport, la société ŽALUZIE NEVA s.r.o., en tant que vendeur (fabricant), émet la présente Procédure de traitement des réclamations. Les questions non régies par la présente Procédure de traitement des réclamations ou les Conditions générales de vente ou les Conditions générales de transport de ŽALUZIE NEVA s.r.o. sont régies par le droit de la République tchèque.

Les Conditions générales de transport et les Conditions générales de vente de ŽALUZIE NEVA s.r.o. font partie intégrante de la Procédure de traitement des réclamations, telle que modifiée.

L'exploitant de la boutique en ligne (qui est également le vendeur et le fabricant) sur le site www.neva.eu (la « boutique en ligne ») est :

ŽALUZIE NEVA s.r.o.

ayant son siège social à Háj 370, 798 12 Kralice na Hané

NIF : 26301270

immatriculée au registre du commerce tenu par le tribunal régional de Brno, section C, encart n° 42544

Courriel : info@neva.eu

Tél. : +420 588 003 550

DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR (CLIENT)

S'il y a un défaut dans les marchandises, c'est-à-dire si les marchandises ne sont pas livrées conformément à la commande, au contrat d'achat, au contrat de travail, ou les Conditions générales de livraison, l'acheteur (client) a le droit de se plaindre de ce défaut.

Les marchandises faisant l'objet d'une réclamation, ou sa partie convenue, doivent être livrées au vendeur (fabricant) en parfait état, à moins que l'acheteur (client) et le vendeur (fabricant) n'en conviennent autrement à l'avance. L'acheteur doit joindre un document écrit (par exemple, une confirmation de commande ou un protocole de réclamation) aux marchandises, indiquant le numéro de commande, une description détaillée du défaut revendiqué et les coordonnées de l'acheteur. Pour prouver la réclamation, il est nécessaire de joindre une documentation photographique ou un enregistrement vidéo du défaut, et de l'envoyer sans délai inutile à la personne responsable du vendeur (fabricant).

Dans le cas où l'acheteur (client) remet les marchandises au vendeur pour réparation/garantie, et que ces marchandises ne sont pas suffisamment emballées, l'acheteur (client) reconnaît que le vendeur (fabricant) n'assume dans ce cas aucune responsabilité pour les défauts et autres dommages résultant du transport et de la manipulation ultérieure de ces marchandises (dommages, déformation, rayures, déchirures, perte de pièces ou d'accessoires, etc.). La suppression de ces défauts sera effectuée sur la base du consentement de l'acheteur (client) et sera ensuite facturée à l'acheteur (client). Cette disposition s'applique également de manière analogue aux cas de réparation de marchandises en tant qu'obligations distinctes, c'est-à-dire également aux situations dans lesquelles les marchandises réparées ne sont pas un produit de la société du vendeur (fabricant) et l'acheteur (client) a commandé la réparation des marchandises (de l'ouvrage) séparément.

Les dommages évidents aux marchandises, à leur emballage ou l'incomplétude de la livraison à la livraison doivent être immédiatement traités par le transporteur et les divergences doivent être écrites dans la lettre de voiture. L'acheteur (client) n'est pas tenu d'accepter ces marchandises du transporteur et il doit informer le vendeur des dommages constatés sans retard injustifié. Le jour de la réception, ou dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les 5 jours ouvrables, l'acheteur (le client) doit vérifier l'exhaustivité de la marchandise et des accessoires connexes.

En cas d'enlèvement personnel par l'acheteur (client), le moment de la réception de la marchandise correspond au moment du transfert du risque de dommage à la marchandise du vendeur (fabricant) à l'acheteur (client). Si l'acheteur (client) n'inspecte pas les marchandises au moment de la réception, il ne peut réclamer des défauts détectables lors de cette inspection que s'il prouve que les marchandises présentaient déjà ces défauts (par exemple, des accessoires manquants) au moment du transfert du risque de dommages aux marchandises.

Afin d'accepter le paiement des coûts réels raisonnablement encourus associés au produit (aux marchandises) revendiqué, il est nécessaire de spécifier précisément ces coûts, d'en informer immédiatement le vendeur (fabricant) et, si le vendeur (fabricant) l'exige, de les justifier par des factures appropriées des sous-traitants de services nécessaires. L'acheteur (client) n'a pas droit d'office au remboursement de ces frais. Le vendeur (fabricant) se réserve le droit d'évaluer d'abord la réclamation des marchandises, de déterminer si l'acheteur a le droit de la faire valoir et de déterminer le montant des coûts admissibles associés à la réclamation. Le droit au remboursement des frais de la réclamation est reconnu pour la durée de la garantie de base. Dans le cas d'une extension de garantie, l'acheteur (client) a le droit à une réparation au siège du fabricant (fabricant), où les marchandises (le produit) seront transportées à ses frais, ou à la livraison gratuite des pièces faisant l'objet de la réclamation.

En cas de réclamation de plus grande portée (défauts multiples), le vendeur (fabricant) a le droit d'évaluer la réclamation sur le lieu de montage avant de démonter la marchandise.

Le montant des frais éligibles liés à la réclamation est déterminé par les Conditions générales de vente ou les Conditions générales de transport de ŽALUZIE NEVA s.r.o.

DROITS ET OBLIGATIONS DU VENDEUR

Le vendeur (fabricant) est tenu de s'assurer que les marchandises sont exemptes de défauts lorsqu'elles sont prises en charge par l'acheteur (client), et, en particulier, qu'au moment de la remise des marchandises, elles sont conformes aux dispositions de l'article 2161 du Code civil, à savoir :

- elles correspondent à la description, au type et à la quantité convenus, ainsi qu'à la qualité, la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité et aux autres caractéristiques convenues,
- elles conviennent à l'usage demandé par l'acheteur et auquel le vendeur a consenti,
- elles sont fournies avec les accessoires convenus et les instructions d'utilisation, y compris les instructions de montage ou d'installation.

Le vendeur garantit à l'acheteur-consommateur qu'en plus des caractéristiques convenues :

- l'article convient à l'usage pour lequel un article de ce type est habituellement utilisé, également en ce qui concerne les droits des tiers, les réglementations, les normes techniques ou, en l'absence de normes techniques, les codes de bonne conduite du secteur en question,
- la quantité, la qualité et les autres caractéristiques, y compris la durabilité, la fonctionnalité, la compatibilité et la sécurité, correspondent aux caractéristiques habituelles des articles du même type auxquelles l'acheteur peut raisonnablement s'attendre, compte tenu également des déclarations publiques faites par le vendeur ou une autre personne de la même chaîne contractuelle, notamment au moyen de la publicité ou du marquage,
- l'article est fourni avec des accessoires, y compris l'emballage, les instructions de montage et d'autres instructions d'utilisation auxquelles l'acheteur peut raisonnablement s'attendre,
- la qualité ou la conception de l'article correspond à celle de l'échantillon ou du modèle fourni par le vendeur à l'acheteur avant la conclusion du contrat.

Si l'acheteur est un consommateur, alors si le défaut se manifeste dans un délai d'un an à compter de la réception de l'article, il est considéré que l'article était défectueux au moment de la réception, sauf si la nature de l'article ou du défaut l'exclut. Ce délai ne court pas pour la période pendant laquelle l'acheteur ne peut pas utiliser l'article, si la réclamation au sujet du défaut est justifiée.

Les droits découlant de la responsabilité pour les défauts des marchandises (du produit) par le vendeur (fabricant) ne s'appliquent pas en particulier aux cas où le défaut ou le dommage est survenu :

- en raison de dommages mécaniques aux marchandises ou à leurs pièces,
- par une interférence manifestement illégale avec le mécanisme de la marchandise ou de ses pièces, et avec l'objet de l'exécution, qui a été traité, modifié ou inseparablement lié à un autre article après avoir été réceptionné par l'acheteur,
- par une catastrophe naturelle ou à la suite d'un autre événement externe échappant à l'influence du vendeur (fabricant) ou causé par une réparation effectuée par une personne autre que le prestataire de service après-vente,
- par la surtension électrique,
- en raison d'un stockage manifestement inapproprié, d'une utilisation inappropriée des marchandises ou de leurs pièces, d'un entretien inapproprié, d'une charge et surcharge excessives, d'un montage inapproprié par le client ou un tiers, d'une réparation inappropriée, d'une intervention inappropriée, d'une usure naturelle, d'une manipulation inappropriée ou négligente, d'une exposition à des influences électriques, chimiques ou mécaniques, de l'utilisation d'autres pièces de rechange non originales ou résultant d'autres influences indépendantes de la volonté du vendeur,
- en raison de l'utilisation des marchandises ou de leurs parties en violation du mode d'emploi (fiche technique), qui est répertorié dans la fiche technique du produit sur le site www.neva.eu, pour les défauts résultant de son utilisation en violation de la norme ČSN et des habitudes d'utilisation normales, et dans le cas où les défauts sont apparus en plaçant l'objet de l'exécution dans des conditions insatisfaisantes,
- en raison du fait que l'objet de l'exécution a été installé dans un appareil qui n'est pas au niveau actuel de modifications techniques appropriées, ou pour des défauts résultant du fait que d'autres modifications ont été apportées à l'objet de l'exécution que celles spécifiées pour lui par le fabricant, le vendeur ou le prestataire de service après-vente,

- en raison de l'installation manifestement non professionnelle des marchandises ou de leurs pièces, ou de l'installation dans des locaux inappropriés,
- en raison d'écart dans les dimensions de la marchandise ou des pièces qui la composent qui ne dépassent pas les tolérances de fabrication du fabricant spécifiées dans les fiches techniques du produit sur le site Internet, dans la boutique en ligne,
- en raison d'écart de fonctionnement oblique des stores qui ne dépassent pas la tolérance de fabrication du fabricant spécifiée dans les fiches techniques du produit sur le site www.neva.eu,
- les écarts d'inclinaison des lamelles qui ne dépassent pas la tolérance de fabrication du fabricant spécifiée dans les fiches techniques du produit sur le site Internet, dans la boutique en ligne.

La responsabilité du vendeur (fabricant) pour les défauts ne s'applique pas :

- à l'usure causée par l'utilisation normale des marchandises,
- aux marchandises vendues à un prix réduit en raison d'un défaut,
- dans le cas de marchandises d'occasion, pour un défaut correspondant au degré d'utilisation ou d'usure que les marchandises avaient lors de leur prise en charge par l'acheteur,
- ou si elle résulte de la nature des marchandises.

L'acheteur, qui est un consommateur, est en droit d'exercer le droit à partir d'un défaut qui devient apparent sur les marchandises dans les 2 ans suivant la réception. Les parties contractantes comprennent que le tribunal accordera le droit sur le défaut même s'il n'a pas été réclamé sans retard injustifié après que l'acheteur ait pu le détecter en y prêtant suffisamment de soin ; elles comprennent également que si l'acheteur reprochait légitimement au vendeur un défaut, le délai de la première phrase du présent article ne court pas pour la période pendant laquelle l'acheteur ne peut pas utiliser l'article.

Le vendeur est tenu d'émettre une confirmation écrite à l'acheteur-consommateur quant au moment où l'acheteur a déposé la réclamation, en indiquant le contenu de la réclamation et la méthode de traitement de la réclamation exigée par l'acheteur-consommateur, les coordonnées du consommateur aux fins de lui fournir des informations ; le vendeur est également tenu d'émettre une confirmation de la date et de la méthode de traitement de la réclamation, y compris une confirmation de la réparation et de sa durée, ou une justification écrite du rejet de la réclamation. Un employé autorisé à traiter les réclamations doit être présent dans les locaux du vendeur pendant toute la durée des heures d'ouverture.

Le vendeur ou un employé autorisé par le vendeur doit se prononcer immédiatement sur la réclamation de l'acheteur-consommateur, ou, dans les cas complexes, dans les trois jours ouvrables. Ce délai ne comprend pas le temps raisonnable selon le type de produit ou de service nécessaire pour évaluer de manière experte le défaut. Dans le cas d'un acheteur-consommateur, la réclamation, y compris la suppression du défaut, doit être réglée et le consommateur doit en être informé au plus tard 30 jours à compter de sa demande, à moins que le vendeur n'en convienne autrement avec l'acheteur. L'expiration vaine de ce délai se traduit par le droit de l'acheteur-consommateur de se rétracter du contrat ou de demander une remise raisonnable.

Le vendeur est tenu d'envoyer à l'acheteur-consommateur une confirmation de la date et de la méthode de traitement de sa réclamation, y compris la confirmation de la réparation et la durée de la réparation, ou une justification écrite du rejet de la réclamation.

Pour plus d'informations sur l'état de la réclamation, l'acheteur doit contacter le vendeur à l'adresse électronique info@neva.eu ou par téléphone au numéro +420 588 003 550.

Le vendeur (fabricant) a le droit d'évaluer le défaut de la marchandise sur le lieu d'utilisation ou de montage, avant de démonter la marchandise. Pour l'évaluation de l'installation, le vendeur (fabricant) peut envoyer un technicien interne ou un technicien du fournisseur des composants faisant l'objet de la réclamation. Si le vendeur ou son fournisseur n'est pas autorisé à évaluer l'installation sur site, le vendeur a le droit de rejeter la réclamation.

Le vendeur n'est responsable des défauts résultant d'un montage incorrect ou d'une autre mise en service non professionnelle des marchandises que si le montage des marchandises a été convenu dans le contrat d'achat entre l'acheteur et le vendeur et que ce montage a été effectué par le vendeur ou une personne autorisée par le vendeur.

Le transport des marchandises faisant l'objet de la réclamation est pris en charge par l'acheteur ; en cas de reconnaissance de la légitimité de la réclamation, l'acheteur-consommateur peut demander le remboursement des frais encourus par le transport de ces marchandises. Le vendeur renverra les marchandises réparées ou remplacées à ses frais.

DÉPÔT D'UNE RÉCLAMATION

La réclamation est soumise par l'acheteur (le client) à l'employé responsable du vendeur. La réclamation peut être déposée par courrier électronique, en personne ou par téléphone pendant toute la durée des heures d'ouverture de l'entreprise ; les coordonnées du vendeur pour déposer la réclamation sont les suivantes :

ŽALUZIE NEVA s.r.o.

ayant son siège social à Háj 370, 798 12 Kralice na Hané

NIF : 26301270

immatriculée au registre du commerce tenu par le tribunal régional de Brno, section C, encart n° 42544

Courriel : info@neva.eu

Tél. : +420 588 003 550

L'acheteur (le client) est tenu de prouver que sa réclamation est justifiée, c'est-à-dire qu'en plus de la réclamation pour défauts, il présente également des justificatifs de l'acquisition des marchandises (qu'il prouvera en présentant le document et la carte de garantie pertinents, le cas échéant). La réclamation doit être déposée par l'acheteur (le client) sans retard injustifié dans les délais prévus aux articles 2112 et 2618 du Code civil.

Dans le cadre de la réclamation, l'acheteur est également tenu d'indiquer :

- l'identification correcte de l'acheteur, du lieu où se trouve l'objet de l'exécution défectueux,
- le nom de l'employé du client qui signale le défaut et qui a le droit de signaler le défaut, et le contact téléphonique,
- la date de dépôt de la réclamation du défaut,
- l'identification des marchandises sur lesquelles le défaut se produit, y compris le bon de livraison (procès-verbal de livraison, facture ou autre document similaire),
- description du défaut et des circonstances dans lesquelles le défaut se manifeste,
- quel droit il a choisi d'appliquer sur la base de l'objet de l'exécution défectueux,
- l'acheteur-consommateur peut faire valoir son droit si un défaut est constaté sur les marchandises dans les vingt-quatre mois suivant la réception des marchandises.

À la demande de l'acheteur-consommateur, le vendeur doit lui confirmer par écrit, dans quelle mesure et pendant combien de temps ses obligations durent en cas d'exécution défectueuse. Le vendeur a des obligations envers l'acheteur-consommateur en cas de mauvaise exécution, au moins dans la mesure où les obligations en cas de mauvaise exécution du fabricant persistent. Dans la confirmation, il doit également fournir son nom, son siège social et ses informations d'identification, ou d'autres informations nécessaires pour établir son identité.

Si nécessaire, le vendeur doit expliquer de manière compréhensible dans la confirmation fournie à l'acheteur-consommateur, le contenu, la portée, les conditions et la durée de sa responsabilité ainsi que la manière dont les droits qui en découlent peuvent être exercés. Dans la confirmation, le vendeur indique également que les autres droits de l'acheteur-consommateur qui sont liés à l'achat de l'article ne sont pas affectés. Le non-respect de ces obligations ne porte pas atteinte à la validité de la confirmation.

Le vendeur informe par la présente l'acheteur-consommateur que dans le cas où un litige de consommation surgit entre eux du fait du contrat qui ne peut être résolu d'un commun accord, le consommateur peut soumettre une proposition de résolution extrajudiciaire d'un tel litige à l'entité désignée de résolution extrajudiciaire des litiges de consommation, qui est

Česká obchodní inspekce (Inspection tchèque du commerce)
Ústřední inspektorát - oddělení ADR (Inspection Centrale - Service ADR)
Štěpánská 44
110 00 Prague 1
Courriel : adr@coi.cz
Internet : adr.coi.cz

Le consommateur peut également utiliser la plateforme de règlement des litiges en ligne établie par la Commission européenne à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Les règles établies par l'Inspection tchèque du commerce régissant la procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, ainsi que le formulaire de demande, sont disponibles pour l'acheteur sur le site Internet de l'Inspection tchèque du commerce à l'adresse suivante : adr.coi.cz ou www.coi.cz.

Si le vendeur ou le prestataire de service après-vente constate qu'il ne s'agit pas d'un défaut couvert par la responsabilité pour défauts, le client supportera tous les frais et dépenses liés à la réclamation pour défaut, à hauteur des tarifs applicables du vendeur ou du prestataire.

PÉRIODE DE GARANTIE ET DÉLAI POUR DÉPOSER UNE RÉCLAMATION

Les droits et obligations de l'acheteur et du vendeur concernant les droits découlant d'une exécution défectueuse sont régis par les réglementations généralement contraignantes applicables (en particulier les dispositions des articles 1914 à 1925, des articles 2099 à 2117 et des articles 2161 à 2174 du Code civil).

1. Les conditions d'acceptation de la réclamation sont les suivantes :

- déposer la réclamation en temps opportun,
- le respect des conditions énoncées dans la fiche technique du produit, qui est répertoriée sur le site www.neva.eu, ou des règles généralement connues pour l'utilisation de l'article,
- qu'il n'y a pas de défaut sur les marchandises causé par une mauvaise manipulation par l'acheteur (client)/utilisateur ou à la suite d'une usure normale,
- la présentation de la carte de garantie, si elle a été délivrée,
- paiement du prix de vente ou du prix des travaux pour les marchandises livrées.

2. Durée de garantie :

- 2 ans de garantie standard + 3 ans de garantie prolongée sur les stores et stores toiles et leurs composants. Garantie étendue - dans le cadre de la garantie étendue, les défauts de garantie seront réparés gratuitement au siège de la société ŽALUZIE NEVA s.r.o., ou le client recevra gratuitement des composants pour ces réparations, les autres frais connexes n'étant pas couverts.
- Les moteurs fournis par l'entreprise sont garantis pour une période de 5 ans, sauf accord contraire entre les parties. Si le moteur est choisi en fonction des exigences du client, la période de garantie peut être déterminée individuellement en fonction du type de moteur et des conditions du fournisseur spécifique.
- 2 ans sur l'électronique.

La période de garantie commence à la date de livraison des marchandises à l'acheteur (client). Dans le cas où la livraison et la réception des marchandises ne se sont pas produites en raison du manque de coopération de la part du client (l'acheteur), la période de garantie court à partir de la date à laquelle les marchandises ou les ouvrages devaient lui être remis.

3. La période de garantie ne peut pas être confondue avec la période de durabilité habituelle des marchandises, c'est-à-dire avec la période pendant laquelle les marchandises peuvent durer avec une utilisation et un entretien appropriés en raison de leurs propriétés, de leur destination et des différences d'intensité d'utilisation.

4. Le vendeur n'est pas responsable de l'augmentation de l'étendue des dommages si l'acheteur (le client) utilise les marchandises bien qu'il soit au courant du défaut. Les défauts évidents (par exemple, les dommages à l'emballage des marchandises) causés par le transporteur doivent être réclamés au moment de la remise directement au transporteur. Afin de faire une réclamation en raison de dommages causés par la société de transport, il est nécessaire de laisser la marchandise sur le lieu de livraison, y compris l'emballage d'origine, au moment de la détection du défaut. Acquérir une documentation appropriée sur les dommages (photos, vidéo, etc.) et s'assurer qu'un rapport de dommage est établi avec la compagnie de transport.

5. Si la réclamation de l'acheteur (client) est réglée en remplaçant les marchandises défectueuses par des marchandises en parfait état, la nouvelle période de garantie ne court pas sur les nouvelles marchandises et le temps qui s'écoule entre l'acceptation de la réclamation et le moment où l'acheteur (client) est obligé de prendre en charge les marchandises ne compte pas pour la période de garantie. Si la réclamation est réglée par réparation, le temps qui s'écoule entre l'acceptation de la réclamation et le moment où l'acheteur (le client) est obligé de prendre en charge le produit réparé n'est pas inclus dans la période de garantie.

DÉFAUTS ÉLIMINABLES

1. Les défauts sont considérés comme éliminables si leur élimination n'affecte pas l'apparence, le fonctionnement et la qualité des produits et si la réparation peut être effectuée correctement. L'évaluation de la nature du défaut est à la charge du vendeur (fabricant). Le délai d'élimination du défaut sera fixé par le vendeur (fabricant) en lien avec ses capacités opérationnelles actuelles.

2. Si le défaut est éliminable, l'acheteur (client) peut demander l'élimination gratuite et appropriée du défaut, tandis que le vendeur (fabricant) décide si cela se fera par la réparation ou le remplacement de l'article (s'il n'est pas disproportionné par rapport à la nature du défaut). S'il n'est pas possible d'éliminer le défaut, l'acheteur (le client) peut demander une réduction raisonnable sur le prix de l'article ou se retirer du contrat.

3. En cas de défaut éliminable pendant la période de garantie des marchandises déjà utilisées, l'acheteur (client) a le droit de ne demander que l'élimination gratuite, opportune et appropriée du défaut, tandis que le vendeur (fabricant) est tenu d'éliminer le défaut dans le délai qu'il a fixé.

4. Le vendeur (fabricant) peut toujours remplacer l'article défectueux par un article en parfait état au lieu d'éliminer le défaut.

5. Si la réclamation est réglée en échangeant les marchandises contre des marchandises sans défaut, l'acheteur (client) est tenu de retourner les marchandises défectueuses au vendeur (fabricant). Si les marchandises ne sont pas retournées dans le mois suivant leur remplacement, l'acheteur (client) se verra facturer ces marchandises au prix en vigueur au moment de l'achat des marchandises.

DÉFAUTS NON ÉLIMINABLES

1. Les défauts non éliminables sont des défauts qui ne peuvent pas être complètement éliminés dans le délai spécifié. Dans le cas d'un défaut éliminable qui empêche la bonne utilisation du produit, l'acheteur (client) peut, à son choix, exiger :

- le remplacement des marchandises par des marchandises en parfait état
- l'annulation du contrat d'achat et le remboursement du prix de vente

2. Les mêmes droits s'appliquent à l'acheteur (client) en cas de défauts éliminables, mais si le produit ne peut pas être utilisé correctement en raison de la survenance répétée du même défaut après réparation ou en raison d'un plus grand nombre de défauts. En règle générale, un tel produit est considéré comme présentant le même défaut au même endroit après au moins deux réparations précédentes.

3. Dans le cas d'autres défauts non éliminables qui n'empêchent pas la bonne utilisation du produit aux fins prévues, l'acheteur (client) a droit à une réduction raisonnable du prix. Si le prix client change au cours de la période suivant l'achat des marchandises, l'acheteur (client) se verra accorder une remise sur le prix en vigueur au moment de l'achat des marchandises.

ÉLIMINATION DES DÉFAUTS DANS LE CAS D'UN ACHETEUR-CONSOMMATEUR

Si l'acheteur est un consommateur, les dispositions de l'article Réparation des défauts dans le cas d'un acheteur-consommateur de la Procédure de traitement des réclamations s'appliquent au lieu des dispositions des articles Défauts réparables et Défauts irréparables de la Procédure de traitement des réclamations.

Si l'article présente un défaut, l'acheteur peut demander qu'il soit éliminé. Il peut, à son choix, exiger la livraison d'un nouvel article sans défaut ou la réparation de l'article, sauf si la méthode choisie pour éliminer le défaut est impossible ou d'un coût disproportionné par rapport à l'autre méthode ; cela est évalué notamment au regard de l'importance du défaut, de la valeur que l'article aurait eu sans ce défaut et de la possibilité d'éliminer le défaut par une autre méthode sans causer de difficultés notables à l'acheteur.

Le vendeur peut refuser d'éliminer le défaut s'il est impossible ou déraisonnablement coûteux de le faire, compte tenu notamment de l'importance du défaut et de la valeur que l'article aurait sans ce défaut.

Les dispositions des articles 1923, 2106 et 2107 du Code civil sur les droits découlant d'une exécution défectueuse ne sont pas applicables.

Le vendeur doit remédier au défaut dans un délai raisonnable après qu'il a été signalé, de manière à ne pas causer de désagrément important à l'acheteur, en tenant compte de la nature de l'article et de l'usage pour lequel l'acheteur a acheté l'article.

Pour remédier au défaut, le vendeur doit reprendre l'article à ses frais. S'il est nécessaire de démonter l'article, dont le montage a été effectué conformément à la nature et à l'objet de l'article avant que le défaut ne devienne apparent, le vendeur doit démonter l'article défectueux et assembler l'article réparé ou neuf ou payer les coûts qui y sont associés.

Si l'acheteur ne reprend pas l'article dans un délai raisonnable après que le vendeur lui a notifié la possibilité de reprendre l'article après réparation, l'article 2159 (3) du Code civil s'applique mutatis mutandis.

L'acheteur peut demander une réduction raisonnable ou se retirer du contrat si :

- le vendeur a refusé d'éliminer le défaut ou ne l'a pas éliminé conformément à l'article 2170 (1) et (2) du Code civil,
- le défaut se manifeste à plusieurs reprises,
- le défaut constitue une violation substantielle du contrat,
- il ressort de la déclaration ou des circonstances du vendeur que le défaut ne sera pas corrigé dans un délai raisonnable ou sans inconvénient majeur pour l'acheteur.

La remise raisonnable est déterminée comme la différence entre la valeur du bien sans défaut et celle du bien défectueux reçu par l'acheteur.

L'acheteur ne peut pas résilier le contrat si le défaut de l'article est négligeable ; il est considéré que le défaut n'est pas négligeable. Les dispositions des articles 2110 et 2111 du Code civil ne sont pas applicables.

Si l'acheteur résilie le contrat, le vendeur lui rembourse le prix de vente sans retard injustifié après avoir reçu l'article ou après que l'acheteur lui a prouvé qu'il a envoyé l'article.

L'acheteur ne peut pas résilier le contrat ou demander la livraison de nouvelles marchandises s'il ne peut pas retourner les marchandises dans l'état dans lequel il les a reçues. Ceci ne s'applique pas,

- s'il y a eu un changement d'état à la suite d'une inspection visant à détecter un défaut dans les marchandises,
- si l'acheteur a utilisé les marchandises avant de découvrir le défaut,
- si l'acheteur n'a pas causé l'impossibilité de retourner les marchandises inchangées par acte ou omission,
- si l'acheteur a vendu les marchandises avant de découvrir le défaut, s'il les a consommées ou s'il a modifié les marchandises en utilisation normale ; si cela ne s'est produit que partiellement, l'acheteur restituera au vendeur ce qu'il peut encore restituer et remboursera au vendeur le montant correspondant au bénéfice qu'il a tiré de l'utilisation des marchandises,
- le droit à un recours en cas d'exécution défectueuse ne revient pas à l'acheteur si celui-ci savait, avant de réceptionner les marchandises, que les marchandises avaient un défaut ou si l'acheteur a lui-même causé le défaut.

L'acheteur ne bénéficie pas du droit découlant de l'exécution défectueuse s'il a lui-même causé le défaut.

L'usure de l'article causée par son utilisation habituelle ou l'usure de l'article usagé correspondant au degré de son utilisation antérieure ne constitue pas un défaut de la marchandise.

RÈGLEMENT DE LA RÉCLAMATION EN ACCORDANT UNE REMISE

Sur la base d'un accord avec l'acheteur (client), il est également possible de régler sa plainte en lui accordant un rabais raisonnable. Si la carte de garantie a été jointe aux marchandises, la remise et le motif de son octroi doivent être indiqués dans cette carte de garantie. La remise peut être accordée par des employés désignés et autorisés de la société ŽALUZIE NEVA s.r.o. Si le prix client change au cours de la période suivant l'achat des marchandises, l'acheteur (client) se verra accorder une remise sur le prix en vigueur au moment de l'achat des marchandises.

MARCHANDISES VENDUES À DES PRIX RÉDUITS

1. Les produits usagés ou présentant des défauts qui n'empêchent pas le produit d'être utilisé aux fins prévues ne sont vendus qu'à des prix réduits.
2. L'acheteur (client) doit être informé que le produit présente un défaut et quel est le défaut. Le vendeur n'est pas responsable de tels défauts de produits neufs ou d'occasion pour lesquels un prix inférieur a été convenu.
3. Si le prix a été réduit pour des raisons commerciales (par exemple en raison de ventes d'après-saison) et s'il s'agit de la vente de nouvelles marchandises en parfait état, le vendeur est entièrement responsable des défauts des marchandises vendues.

RÈGLEMENT DES LITIGES

Dans les litiges survenant dans le cadre de la procédure de réclamation, le tribunal d'instance du lieu du siège social du vendeur (fabricant) statue, à moins que les parties n'aient convenu d'un autre moyen de résoudre leurs éventuels litiges.

DISPOSITIONS FINALES

Avant de procéder à l'achat de marchandises, l'acheteur est tenu de prendre connaissance de la Procédure de traitement des réclamations, des Conditions générales de vente et des Conditions générales de transport. En acceptant les marchandises du vendeur ou du transporteur, l'acheteur accepte la présente Procédure. Le vendeur se réserve le droit de modifier la Procédure.

Dans le cas où le client est un consommateur, les dispositions de la Procédure de traitement des réclamations, qui sont réglementées par dérogation à la loi au détriment du consommateur, ne lui sont pas applicables.

La présente Procédure de traitement des réclamations prend effet à compter du 1er juillet 2024, date à laquelle la Procédure de traitement des réclamations en vigueur depuis le 1er septembre 2019 est annulée.

La présente Procédure de traitement des réclamations est rédigée en langue tchèque. En cas de litige ou de manque de clarté dans l'interprétation du texte dans d'autres langues, le texte tchèque fait foi.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION DES MARCHANDISES

Le présent document délivré par la société ŽALUZIE NEVA s.r.o. en sa qualité de vendeur (fabricant) fait partie intégrante des Conditions générales de vente et régit les conditions de livraison des produits à l'acheteur (client). Les conditions suivantes sont régies par le droit de la République tchèque, à moins que son application ne soit exclue par des dispositions contraignantes du droit international.

EMBALLAGE

Les produits du vendeur (du fabricant) peuvent être emballés de différentes manières, notamment en film, en carton, sur palette ou dans une boîte de transport, ou d'une autre manière appropriée. L'emballage doit refléter le mode de transport jusqu'à l'acheteur (client).

Le mode d'emballage, sauf convention contraire préalable, est déterminé par le vendeur (le fabricant).

L'emballage extérieur est marqué par l'étiquette du vendeur, qui contient notamment l'adresse de livraison de l'acheteur, la désignation de la commande et des informations complémentaires sur le produit. En outre, l'emballage extérieur des produits peut être étiqueté avec des instructions de manipulation et de stockage qui doivent être respectées.

Les accessoires de la commande sont emballés dans des boîtes en carton marquées de l'étiquette du vendeur (du fabricant).

Si l'acheteur (le client) demande une forme d'emballage inhabituelle, il doit spécifier cette exigence lors de la commande de la marchandise. Cette modification peut être soumise à des frais. L'adéquation de l'emballage sera évaluée par le fabricant et, en cas de désaccord, il fera part au client de son avis.

Les emballages et leurs accessoires, marqués par le vendeur comme consignés, doivent être stockés par l'acheteur dans un endroit approprié et retournés au vendeur en bon état. En cas de non-retour ou d'endommagement des emballages consignés dû à un manque de soin de la part de l'acheteur, des dommages-intérêts pourront être imposés à l'acheteur.

TRANSPORT

Les produits du vendeur (du fabricant) peuvent être envoyés de plusieurs manières :

- **Par les propres moyens de transport de l'acheteur.** L'acheteur ou le transporteur commandé par lui prendra en charge la commande à l'usine du vendeur,
- **Le transport du vendeur.** Le vendeur livrera la marchandise au siège social de l'acheteur ou à une autre adresse convenue à l'avance, par transport interne ou par un moyen de transport externe fourni par lui dans le cadre d'un itinéraire de livraison régulier.
- **Par un moyen de transport externe.** Le vendeur doit envoyer les marchandises au siège social de l'acheteur ou à une autre adresse convenue à l'avance, par un transporteur externe sélectionné.

Les frais de transport sont à la charge du vendeur ou de l'acheteur selon les Conditions générales de vente, la commande spécifique et les conditions de livraison Incoterms 2020 y afférentes. Le transfert des risques est régi par les Incoterms 2020.

L'acheteur (client) est tenu de s'assurer que le lieu de déchargement est accessible et adapté au déchargement à partir d'un camion standard.

COOPÉRATION LORS DU DÉCHARGEMENT

Pour les commandes d'un poids total supérieur à 150 kg ou les emballages individuels de plus de 35 kg, la coopération de l'acheteur est requise. Le conducteur ne doit pas décharger lui-même les marchandises dans un volume supérieur au volume susmentionné (sécurité du travail, possibilité de dommages).

Lors du déchargement des marchandises, le transporteur n'est lié qu'en préparant les marchandises pour le déchargement à partir de la zone de chargement du véhicule, et non avec d'autres manipulations au point de déchargement.

À la date de déchargement annoncée à l'avance, l'acheteur doit assurer au transporteur la possibilité de décharger la marchandise et la communication (contact téléphonique) pour la possibilité de notifier l'heure de déchargement ; si l'acheteur demande une notification téléphonique, cela doit être indiqué par écrit au moment de la commande avec la personne de contact et le numéro de téléphone portable pour la notification.

Les coûts causés par l'absence de l'acheteur ou des personnes autorisées par l'acheteur au lieu et à l'heure de déchargement peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire des coûts encourus. Le retard causé par l'acheteur a un impact sur le retard des déchargements prévus chez d'autres clients. Les surcoûts facturés à l'acheteur pourront ainsi être additionnés.

Pour la livraison des commandes volumineuses, c'est-à-dire des marchandises placées sur une palette, dans une caisse en bois ou un conteneur, l'acheteur doit fournir l'équipement et le personnel appropriés pour le déchargement des marchandises.

Dans le cas où l'acheteur ou son représentant n'est pas présent à l'heure et au lieu de déchargement convenus, et s'il n'est pas possible de contacter l'acheteur par téléphone, le vendeur ou le transporteur doit décharger les marchandises à un autre endroit désigné par le vendeur ou, dans le cas de livraisons au sein de l'UE, les ramener chez le vendeur. À ce stade, les marchandises sont réputées avoir été livrées. Les frais associés à la recherche de capacités de stockage, au stockage ou au retour de l'envoi au siège social du vendeur ainsi qu'à d'autres transports vers l'acheteur sont déjà entièrement à la charge de l'acheteur.

DATE DE LIVRAISON

La date de livraison au client et les délais de déchargement des marchandises sont régis par le nombre de déchargements, le plan de route, la situation du trafic et, pour les commandes avec livraison en dehors de l'UE, également par le dédouanement. La date estimée de déchargement, spécifiée dans le système de commande du vendeur, est considérée comme la date probable de livraison de la marchandise. L'acheteur est également informé de cette date par courrier électronique. Le client peut vérifier cette date auprès du vendeur.

Si l'acheteur demande la livraison exacte de la marchandise à l'endroit qu'il souhaite (FIXTERMIN) ou en dehors du jour de livraison normal (EXPRES), il doit appliquer cette exigence au moins 5 jours ouvrables avant la date de la fin de production annoncée, qui est indiquée dans la confirmation de commande écrite. Ce service est soumis à des frais.

ACCEPTATION DES MARCHANDISES (COMMANDES)

Lors de l'acceptation des marchandises, l'acheteur doit s'assurer de la présence d'une personne autorisée à réceptionner les marchandises. Dans la lettre de voiture et les documents d'accompagnement, conformément à la législation, l'acheteur ou une personne autorisée par lui doit marquer son nom en lettres capitales, joindre une signature et, le cas échéant, un cachet de l'organisation qui réceptionne la marchandise. La forme papier du document de transport peut être remplacée par une forme numérique et une signature électronique.

Dans le cas où les marchandises sont réceptionnées par une autre personne ou que le document ne présente pas toutes les conditions requises, le vendeur peut modifier les conditions de transport et de facturation. L'acheteur est responsable de la prise en charge de la marchandise, même si la marchandise a été déchargée en son absence à sa demande, ou s'il était représenté par une personne désignée par lui, même si la marchandise a été déchargée à un autre endroit. Lors du déchargement, l'acheteur (client) ou un représentant désigné par lui sur la base du bon de livraison vérifie notamment le nombre de colis, l'état des emballages et des marchandises.

En cas d'incomplétude de la commande livrée ou de suspicion de son endommagement, les défauts doivent être immédiatement photographiés et inscrits sur la lettre de voiture ou tout autre document de transport pertinent. Il est nécessaire de soumettre un rapport écrit au vendeur immédiatement, mais au plus tard dans les 48 heures suivant le déchargement de la commande (des marchandises). En cas de réclamation ultérieure, il n'est pas possible d'assurer une évaluation objective de la réclamation et de réclamer des dommages-intérêts au transporteur. Pour cette raison, la réclamation peut ne pas être reconnue par le vendeur.

Déchargement sans coopération

Si la personne responsable du client n'est pas présente au déchargement et qu'il s'agit donc d'un déchargement sans coopération, le vendeur ne sera pas responsable de la quantité réclamée ou des dommages allégués aux marchandises et la livraison sera réputée dûment livrée. Le déchargement sans coopération est également facturé, sauf convention contraire.

MANUTENTION DES MARCHANDISES

Les produits ne peuvent être transportés que par des moyens de transport couverts, dans leur emballage d'origine, en position horizontale, fixés pour éviter tout déplacement.

Les produits emballés séparément (papier bulle et carton) sont destinés à la manutention manuelle. Les palettes et les caisses en bois sont adaptées à la manutention avec des palettiseurs mécaniques.

ENTREPOSAGE DES MARCHANDISES

Les produits doivent être stockés comme suit :

- sur un support plat, longueur minimale du support = longueur du colis
- en position horizontale
- avec une température ambiante de -5 °C à +40 °C
- dans un endroit sec et couvert
- protégé contre les rayons directs du soleil, l'humidité condensée et la poussière

MODIFICATIONS DES EXIGENCES D'EXPÉDITION PAR L'ACHETEUR

Si l'acheteur (client) demande la livraison à une adresse autre que le siège social de l'acheteur (client) ou le lieu de livraison normal convenu contractuellement, ce fait doit être indiqué au moment de la commande, mais au plus tard 5 jours avant la date d'achèvement de la production des commandes en question. En cas de notification tardive, cette demande pourra être rejetée par le fabricant ou soumise à des frais. L'acheteur (client) est tenu de s'assurer que le lieu de déchargement est accessible et adapté au déchargement à partir d'un camion standard.

Ce changement peut affecter le coût total de l'expédition.

FRAIS DE TRANSPORT EXCEPTIONNELS

Selon les spécifications des conditions de livraison, ils peuvent faire l'objet de frais supplémentaires :

- Emballage supplémentaire par rapport à la norme convenue
- Modification du lieu ou de la date de livraison 5 jours ou moins avant la date d'achèvement de la commande
- LIVRAISON EXPRES OU FIXTERMIN
- Absence au déchargement
- Emballage consigné non retourné ou endommagé

Le présent document est rédigé en langue tchèque. En cas de litige ou de manque de clarté dans l'interprétation du texte dans d'autres langues, le texte tchèque fait foi.

REMARQUES

REMARQUES

REMARQUES

ŽALUZIE NEVA s.r.o.
Háj 370, 798 12 Kralice na Hané
Česká republika

+420 588 003 550
info@neva.eu
neva.eu